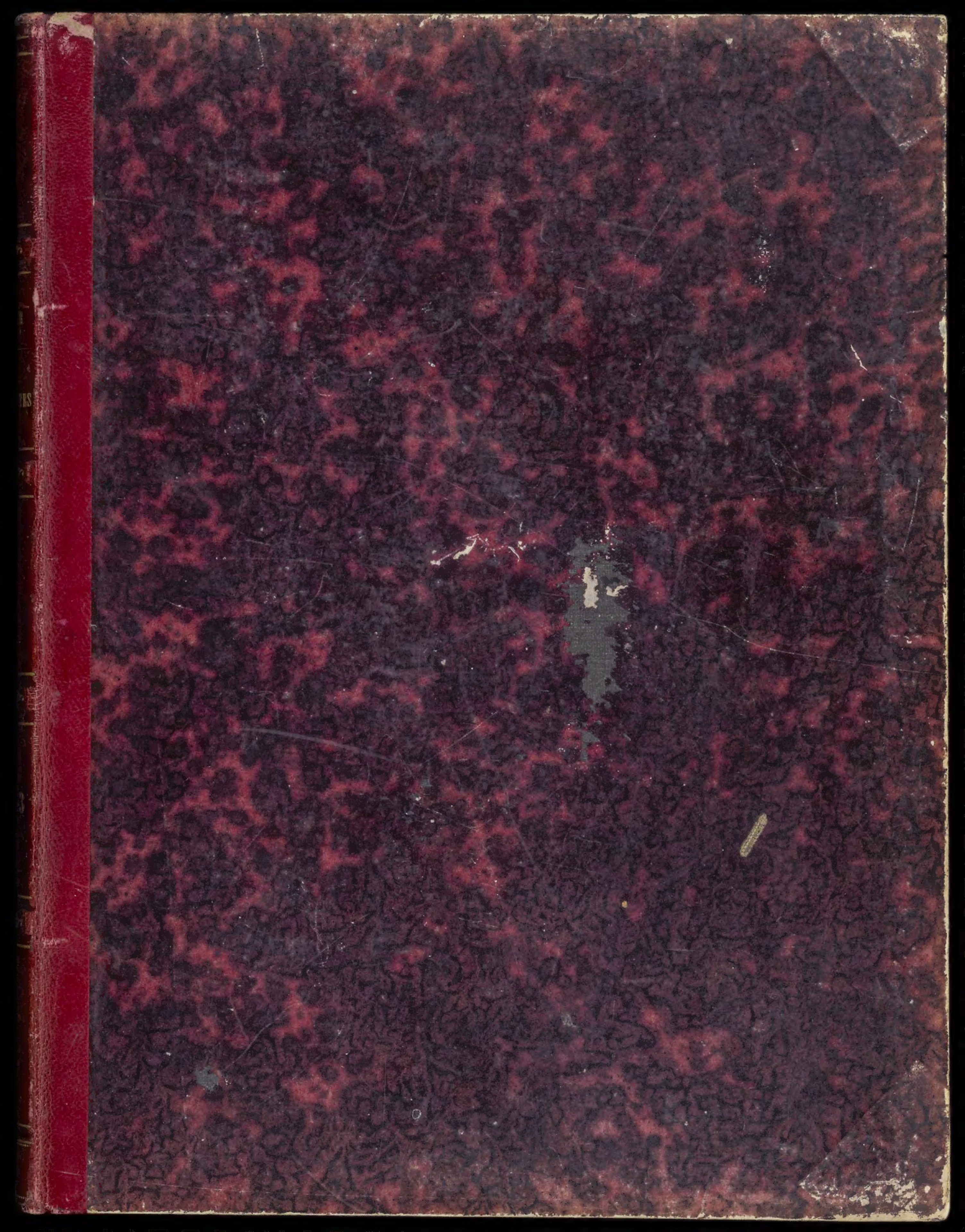



THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS



manque la planche triple
numérotée 169. 170-171 manque –

de –
172 – 240 –
complet

15 au 20me Vol –

FONDÉ et rédigé par une Société d'Architectes attachés aux travaux publics et à la grande voirie.



PUBLICATION périodique formant par année six volumes avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an........ 25 fr.
6 mois....... 13
Chaque volume, 5 *fr.*

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

15 JANVIER 1853.

SOMMAIRE DU XVe VOL.

RUE DE RIVOLI. — ABORDS DU LOUVRE.

Rapport dressé par M. Celtibère, notre principal rédacteur, sur les plans de M. Cosme, ingénieur, et présenté à Son Altesse Impériale le Prince Louis-Napoléon, aujourd'hui Empereur.

Monseigneur,

Touchés autant que flattés de l'appel généreux que vous avez adressé à tous ceux qui désirent la gloire et le bonheur de la France, nous venons, fiers de nous dire vos soldats, apporter à vos pieds le concours de notre dévouement et de nos forces pour la grande œuvre des conquêtes de paix dont vous voulez illustrer notre belle patrie.

Et considérant que, parmi ces conquêtes, la moindre n'est pas l'achèvement du Louvre, en vain si longtemps désiré, devant lequel ont reculé pendant de longues années la Restauration et la monarchie bourgeoise de Juillet, et qui cependant se continue avec une rapidité miraculeuse depuis le moment où vous l'avez ordonné :

Afin de satisfaire à vos nobles désirs et pour faire marcher ensemble les embellissements des abords de vos palais et le prolongement de la rue de Rivoli, voie commencée avec tant de succès par le génie dont vous portez si dignement le nom, nous vous prions de vouloir bien examiner le projet ci-joint, dressé relativement à ces derniers travaux que nous tiendrions à honneur d'entreprendre et d'achever, si tel était votre bon plaisir.

Si nous n'avions à vous offrir, Monseigneur, qu'un projet commun soutenu de moyens ordinaires, nous n'aurions pas osé venir interrompre vos travaux ; mais, comprenant qu'aujourd'hui tout doit être grand et monter au niveau des destins d'un prince de race impériale ; après avoir étudié votre volonté dans vos actes, dans vos ordres, nous n'hésitons pas de nous présenter, rassurés par la seule intention qui nous guide, celle de vous être agréable, et par les forces que nous avons su réunir pour mener à bien ce que nous ambitionnons d'entreprendre sous vos auspices.

Et du reste, Monseigneur, c'est à cause de cette manière élevée dont nous avons envisagé cette question que nous osons nous flatter que notre projet diffère essentiellement de ceux qu'on pourrait vous présenter.

Ainsi, pour la rue de Rivoli proprement dite, après nous être demandé si nous devions suivre dans son prolongement l'ordonnance pure et simple de la partie élevée par les architectes de l'Empereur, nous avons pensé que, tout en respectant les grandes lignes, les dispositions générales de hauteur et de rapport ; les études architectoniques auxquelles on s'est livré dans ces derniers temps, le progrès de l'art des constructions et la supériorité de main-d'œuvre que l'on déploie dans les plus simples des édifices nous obligeaient aujourd'hui à modifier, du moins dans les détails, les dessins originaux, et à décorer, par exemple, nos façades de corniches, de modillons et de chapiteaux sculptés avec plus de soin qu'autrefois ; comme aussi à orner nos fenêtres de consoles et de frontons plus élégants et plus en rapport avec le goût du jour.

Pour la place du Palais-Royal et celle du Louvre, située entre ce palais et Saint-Germain-l'Auxerrois, même raisonnement, et par conséquent mêmes modifications, mais plus profondes et chacune en rapport avec le principal édifice qui honore ces places.

Ainsi, pour la première, outre la disposition des arcades analogues à celles de la rue de Rivoli, nous proposerions d'élever, au centre des bâtiments qui formeront ses façades latérales, un avant-corps surmonté d'un dôme, et qui, pour s'harmoniser au palais bâti par le cardinal, lui emprunterait son ordonnance et son style, qui du reste, comme appartenant au XVIIe siècle et aux données classiques, ne diffère pas essentiellement des constructions élevées par les architectes impériaux.

Quant à la place du Louvre, comme vous l'avez déjà compris, les bâtiments que nous nous proposerions d'y édifier devraient, au-dessus des portiques, reproduire au moyen de colonnes, la galerie qui a immortalisé Claude Perrault.

Mais cela peut-il suffire et répondre à toute l'importance de cette dernière place ?

Non !

C'est pourquoi nous avons résolu de lui donner de l'espace autant que possible, en regrettant même de n'y pouvoir ajouter ; car si d'un côté l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et la mairie, que nous proposons pour lui faire

pendant, ont besoin d'être débarrassées de toute construction voisine; d'un autre côté la colonnade et la façade du Louvre, où elle se développe, formant la tête de cet ensemble de palais qui se suivent jusqu'à la place de la Concorde, il est nécessaire qu'elles se déploient librement aux regards des populations, frappées de leur majestueux aspect.

Quant aux rues projetées ou supprimées dans notre plan, elles ne l'ont été que pour des motifs d'utilité et de mœurs; c'est-à-dire pour purger les environs de vos palais des lieux obscurs où se réfugient l'infamie, l'immoralité, la misère, et quelquefois le crime, et offrir à la circulation des voies plus faciles et plus dignes des lieux qu'elles avoisinent.

Maintenant, Monseigneur, nous avons à vous parler d'un monument que nous proposons pour la place du Palais-Royal, à l'effet de consacrer et de perpétuer la mémoire des princes qui ont le plus contribué à l'édification, aux embellissements et à l'achèvement du Louvre, en soumettant toutefois leurs noms et leurs droits à votre sage appréciation.

Pour nous, après un coup d'œil rétrospectif, nous nous sommes arrêtés à vous associer :

François Ier, fondateur de la partie la plus ancienne du Louvre;

Louis XIV, à qui l'on doit surtout la colonnade, et l'empereur Napoléon, qui, jetant un regard sur ce palais depuis longtemps abandonné à d'obscurs favoris de tous les pouvoirs, dégradé par la révolution, et n'offrant en un mot que de pompeuses ruines, résolut de le terminer. — « Que la majesté « et la grandeur soient, dit-il » — en donnant ses ordres à ce sujet, — « le « caractère distinctif de ce palais où le souverain ne viendra que passagè- « rement recevoir les hommages et les respects dus à son rang. »

Ces paroles à peine prononcées, le Louvre sortit de ses ruines, et bientôt l'on put l'admirer tel qn'on le voit aujourd'hui.

Cependant la réunion de ce palais avec celui des Tuileries semblait sur le point de se réaliser, quand les destinées de la France changèrent et interrompirent ces glorieux travaux, dont le ciel, Monseigneur, prit soin de vous ménager l'achèvement.

C'est-à-dire que vous poursuivez aujourd'hui l'idée de celui qui illustra votre race, comme si, sans interruption de temps, il vous eut légué son pouvoir et transmis ses dernières volontés.

Encore donc quelques jours, et bientôt, pour trouver dans l'histoire des peuples un ensemble de constructions comparable en grandeur et en noblesse à celles qui se poursuivent sous votre regard depuis que vous en avez ordonné l'exécution, il faudra franchir, sans s'y arrêter, l'empire romain et les républiques grecques, et remonter jusqu'à ces temps de l'ancienne Égypte, où les édifices non moins vastes que magnifiques de Thèbes, de Memphis, de Philæ, d'Éléphatine, de Karnak et d'Ipsamboul ont rendu fameux parmi les plus fameux les noms d'Osymandias, de Memnon, de Séti et de Ramsès-le-Grand, à côté desquels vous pourrez dorénavant figurer avec honneur.

Au prochain numéro, nous ferons connaître dans ses détails ce projet, que Sa Majesté a adopté, et les modifications qu'il lui a plu d'y indiquer elle-même.

MARCHE DE L'ART DANS LES MONUMENTS.

C'est sous ce titre que nous nous proposons de donner à nos lecteurs une série d'articles où nous passerons en revue tous les genres d'architecture mis en pratique par toutes les nations, en ayant soin cependant de parler d'abord des contrées classiques, c'est-à-dire l'Égypte, la Grèce et l'Empire romain.

Nous examinerons d'abord en Égypte les monuments les plus simples; ceux dont les seules qualités sont la simplicité des lignes et l'appareillage.

De là, nous pénétrerons dans les édifices creusés dans les montagnes et consacrés aux dépouilles des rois, sous le nom de Syringes, ou au culte des dieux, sous celui de Spéos.

Enfin, nous traiterons de ces vastes palais et de ces temples immenses, où les dimensions des plans, la masse, la beauté des matériaux et la quantité des détails commandent encore aujourd'hui, à l'état de ruines, la même admiration et les mêmes respects qu'ils inspiraient jadis.

Là, parmi la prodigieuse quantité de colonnes de toutes les dimensions et de toutes les factures; nous remarquerons surtout ces fûts droits à petits pans coupés, qui, surmontés, en guise de chapiteau, d'une simple tablette, ont reçu le nom de *proto dorique* de l'illustre Champollion le jeune, qui le premier, les reconnut comme le type primordial du Dorique grec.

Les Pyramides, les Obélisques, les Nécropoles de la vallée des rois; les Spéos d'Ibrim, d'Athyr, d'Artémidos; les temples de Philœ, d'Éléphantine, de Karnâk, de Thèbes, de Memphis, d'Ipsamboul, de Béhéni, de Semné, d'Esnéh, le Typhonium, etc., etc. Les palais dits, le Ramesséum, le Ménephtéum; ceux de Médinet-Habou, de Louqsor, etc., et le fameux labyrinthe de Labarès, nous occuperont successivement.

Sortant de la région du Nil avec les colonies d'émigrants que conduisaient Cécrops et Danaus, nous passerons en Europe dans le pays des Hellènes et des Pélasges, ou après des essais aussi longs que grossiers, l'art des constructions, comme du reste tous les autres arts, atteignit une perfection, à laquelle, depuis, nul peuple n'a pu s'élever; toutefois, en ne la considérant que comme la réunion heureuse de la pureté, la noblesse et la simplicité en un type particulier reconnu dès longtemps pour l'expression du beau.

Les monuments pélasgiques ou cyclopéens que l'on a jusqu'ici faussement attribués aux compagnons de Danaüs, nous occuperont d'abord; puis, nous suivrons les pas de l'architecture dans tous les édifices civils et religieux où elle s'est rendue digne d'être étudiée, et surtout nous mentionnerons les travaux de fouilles pratiquées en ce moment aux Propylées d'Athènes.

De là, naturellement, nous nous transporterons en Sicile et à Naples où les colonies grecques élevèrent les temples de Sélinonte, d'Agrigente, et ceux de Pestum, après quoi les ruines de Pompéï et d'Herculanum auront de nous l'attention dont elles sont dignes.

Nous voici à Rome.

Les Étrusques attireront premièrement nos regards, puis nous suivrons les mouvements de la famille romaine et latine dans ses travaux, depuis la cabane de Romulus et le Pomerium de la cité jusqu'aux marbres d'Auguste qui, dès son avènement à l'empire, fit élever deux cents temples aux dieux.

Les temples de Jupiter, celui de la Fortune, celui de Vénus; le Panthéon d'Agrippa, le Colysée, les théâtres, les colonnes monumentales et les Thermes, comme les maisons de Crassus, de Salluste et de Cicéron, seront tour à tour l'objet de nos études.

De plus, nous suivrons le Peuple-Roi dans les colonies où il fonda des monuments remarquables, et nous citerons, entre autres, les temples de Baalbek, ceux d'Antinoe, et tous les édifices existants dans notre pays : tels que ceux de Nîmes, d'Arles, d'Autun, de Langres et de Paris.

Rome succombe, le pouvoir se transporte à Byzance. Le christianisme et l'invasion des Barbares renouvellent la terre; une ère nouvelle s'ouvre dans l'art des constructions.

Les Grecs paraissent de nouveau à la tête des nations. Sainte-Sophie élève son dôme dans les cieux, le théotokos et le katolikon consacrent le style néo-grec, les basiliques latines sont abandonnées aux serviteurs de Jésus Christ sortis des Catacombes : le moyen âge commence.

Ici ce ne seront plus des considérations restreintes et particulières à une race après l'autre que nous émettrons; non, nous comprendrons dans un vaste regard, toute la famille chrétienne couvrant la terre d'édifices consacrés à la prière.

D'abord les temples byzantins, remarquables par la coupole qui les distingue, jouissent de la faveur, et succèdent à la basilique latine.

Bientôt après, cependant, les travaux de constitution politique, les guerres brutales de la première féodalité obscurcissent l'intelligence et dégradent les arts; le style roman, dégradation du byzantin, porte avec lui le cachet de la grossièreté et de la barbarie du temps où il a été mis en pratique.

Mais l'esprit sort du chaos, l'an mille sonne; le Tout-Puissant a fait grâce au monde, et le monde, pour le remercier, comme se réveillant d'une

sombre léthargie, manifeste sa joie et sa virtualité par un progrès immense dans l'art des constructions.

Du XIe au XIIIe siècles, la société se perfectionne, elle se sent virile; et, renonçant à tout errement du passé, elle produit un genre de constructions original comme elle-même, et où dominent l'élévation, le mysticisme, le feu et la naïveté de ses sentiments.

Pour les premières périodes, les églises de Ravenne, de Saint-Clément, de Loctudi, de Saint-Trophime, de Saint-Giles, de Caen, d'Ainay, de Saint-Germain-des-Prés nous serviront d'exemple. Pour la deuxième, celle qui commence à Philippe-Auguste et qui finit à François Ier, nous mettrons en avant ce que l'art chrétien peut, avec orgueil, placer à côté des constructions les plus fameuses de l'antiquité, comme expression originale et puissante de ses instincts propres, et là figureront les cathédrales de Paris, de Reims, d'Amiens, de Chartres, de Lyon, Strasbourg, Cologne, Burgos, Troyes, Westminster, Orléans, Fribourg, etc.

Arrivé à cette époque, l'art, qui pendant quinze siècles s'était consacré au service de la religion, subissant l'influence des idées de dispute et de doute qui travaillaient le monde chrétien, se met au service des grands de ce monde, et, encouragé par les princes français surtout, enfante des merveilles et étonne les yeux par ses productions, où peu à peu l'élément antique ressussité se débarrasse de tout souvenir du moyen âge. C'est l'époque dite de la renaissance, mot qui marque injustement que le retour à l'antique est le retour à l'art, tandis que tout ce qui s'est élevé en dehors de ces données doit être regardé comme l'absence de tout art. Mais non-seulement cette opinion n'est pas la nôtre, mais encore nous démontrerons que tout se tient dans l'art des constructions et que toutes les phases qu'il affecte à ses diverses époques ne sont que de simples variétés d'un tout qui commence avec les premières civilisations et finira avec les dernières.

Après une durée de cent ans, le style dit renaissance se transforma en perdant son originalité et son élégance, et depuis Saint-Pierre de Rome il poursuivit, à travers notre XVIIe siècle, une marche où la pesanteur, malgré la richesse décorative dont on la chargea, n'en est que plus apparente, sauf exceptions, ce dont on sera forcé de convenir en comparant Saint-Eustache, Notre-Dame de Brou, le château du Gallion, ceux de Chambord, de Chenonceaux, du Louvre et d'Anet avec Saint-Pierre de Rome, Versailles, le Luxembourg et les trois façades modernes de la cour du Louvre avec celle de François Ier et de Henri II.

Enfin, sous Louis XV, l'art se modifie encore une fois, mais c'est la dernière fois aussi qu'il revêt une forme originale, et digne d'être mentionnée et étudiée.

Depuis, remaniant des éléments caducs, les architectes, sans goût déterminé et sans choix arrêté, bâtissent églises, palais et maisons dans le seul but, dirons-nous, de satisfaire aux exigences seules de leur profession.

Arrivés à ce point, nous poursuivrons notre marche chez les peuples moins connus, et dont les monuments composent ce que l'on appelle l'Ethnographie. Ainsi nous parlerons des découvertes de M. Botta et du colonel Rawlinson, à Ninive; des Sarrazins, des Indous, des Chinois, des Mexicains, etc.

Le premier article au prochain volume.

Celtibère.

LISTE DES GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE

DEPUIS LA FONDATION DE CETTE CLASSE JUSQU'A NOS JOURS.

1720. Derizet.
1721. Buache.
1722. Chevotet.
1723. Pinard.
1724. Boncourt.
1725. Lebon.
1726. Carlier.
1727. Gallot.
1728. Desmarest.
1729. Debourges père.
1730. Davillers.
1731. Mateau.
1732. Legeay.
1733. Haneuse.
1734. Vattebled.
1735. Laurent.
1736. Pollevert.
1737. Dumont.
1738. Potain.
1739. Dorbay.
1740. Brébion.
1741. Jardin.
1742. Armand.
1743. Moreau.
1744. —
1745. Petitot.
1746. Clérisseau.
1747. Bélicart.
1748. Parois.
1749. Bareau.
1750. Leroy (David).
1751. Peyre (l'aîné).
1752. Dewailly.
1753. Trouard (père).
1754. Louis.
— Maréchaux.
1755. Béliès.
1756. Lemaire.
1757. —
1758. Cherpitel.
— Chalgrin.
1759. Leroy.
1760. Lefébure.
1761. Debourges (fils).
1762. Peyre (jeune).
1763. Darnaudin.
1764. Mouton.
1765. Heurtier.
1766. Raymond.
1767. Dorléans.
1768. Lemoine.
1769. Guerne.
1770. Huvé
1771. —
1772. Sussault.
— Marquis.
1773. Renard.
1774. Crucy.
1775. Lemoine.
1776. Després.
1777. Deseine.
1778. —
1779. Degisors.
1780. Trouard (fils).
— Delaunay (père).
1781. Combes.
1782. Bernard.
1783. Vaudoyer (père).
1784. Hubert.
1785. Moreau.
1786. Percier.
1787. —
1788. Tardieu.
1789. Bonnard.
— Faivre.
1790. —
1791. Lagardette.
1792. Normand.
1793. —
1794. —
1795. —
1796. —
1797. Dubut.
— Cousin.
1798. Clémence.
1799. Gasse.
— Grandjean.
1800. Vallot.
— Mesnager.
1801. Famin (père).
1802. Rohault.
1803. Pagot.
1804. Lesueur.
1805. Guénepin.
1806. Dédéban.
1807. Huyot.
1808. Leclerc.
1809. Châtillon.
1810. Ganthier.
1811. Provost.
1812. Suys.
1813. Caristie.
1814. Landon.
— Destouches.
1815. Dedreux.
— Van Cleemputte.
1817. Garnaud.
1818. —
1819. Callet.
— Lesueur
1820. Villain.
1821. Blouet.
1822. Gilbert (Emile).
1823. Duban.
1824. Labrouste (jeune).
1825. Duc.
1826. Vaudoyer (Léon).
1827. Labrouste (F. M. T.)
1828. Delannoy.
1829. Dufeux.
1830. Garroz.
1831. Morey (Prosper).
1832. Léveil.
1833. Baltard.
1834. Lequeux.
1835. Farochon.
1836. Boulanger.
— Clerger.
1837. Cuénepin.
1838. Uchard.
1839. Lefuel.
1840. Balles.
1841. Paccard.
1842. Titeux.
1843. Tétaz.
1844. Desbuissons.
1845. Thomas.
1846. Normand.
1847. André.
1848. Garnier.
1849. Lebouteux.
1850. Louvet.

FAÇADE SUD DE SAINT-EUSTACHE.

Le *Moniteur des Architectes* donne, aujourd'hui, la magnifique planche du portail sud de Saint-Eustache, planche qui fait suite aux travaux de notre habile artiste M. Leblan.

Sans vouloir ici reprendre ce que nous avons assez dit dans nos volumes précédents, nous ferons toutefois remarquer l'habileté avec laquelle le grand artiste, qui a, le premier, entrepris ce monument, a su, sans nuire à l'effet de cette façade, arrêter les tourelles à une hauteur qui, se fondant

dans les lignes générales, laisse libre aux véhicules et aux passants, la voie étroite qui longeait cette partie de l'église.

Tandis que, par exemple, dans le portail nord, étant exempt de toute considération étrangère, il a amené jusqu'au sol ces corps qu'il y a répétés.

Une seconde remarque à faire, dans le style de ce portail, c'est que chacun des détails qui le décorent, développé, plus tard, par les architectes postérieurs, a servi de façade à nombre d'Églises, comme Saint-Gervais et Saint-Paul, dont le portail n'est qu'une des niches modifiée de Saint-Eustache; ainsi, comme objet d'étude, cette planche aura donc une double valeur aux yeux de nos abonnés, qui, du reste, ont pu en voir les détails dans nos XI[e], XII[e] et XIII[e] volumes.

SOUBASSEMENT DU BERNIN.

En fouillant les terrains situés au bas de la colonnade du Louvre pour les mettre de niveau avec le quai et la place, dans celui qui est au sud-est, à un mètre audessous du sol et à trois ou quatre mètres de la base du monument élevé par Perrault, on découvrit un beau soubassement parfaitement conservé, malgré son séjour de près de cent ans dans la terre. Ce morceau fait partie de l'œuvre du cavalier Bernin, que Louis XIV fit, comme on sait, venir à grands frais de l'Italie, et dont le plan pour la construction du Louvre fut ensuite mis de côté pour faire place à celui de Claude Perrault. Le soubassement ainsi retrouvé, et qui était construit en pierres de Tonnerre, vient d'être enlevé et transporté dans la cour du Louvre, où il doit fournir des matériaux pour la fontaine qu'on y élève. D'une hauteur peu considérable et construite presque à jour, afin qu'elle ne masque pas les belles lignes architecturales du monument, cette fontaine reposera au milieu d'un bassin circulaire encadré par une bordure en marbre rosé, ayant à chacun de ses angles un candélabre semblable à ceux qui contribuent en ce moment à l'éclairage autant qu'à l'ornement de la cour. Le public sera bientôt à même de juger de l'effet que produira cette construction par rapport au monument, car elle est aujourd'hui terminée dans les ateliers; il ne reste plus qu'à mettre en place les diverses parties qui la composent.

CHANTIERS. — TRANSPORTS DE MATÉRIAUX.

Les règlements d'administration publique concernant le roulage et la circulation des voitures lourdement chargées dans les rues de Paris, ont donné lieu aux dispositions qui suivent :

« De grands chantiers sont désignés sur divers points *extra muros* de la capitale, pour le dépôt des pierres ou des blocs extraits des carrières qui avoisinent Paris. Un chantier est déjà établi dans la plaine de Montrouge. Sur un vaste terrain, on entasse çà et là d'énormes moëllons qui y sont transportés sur de lourdes charrettes que l'on voyait jusqu'ici circuler dans Paris.

« De ces chantiers, le transport des matériaux à Paris ne peut plus avoir lieu au moyen de ces véhicules traînés par six ou huit chevaux, qui ébranlaient le sol, détérioraient les voûtes des égouts et compromettaient la solidité des maisons. De nouvelles charrettes sont faites sur le modèle de celles qui servent à transporter les objets d'art, c'est-à-dire qui sont munies d'un cadre suspendu entre le corps de la charrette et le sol, et sur lequel on dépose le bloc; deux ou trois chevaux au plus suffiront pour la traction, et ce nouveau système, tout en rendant moins pesant le transport des matériaux, prévient toute chance d'accident. Ces nouvelles voitures circulent déjà dans Paris.

« L'épuisement des carrières du côté sud et sud-ouest fait recourir à de nouveaux sondages pour découvrir les terrains dans l'intérieur desquels gisent les filons. A Gentilly, à Montrouge, à Bagneux, à Châtillon, à Fontenay, l'exploitation se soutient; mais la majeure partie du sous-sol est excavée, et de nouvelles catacombes se forment. A Arcueil, il y a épuisement presque complet. Du côté de Vincennes, l'exploitation a tout dévoré. On sonde maintenant les terrains de Villejuif. »

TRAVAUX PUBLICS DE PARIS.

1[re] PARTIE. — (SUITE)

L'Hôtel-de-Ville, où siège depuis cinq cents ans le corps municipal de Paris, va maintenant nous occuper. Au XVI[e] siècle,, la vieille *Maison aux piliers* ne suffit déjà plus aux besoins de sa destination, et fait place à un bâtiment plus somptueux et plus vaste, dont Pierre de Viole, prévôt des marchands, posa la première pierre, et dont Boccardo et André du Cerceau sont successivement les architectes. On y ajoute, en 1800 on 1801, les emplacements occupés par l'église et l'hôpital du Saint-Esprit, ainsi qu'une partie de Saint-Jean-en-Grève; mais, malgré ces accroissements destinés presque en totalité au logement du préfet de la Seine et aux bureaux de la préfecture, qui viennent en ce temps s'installer à l'Hôtel-de-Ville, l'espace manque bientôt pour certains services municipaux qu'on est obligé d'établir dans des maisons particulières, et il faut de toute nécessité songer à un nouvel agrandissement. Cette opération est déclarée d'utilité publique en 1835, et les travaux a exécuter sont approuvés le 9 juin 1837 pour la somme de 6,626,000 fr. Cette évaluation n'était pas même approximative, et il y avait d'excellentes raisons pour qu'il en fût ainsi. Les querelles de la rive droite et de la rive gauche de la Seine commençaient a surgir; les arrondissements, qui n étaient que trop portés a se considérer comme autant de villes spéciales et séparées, demandaient part égale dans les ressources du budget municipal, c'est-à-dire des travaux qui leur fussent particulièrement utiles. Ces prétentions, fondées d'ailleurs sur des besoins très réels, excluaient toute idée de grande construction ou de grande amélioration sur un seul point, et il est assez vraisemblable qu'elles auraient rendu impossible l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville, si on eût accusé d abord une dépense de 14 ou 15 millions. Il fallait de l'adresse, et on en mit beaucoup pour vaincre ces obstacles. L'administration, malgré les difficultés semées sur sa route au début de l'entreprise, put donc voir se terminer un monument qui, sans être exempt d'imperfections, doit néanmoins lui faire honneur aussi bien dans l'avenir que dans le présent. Personne ne se plaint aujourd'hui des sommes qu'il a coûtées, et personne, nous aimons à le penser, ne regrettera celles qu il va coûter encore, et qui ont pour objet la décoration et l'ameublement de quelques-unes de ses parties intérieures.

La grande salle des fêtes, occupée tour à tour par l'émeute et la garde mobile, et en dernier lieu par la troupe de ligne, restait inachevée, ainsi que les salons de la *Paix* et des *Prévôts*, qu'il fallait peindre et meubler simultanément. D'autres localités attendaient ou un matériel complet d'éclairage, comme les précédentes, ou un complément de mobilier, ou enfin des réparations urgentes : l'administration municipale vient de pourvoir à la fois à tous ces détails, pour lesquels elle dépensera, cette année, une somme de 1,600,000 fr.

Dans ce total, 200,000 fr. sont affectés à des ouvrages d'art proprement dits, dont l'exécution, déjà fort avancée, a été confiée par M. le préfet de la Seine à quinze ou seize artistes, parmi lesquels nous voyons avec bonheur figurer des noms depuis longtemps connus et aimés du public. Ce que nous avons aperçu de leur œuvre nous en fait espérer d'excellents résultats, surtout au point de vue de l'ensemble : mais nous laissons à de plus compétents que nous le soin de l'apprécier lorsque le moment en sera venu.

Si à ces 200,000 fr. nous ajoutons, pour en finir tout d'un coup avec les travaux d'art, 375,000 fr. applicables anx sculptures et aux vitraux de la nouvelle église de Sainte-Clotilde, 100,000 fr. a l'achèvement des peintures historiques de Saint-Vincent-de-Paul, 150,000 fr. à peu près aux autres édifices communaux ou départementaux, 800,000 fr. que l'Etat consacre, de son côté, a l'exécution ou a l'achat d'objets d'art, nous trouverons que le montant des encouragements accordés cette année aux artistes s'élèvera à environ 1,625,000 fr.

Bien que cette somme, par suite d'un heureux concours de circonstances, se trouve plus élevée que celle qui était affectée précédemment au même objet, elle ne dépasse pas néanmoins la limite des besoins a satisfaire. Toutefois, elle témoigne de la sollicitude de l'administration, qui tiendra à honneur, nous n'en doutons pas, de réaliser les promesses faites aux artistes par M. le ministre de l'intérieur, lors de la clôture de la dernière exposition, et dont, pour notre compte, nous aimons à le remercier ici. N'oublions pas, dans notre industrialisme quelquefois exagéré, que les beaux-arts, comme on l'a dit avant nous, servent d'asile aux grandes idées de simplicité, de vérité et de beauté lorsqu'elles sont chassées de la société humaine, et deviennent ensuite le foyer d'où ces mêmes idées s'élancent pour se répandre encore sur le monde. Toute civilisation devant beaucoup aux beaux-arts, il est bien juste qu'elle leur donne en échange l'essor dont ils sont susceptibles, quand les moments de le faire lui paraissent opportuns.

Qu'on nous pardonne cette digression ; nous revenons, non pas aux travaux qui s'exécutent à l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, et que nous venons de faire connaître, mais à ceux que l'administration a entrepris depuis peu aux abords de ce monument.

Sur les terrains qu'occupaient les immeubles expropriés par la ville en 1848-1850, à l'est du palais municipal, et dans l'espace compris entre cet édifice, l'église Saint-Gervais, la place du marché Saint-Jean et la rue de Rivoli-prolongée, s'élève avec rapidité une caserne dont l'Etat fait les frais, et qui doit recevoir au moins 2,000 hommes. Commencée au mois d'avril dernier, elle pourrait, dans l'opinion des officiers du génie qui dirigent les travaux, ici comme partout, avec cette vigueur, ce soin qu'on leur connaît, être terminée, au moins a l'extérieur, vers la fin de l'année, si les ressources mises à leur disposition étaient égales aux dépenses a faire, et surtout si la saison avait continué pendant quelque temps encore à se montrer favorable; mais il n'en sera pas ainsi, sans doute, et l'achèvement de l'opération, quelque activité qu'on mette a le poursuivre, demandera des délais un peu plus longs qu'on ne le supposait d'abord. Quoi qu'il en soit, cette caserne, qui porte le nom de *Napoléon*, est située de telle manière qu'elle commande a la fois la rue de Rivoli, l'Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Antoine. Sa disposition générale implique, nous le croyons, la nécessité de faire des expropriations nouvelles du côté du quai; mais ce dégagement, qui, du reste, n'a aucun caractère d'urgence, puisque le passage restant libre au sud de cette construction est encore de 20 mètres, sera l'œuvre d'un avenir plus ou moins éloigné.

Pourvue de deux entrées principales, l'une sur la rue Lobau, en regard de la porte de l'Hôtel-de-Ville, l'autre sur la rue de Rivoli, ayant en outre, le long de cette dernière voie, un développement de 102 mètres, la caserne Napoléon aura l'aspect d'un véritable monument public. La dépense qu'occasionnera sa construction est fixée a 2,200,000 fr. qui, sans doute, ne suffiront pas pour payer le montant des travaux exécutés pendant l'année.

La ville de Paris apporte ici son concours, non pas en numéraire, il est vrai, mais en matière. Elle cède gratuitement à l'Etat, sans autre réserve que de le reprendre s'il était affecté à une autre destination, le terrain qu'occupe la caserne, et dont la surface est de 8,247 mètres. La valeur de ce terrain ne peut être évaluée a moins de 1,200,000 fr. Si nous ajoutons à ce chiffre le coût des expropriations nouvelles que nous prévoyions tout à l'heure, la ville verrait la dépense à sa charge atteindre, si elle ne la dépassait pas, celle qui résulte pour l'Etat de la construction des bâtiments.

Nous n'en avons pas fini avec les abords de l'Hôtel-de-Ville; mais ce qui nous reste à en dire se lie d'une manière si étroite au prolongement de la rue de Rivoli, qu'il convient d'exposer d'abord en quoi consiste cette opération, sauf, pour la compléter et en faire mieux saisir l'ensemble, à revenir sur le chemin que nous aurons parcouru.

L'achèvement du Louvre, arrêté en principe dès le mois de mars 1848, entraînait le dégagement des abords de cet edifice et l'achèvement de la rue de Rivoli jusqu'à la place de l'Oratoire. Ce travail exécuté en 1849-1850, donna lieu a une dépense de 10,500,000 fr. qui furent payées, deux tiers par l'Etat et un tiers par la ville de Paris.

Rien ne se décida encore quant au prolongement de la rue de Rivoli au delà de l'Oratoire, et en voici probablement la raison.

Depuis la construction de la colonnade du Louvre, il avait toujours été question de l'ouverture d'une rue qui, partant de ce palais, et passant par l Hôtel-de-Ville, irait, par le quartier Saint-Antoine, jusqu'à la place de la Bastille. Louis XIV et Napoléon s'étaient tour à tour préoccupés de ce projet, qu'ils n'eurent le temps d'accomplir ni l'un ni l'autre.

Pouvait-on le reprendre utilement, ou bien convenait-il de donner la préférence à un projet dont l'exécution avait aussi été décrété en 1848, et qui consistait à prolonger purement et simplement la rue de Rivoli jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville, en lui donnant une largeur de 15 mètres?

L'amélioration de la ligne des quais, le peu de distance qui les aurait séparés d'une voie créée en face de la colonnade du Louvre, la position de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et l'amorce déjà faite en 1849-1850 du prolongement de la rue de Rivoli au nord de l'Hôtel-de-Ville, devaient décider, et ils décidèrent, en effet, l'administration actuelle à abandonner tout à fait le premier des deux projets.

Le prolongement pur et simple réunit toutes les opinions. Le 16 juillet 1851, la commission municipale de Paris acceptait à cet égard les propositions de M. le préfet de la Seine, et la loi du 4 août suivant les consacrait. Cette loi exemptait, en outre, pendant vingt ans de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres les maisons à construire en façade sur la rue nouvelle, dont la largeur dût avoir, non plus 15 mètres ainsi qu'on le voulait en 1848, mais bien 22, comme l'ancienne rue elle-même, ce qui valait beaucoup mieux.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris. — Imprimerie de Appert fils et Vavasseur, passage du Caire 54.

FONDÉ
et
rédigé par une
Société d'Architectes
attachés
aux
travaux publics
et
à la grande voirie.



PUBLICATION
périodique
formant par année
six volumes
avec texte.

POUR LA FRANCE :
Un an....... 25 fr.
Six mois..... 15
Chaque volume, 5 fr.

RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

15 MARS 1853.

SOMMAIRE DU XVIe VOLUME.

HOSPICE ISRAÉLITE DE PARIS.

Cet hospice fondé par M. de Rothschild et de ses seules largesses remplace la modeste maison de la rue des Bornes, peut recevoir soixante lits pour les deux sexes, contient de plus un bâtiment séparé, destiné à servir de refuge aux vieillards des deux sexes au nombre de trente à trente-six.

Tout ce qui concerne un établissement de ce genre s'y trouve réuni; salles spacieuses pour les malades, chambres particulières pour les maladies spéciales, salle d'attente et de consultation, salle de l'administration, cabinet du directeur, pharmacie et ses dépendances, lingerie et ses dépendances, bains d'eau douce et bains de Barège, cuisine et ses accessoires, logement du directeur, emplacement pour celui du rabbin et du médecin, promenoir pour les deux sexes, jardin spacieux planté de deux belles allées d'arbres, enfin un oratoire dont plus d'une communauté se contenterait.

Ce vaste établissement, dont toutes les dispositions particulières nous ont paru ingénieusement combinées, nous oblige à entrer dans les détails pour les parties qui méritent une attention particulière.

Ainsi l'aérage des bâtiments, la facilité de les isoler les uns des autres au moyen de colonnes d'air, la ventilation des salles, la disposition des services à proximité des malades, la concentration des services principaux au point de vue de la surveillance, jusqu'à la distribution des eaux à l'abri de tout accident provenant des tuyaux, sont autant de problèmes que nous croyons sagement résolus et qui nous font dire avec quelle prévoyance tout cet ensemble a été combiné. Pour faire comprendre aussi bien que possible, en l'absence d'un plan explicatif, l'ensemble de toutes ces dispositions, nous croyons utile de procéder avec ordre dans l'exposé que nous allons en donner.

Sur la rue de Picpus sont trois pavillons élevés d'un rez-de-chaussée et de deux étages, séparés par autant de cours et dont le prolongement sur le jardin se trouve interrompu par un grand corps de bâtiment transversal dans toute l'étendue de la façade; tous ces pavillons, tant sur la rue que sur le jardin, peuvent tous être séparés les uns des autres par des colonnes d'air prises à leur jonction avec le bâtiment transversal; cette heureuse disposition a pour résultat, en temps d'épidémie, d'isoler toutes les salles de malades et de les rendre indépendantes les unes des autres, sans nuire pour cela à la régularité du service.

Le pavillon du milieu, réservé à l'administration, renferme, au rez-de-chaussée, toutes les dépendances relatives à l'administration, telles que logement du concierge, salle d'attente ou de consultation, cabinet du médecin, cabinet du directeur ou salle d'admission, et enfin une salle de réunion pour les administrateurs de l'établissement. Au premier étage, l'appartement du directeur a vue d'inspection sur le grand vestibule d'entrée et de sortie à droite et à gauche sur les antichambres des salles de malades des deux sexes.

Avec cette facilité d'inspection, rien ne peut passer inaperçu à l'œil vigilant du directeur, soit pour la surveillance du personnel, soit pour la surveillance des malades.

Au deuxième étage, se trouve également l'emplacement réservé aux logements du rabbin et du médecin de service.

Le pavillon de droite, attenant à la maison de refuge des vieillards, renferme, au rez-de-chaussée, les bains de barége, dont la sortie des eaux se fait immédiatement sur la rue sans aucun parcours, afin d'éviter les émanations sulfureuses qu'un long parcours dans l'intérieur du bâtiment pourrait produire, et les bains d'eau douce affectés à la maison des vieillards.

Au premier étage, six chambres particulières affectées aux femmes, soit pour maladies spéciales, soit pour les malades payants.

Au deuxième étage, les chambres du personnel féminin.

Le pavillon de gauche renferme, au rez-de-chaussée, la cuisine et ses dépendances, telles que graineterie, magasin de pâtes et légumes secs, lavoir garni de ses accessoires, et dont les eaux ménagères trouvent immédiatement leur écoulement sur la rue, boucherie dont l'exposition au nord est un sûr garant de la conservation des viandes, enfin le filtre, la citerne et le manége servant à monter les eaux filtrées dans le grand réservoir de distribution, au deuxième étage; dans la cuisine se trouve un fourneau qui mérite une attention toute spéciale par les services nombreux qu'il est appelé à rendre. Construit pour alimenter trois cents personnes, il sert encore à chauffer les chambres de malades au-dessus, en venant combiner sa chaleur avec celle des calorifères.

Au premier étage, six chambres de malades affectées aux hommes, soit pour maladies spéciales ou malades payants, comme dans le pavillon de gauche. Chacune de ces chambres est chauffée par une bouche de calorifère et ventilée par une bouche d'appel fonctionnant constamment.

Au deuxième étage, le dortoir des hommes de service et le réservoir dont il est parlé plus haut. Ce réservoir, par sa disposition prévoyante, demande une légère explication pour bien faire comprendre comment les soins les plus minutieux ont été apportés à l'exécution de tout ce travail: construit en fer, de la contenance d'environ 85,000 litres, il repose sur un bac également en fer, dont l'écoulement sur la rue met à l'abri de toute fuite d'eau le plancher qui le supporte; ce plancher est également en fer et soutenu par des colonnes du même métal partant du rez-de-chaussée.

A ce réservoir se trouvent adaptés un tuyau de trop plein, un robinet de dé-

charge, et la conduite mère servant à la distribution générale des eaux, placée dans un petit canal portant pente, contre-pente et robinets de décharge ainsi que tous les tuyaux qui viennent s'embrancher sur cette conduite ; il en résulte qu'il ne peut en aucun cas survenir le moindre accident provenant du fait de ces tuyaux ; car, supposant qu'un tuyau vienne à se déchirer, par n'importe quelle cause imprévue, les eaux qui s'en échappent sont reçues immédiatement par le canal qui renferme ce tuyau, et transportées à l'intérieur par le seul effet de la pente. Cette disposition si simple a fixé particulièrement notre attention, car l'expérience nous montre malheureusement qu'on ne saurait trop prendre de précautions pour préserver les bâtiments des accidents occasionnés par le parcours des eaux inhabilement prévu.

Telles sont les dispositions de ces trois pavillons, que trois escaliers desservent dans toute la hauteur.

Le corps de bâtiment transversal auquel viennent se relier les trois pavillons, est divisé en deux parties égales par le grand vestibule d'entrée faisant suite au pavillon du milieu. Dans ce vestibule se trouvent les deux escaliers principaux conduisant aux salles de malades ; celui de droite, aux salles de femmes, celui de gauche aux salles d'hommes ; à la suite est l'oratoire, précédé d'un autre vestibule dont la partie de gauche donne sur le promenoir des hommes ; à côté de ces deux escaliers sont, d'une part, le vestiaire, la lingerie et le cabinet de la lingère ; de l'autre part, la pharmacie, le cabinet du pharmacien, le laboratoire et le magasin de la pharmacie. Derrière ces dépendances se trouve un vaste corridor de dégagement pour le personnel, longeant le bâtiment dans toute sa longueur et dont chacune des extrémités vient aboutir à un vestibule de service faisant suite aux pavillons de droite et de gauche, dont il est parlé plus haut; chacun de ces vestibules dessert les dépendances de ces pavillons, ainsi que celles qui lui font face du côté des bains, les magasins et dépôts, du côté de la cuisine, le réfectoire des gens de service, la panneterie, les magasins et dépôts de légumes, ainsi que les deux escaliers qui conduisent aux caves.

Au premier étage, sont quatre salles principales pour les malades, à seize lits, dans le corps de bâtiment transversal, et celles à huit lits en aile sur le jardin ; chacune de ces salles vient aboutir sur un vestibule de service où se trouvent concentrées toutes les dépendances principales, telles que tisanerie, escalier conduisant aux promenoirs, salle de bains, cabinet de l'infirmier, cabinets d'aisance et dépôts. Ces vestibules et leurs dépendances au centre des salles donnent non-seulement une plus grande facilité pour le service et la surveillance des malades, mais encore permettent à ces malades de circuler pour leurs besoins sans être exposés à des différences de température.

Nous ajouterons à cet article de M. Cahen quelques détails sur le système de ventilation imaginé par M. Thiery, système aussi ingénieux qu'économique.

Entre deux lits, s'ouvre au niveau du plancher, l'orifice d'un conduit qui, ménagé dans l'épaisseur du mur, va communiquer avec un large tuyau faisant le tour de la salle, sans qu'il ne paraisse que comme une simple moulure.

Ce tuyau lui-même sort à son tour de la salle, traverse un vestibule, et pénétrant dans la tisanerie, va s'ouvrir dans le haut de la cheminée, qui lui sert ainsi de conduit d'appel.

Il n'est pas nécessaire de grands commentaires pour faire comprendre tout ce que ce mode de ventilation offre d'économie, surtout si on le compare avec celui que l'on établit à l'hôpital Louis-Philippe, où sa construction dépassera peut-être une somme de 600,000 fr. On ne saurait donc trop louer l'architecte qui, à peu de frais, a su donner à son hospice toutes les garanties de salubrité, de commodité et de moralité possibles.

LAURENS.

MAISON LESOUFFACHER. — COMPTABILITÉ.

Le Moniteur des Architectes complète aujourd'hui les dessins de la maison construite par M. Lesouffacher, rue de l'Université ; mais nous ne saurions passer sous silence le mode employé par cet architecte dans ses transactions avec les propriétaires qui l'emploient.

M. Lesouffacher est peut-être celui de tous les architectes, qui a le plus contribué à mettre en avant et à répandre le système de constructions à forfait.

Peut-être quelques personnes trouveront étonnant que nous nous fassions l'avocat de ce mode d'entreprises, mais après quelques mots, peut-être reviendront-elles de leurs préventions à ce sujet.

Ainsi, jadis on était tellement effrayé des éventualités d'une construction neuve, que la plupart des personnes préféraient acheter, selon le proverbe, les folies des autres, et alors, souvent pour avoir voulu éviter les frais d'une maison neuve et la longueur du temps, on restait logé, peu à sa fantaisie, ou l'on se décidait à refaire, ce qui, en dernier lieu ne faisait jamais qu'une demeure manquée et en général fort chère.

Avec le système à forfait, modifié par M. Lesouffacher et autres, on est toujours sûr d'avoir la maison que l'on désire, et de ne dépenser que ce que l'on peut se permettre.

Et voici comment :

L'architecte dresse un cahier de charges où sont portés tous les matériaux qui entrent dans cette construction ; il en marque la qualité et la provenance, il en établit le prix, le présente au propriétaire qui le modifie à sa fantaisie, et puis, appelant ses entrepreneurs, il les fait s'engager à construire, moyennant la somme *de*, débattue et dressée en conseil.

Les entrepreneurs signent, on fait timbrer le plan, et, engagés à fournir les matériaux indiqués, ils tiennent leur promesse forcément, sous l'œil de l'architecte ; ce qui débarrasse les parties de tout recours à la justice.

Par là, l'on conçoit qu'il est nécessaire que l'architecte soit un véritable architecte, qu'il est nécessaire qu'il connaisse le prix, la qualité et la provenance de tout ce qui entre dans une construction, depuis la pierre la plus massive jusqu'au clou le plus petit ; mais aussi le propriétaire, sur le cahier des charges, est à même de connaître si l'architecte qu'il charge de lui édifier un bâtiment est capable ou non; s'il est un homme pratique ou simplement un dessinateur de projets, ce qu'il est bon de ne pas confondre.

Voici du reste un aperçu des parties générales qui composent le cahier des charges dans les constructions à forfait :

Fouilles, — Maçonnerie, — Carrelage, — Pavage, — Trottoirs, — Charpente, — Serrurerie, — Couverture en zinc, — Plomberie, — Eaux, — Gaz, — Menuiserie, — Marbrerie, — Fumisterie, — Vitrerie, — Miroiterie, — Peinture et dorure. — Conditions générales.

On conçoit que ceci une fois détaillé et estimé, il n'y a plus moyen de discuter entre les entrepreneurs et l'architecte, comme aussi entre celui-ci et le propriétaire.

Ce qui fait que toutes les parties, tranquilles sur l'avenir pendant la construction, se séparent amicalement et contentes les unes des autres.

L. C.

Synthèse Archéologique.

MARCHE DE L'ART DANS LES MONUMENTS.

LES PYRAMIDES.

Selon notre programme (Voir le XVe vol.), nous commencerons l'Histoire de l'Art des Constructions, par celle des monuments les plus simples, et où la rectitude des lignes et l'appareillage seuls constituent la science architectonique.

Or, parmi les monuments, qu'existe-t-il de plus dignes de respect et d'admiration que les **Pyramides d'Egypte**, qui, par leur antiquité, leur masse, leur élévation, ne se recommandent pas moins aux curieux qu'elles n'excitent l'admiration de l'homme de l'art par la justesse inaltérable de leurs rapports; et cela après même les chefs-d'œuvre qu'ont élevés les civilisations de la Grèce, de Rome, de l'Italie et de la France ?

Les **Pyramides** de SAKHARA, de DAHCHOUR et de GHIZÉ, ne sont pas les plus anciens des monuments dignes de ce nom, qu'ait élevés la main de l'homme ; mais elles sont les plus anciens, de ceux qui existent à la surface de la terre, puisque, construites sous la troisième et la quatrième dynastie des rois d'Égypte, elles ont vu briller avant elles la primi-

tive **Memphis**, dont les palais et les temples furent dus à **Ménès**, chef et fondateur de la monarchie **Pharaonique**.

Celles de **Ghizé**, que l'on doit aux rois de la quatrième dynastie, et parmi elles la plus grande, nous occuperont seules, celle-ci parce qu'elle a été le mieux étudiée et qu'elle est la plus connue.

Sa première assise, la plus inférieure, repose immédiatement sur un rocher qui lui sert de socle et qui est actuellement élevé de près de cent pieds au-dessus des plus grandes eaux du **Nil**. Ce rocher creusé de huit pouces, et parfaitement aligné et aplani, reçoit cette assise.

Au-dessus de cette assise ainsi encastrée, on en compte **deux cents deux** autres placées successivement en retraite, la supérieure sur l'inférieure, d'environ **neuf pouces et demi** par pied d'élévation, et formant autant de gradins.

Ces **deux cent trois** gradins, au-dessus du socle qui les supporte, donnent à la **Pyramide** une hauteur verticale de **quatre cent vingt-huit pieds trois pouces** à peu près (139 mètres 117 millimètres) et il en résulte un volume de **UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE** toises cubes, abstraction faite des vides peu considérables de l'intérieur.

Les matériaux d'une aussi colossale construction furent tirés des carrières de **Thorrah** sur les rives du Nil, et leur emploi a cela surtout de remarquable, que l'on peut reconnaître sans peine qu'il serait difficile d'appareiller avec plus d'exactitude, d'établir des lignes plus droites et des joints plus parfaits, que ceux que présente la construction intérieure de la grande pyramide.

Chaque pierre des quatre arêtes est incrustée dans la suivante; la pierre inférieure creusée de deux pouces, recevant une saillie, un tenon égal de la force du premier, et ainsi dans toute la hauteur de l'arête. Aussi n'a-t-on remarqué sur aucun point, ni le plus léger écart ni la moindre dégradation.

Tel était le système de durée et de masse que suivait ce peuple dans ses constructions, que l'on peut avancer qu'il édifiait pour l'avenir, et dans le but d'inspirer du respect et de l'admiration aux races qui se succéderaient autour de ses inaltérables monuments.

Selon les traditions, la pyramide aurait été revêtue extérieurement de pierres prismatiques, qui, remplissant les gradins, donnaient à chaque face l'aspect d'un plan incliné et uni. On pense aussi que le rocher sur lequel elle est assise ayant dû être nivelé, il serait possible que le noyau eût été conservé et taillé de manière à recevoir les pierres du parement.

La grande **Pyramide** est parfaitement orientée; chacun de ses quatre angles fait face à chacun des points cardinaux, et ce n'est pas sans de grandes difficultés que la science moderne réussirait à établir une ligne d'une aussi grande étendue, sans dévier. Or, de cette orientation il en résulte que la **physique** a pu constater que, depuis les milliers d'années que ce monument existe, l'axe de la terre n'a pas dévié d'une manière sensible, et la **Pyramide**, le plus ancien des monuments, est là pour le constater.

C'est sur la face **nord-est** que se trouve l'entrée actuelle située aux environs de la quinzième assise, à quarante-cinq pieds du sol, et jadis cachée par le revêtement.

Par cette entrée, l'on pénètre dans un canal incliné et descendant, long de **douze toises trois pieds**, et aboutissant à un second de mêmes proportions (**trois pieds cinq pouces de haut et de large**), mais ascendant et long de **cent deux pieds**.

Un énorme bloc de granit les bouche au coude de jonction, et il a fallu briser les pierres de la pyramide pour tourner cet obstacle.

A l'extrémité du second canal, on se trouve sur un palier, ayant à droite, l'entrée d'un **puits** creusé dans le roc, à une profondeur que l'on a reconnue jusqu'à **deux cents pieds**, mais dans des dimensions tellement étroites, qu'un homme ne peut s'y courber. Des entailles irrégulières pratiquées dans la paroi rendent la descente moins périlleuse, mais malgré cela on n'est jamais descendu jusqu'au fond, quoiqu'on ait dépassé le niveau du lit du Nil de **cinquante pieds**.

Sur le palier que nous avons laissé un moment, commence aussi un autre canal horizontal de **dix-neuf toises** et **demie** d'étendue. Il conduit à une chambre vide qu'on a appelée **Chambre de la Reine**, et dont les dimensions ont dans la longueur, **dix-sept pieds dix pouces**, dans la largeur **seize pieds un pouce**.

En retournant à l'entrée de ce dernier canal, on monte dans une nouvelle galerie, longue de **cent vingt-cinq pieds**, haute de **vingt-cinq**, et large de **six et demi**; de chaque côté sont des banquettes de **vingt-un pouces** sur **dix-neuf**, percées chacune de **vingt-huit** trous de **douze pouces** sur **dix et demi** de profondeur. Huit assises de pierre en encorbellement, formant les murs de cette galerie, lui donnent l'aspect d'une voûte. A son extrémité on arrive sur un palier et de là dans un vestibule conduisant à une ouverture de **trois pieds trois pouces** de large, sur **trois pieds cinq pouces** de haut et **sept pieds dix pouces** de longueur. C'est l'entrée de la chambre supérieure nommée **Chambre du Roi**; entrée primitivement fermée et cachée par des blocs de pierre.

Cette chambre est entièrement construite en larges blocs de granit parfaitement dressés et polis; voici ses dimensions:

hauteur......		18 pieds	0 pouces	5 lignes.
longueur	N	32	2	8
	S	32	2	10
largeur	O	16	1	5
	E	16	0	1

C.

La suite au prochain n°.

FERRONNERIE.

De tous les métaux, le fer est peut-être, c'est-à-dire sans nul doute, le plus précieux.

Connu de toute antiquité, son usage et le progrès de ses qualités ont suivi pas à pas la civilisation humaine dont il est une condition indispensable par ses nombreuses applications.

Il est répandu dans toute la nature, mais par une coïncidence providentielle les terrains où il se trouve le plus abondamment sont les terrains houillers, comme si l'auteur de toutes choses avait voulu réunir dans le même lieu le métal civilisateur et le combustible le plus propre à le mettre en œuvre.

Dégagé du minerai et réduit à l'état de fonte, le fer contenant une plus ou moins grande quantité de *carbone*, est cassant et dur, et a besoin, pour devenir ductile, de subir un traitement appelé l'*affinage*, qui a pour but de brûler le carbone.

Le fer ne s'oxyde ni à l'air sec, ni à l'air humide, si ce dernier est d'ailleurs pur; mais s'il contient de l'*oxyde carbonique* ou d'autres vapeurs acides ou sulfureuses, les taches de rouille paraissent sur sa surface et s'agrandissent peu à peu. Une fois nées, elles ne cessent plus de s'accroître, même à l'air pur.

Pour préserver le fer de la rouille, on le recouvre d'un vernis incolore, on le plonge dans un bain composé d'eau et d'un peu de *carbonate de potasse*, de *soude* ou de *borax*, ou bien on attache au fer un morceau de *zinc*, en ayant soin que le contact métallique soit parfait; les deux métaux se mettant ainsi en opposition *électro-magnétique*, le *zinc*, devenu *électro-positif*, est seul oxydé. C'est ce que l'on nomme *fer galvanisé*.

Comme le *carbone* a la propriété de rendre le fer plus dur, on a utilisé cette expérience en combinant ces deux corps de plusieurs manières. La plus utile de ces combinaisons est celle qui donne l'*acier*, qui n'est que du fer allié, terme moyen, avec un centième de son poids de *carbone*.

Pour que l'*acier* soit parfait, il faut qu'il contienne, outre du *fer* et du *carbone*, un peu de *manganèse* et de petites quantités de *phosphore* ou d'*arsenic*.

Le meilleur acier que l'on connaisse est celui qu'on fabrique en **Angleterre** du fer provenant des mines de **Danemora** en **Suède**.

On appelle *trempe* l'opération par laquelle le *fer* est rendu dur et cassant

pendant son immersion, à l'état incandescent, dans de l'eau froide ou du *mercure*.

Si le fer est de tous les métaux le plus précieux, l'art de le travailler est de tous les arts mécaniques le plus utile et le plus répandu; à quoi nous devons ajouter, nous, qu'il s'est élevé à l'état d'art selon le siècle où il a été pratiqué.

En effet, selon que l'architecture et la sculpture ont brillé ou se sont dégradés, l'art de travailler le fer a aussi subi les mêmes effets.

Mais, dans aucune époque, cet art n'a atteint un degré de perfection comme dans le **XVI**e **SIÈCLE**.

Que l'on se rappelle les armures de nos rois, ces casques, ces écus, ces cuirasses damasquinées, ciselées, bosselées; que l'on se rappelle les œuvres de **CELLINI**, les portes de la galerie d'**APOLLON** et la collection des serrures et ferronneries du Musée de **CLUNY**, et l'on comprendra sans peine pourquoi nous plaçons le **XVI**e **SIÈCLE** avant l'époque ogivale et le **XVII**e **SIÈCLE** sous le rapport de l'art de la ferronnerie; quoique nous reconnaissions la beauté, la noblesse et la complication des produits du moyen âge et du règne de Louis XIV.

Enfin, terminons en indiquant les principales pièces qui composent ce qu'on appelle les *ferrures*.

Les portes se ferrent de *gonds* et de *pentures*, de *pomelles* de formes diverses, de *pivots*, de *fiches*, de *targettes*, *verrous*, *loquets*, *serrures*, *becs de canne*, etc., et on les garnit, afin qu'elles se ferment toutes seules, de *barrillets* à contre-poids, et mieux de *ressorts à torsion* logés dans la feuillure.

La ferrure des croisées consiste en *fiches à bouton*, *équerres*, *espagnolettes* et leurs accessoires, *crémones*, *verrous* et *poignées*.

Pour les coffres, on emploie les *couplets*, *charnières*, *équerres*, *coudées*, *moraillons*, *cadenas*. Les voitures ont pour ferrure les *bandes*, les *ressorts*, *plates-bandes*, *boutons* et *supports de siége*.

N'oublions pas que l'art de la soudure est dû à **GLAUCUS**, de Chio, artiste, vivant dans le **VI**e **SIÈCLE** avant notre ère; avant lui, on clouait les divers ornements des pièces d'art.

C.

CONSEIL D'ETAT. — CONTENTIEUX.

Lorsqu'il n'est pas justifié que, préalablement à l'expertise, les experts nommés aient prêté serment, l'expertise doit être déclarée nulle, et, par suite, l'arrêté qui l'a suivi.

(*Debrousse contre : 1° Ruffier ; 2° la dame Trichard.*)

Ont été maintenus trois arrêtés du conseil de préfecture de la Charente des 30 novembre et 14 octobre 1849, qui prononcent :

1° Une indemnité de 520 fr. en faveur du sieur Chamborand, propriétaire, sur le terrain duquel le sieur Delvousse, entrepreneur, avait extrait une certaine quantité d'argile.

(Le propriétaire demandait 2,524 fr. 10 c.; l'entrepreneur offrait 91 fr. 48 c.)

2° En faveur du sieur Chaume, propriétaire à Esse (Charente), une indemnité de 8 fr. 57 c. par are fouillé ou recouvert de cavaliers; de 1 fr. 03 c. par are de terrain dégradé par le passage des voitures sur une partie, et de 4 fr. 28 c. par are fouillé ou couvert de cavaliers, et de 0 fr. 51 c. par are dégradé par le passage dans une autre partie.

(C'était l'avis de l'ingénieur en chef.)

3° En faveur de M. Collognat, propriétaire à Esse, une indemnité de 8 fr. 75 c., et de 2 fr. 25 c. par are de terrain fouillé ou recouvert, et de 0 fr. 27 c. par are détérioré par le passage.

Le sieur Debrousse avait ouvert des carrières dans le terrain du sieur Collognat pour en extraire des pierres granitiques.

(*Debrousse contre : 1° Chamborand ; 2° Chaume ; 3° Collognat.*)

la difficulté élevée entre un entrepreneur et un propriétaire sur la question de savoir si un terrain fouillé était ou non désigné par le devis relève des tribunaux administratifs, et non de l'autorité judiciaire.

Décidé dans l'espèce, au fond, que le terrain fouillé était désigné au devis de l'entreprise. (*Peyramale contre Seusamat.*)

Décrets adoptés en projet le 13 novembre, approuvés le 1er octobre, publiés le 3 du même mois.

DELVINCOURT.

TRAVAUX PUBLICS DE PARIS.

3e PARTIE (SUITE).

Ce n'est pas seulement parce qu'il vient rectifier un quartier mal occupé ou donner un accès plus commode à des établissements de haute instruction publique, tels que la Sorbonne, le Collége de France, les Ecoles de Droit et de Médecine, que ce percement a été si bien accueilli par les arrondissements qu'il intéresse, c'est encore et surtout parce qu'il apporte l'air et la lumière dans les localités qui en ont besoin, et qu'il détruit des immeubles dont l'insalubrité notoire est dangereuse pour les personnes qui les habitent. Sa direction a été étudiée de manière à obtenir ces résultats sur une échelle aussi étendue que possible. Partant du carefour déterminé par les rues de la Harpe et de l'Ecole-de-Médecine, la voie nouvelle se dirigera à travers les rues des Maçons, de Sorbonne et Saint-Jacques jusqu'au carrefour des rues de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Jean-de Beauvais, en formant, depuis la rue de Sorbonne jusqu'à ce carefour, une place de quarante mètres de large qui se confondra avec la place Cambrai. Son ouverture entraîne la modification de l'alignement arrêté en 1845 pour la rue de Sorbonne, dont la largeur est portée à douze mètres entre la place de ce nom et la rue nouvelle, et à seize mètres dans le reste de son parcours. Cette dernière partie de l'élargissement sera seule exécutée par voie d'expropriation.

L'alignement de la rue des Mathurins subit aussi un léger changement du côté des numéros pairs, mais il ne sera effectué que lorsque les proprietaires devront reconstruire leurs maisons pour cause de vétusté, ce qui ne les gêne ni ne les trouble.

Les terrains nécessaires au percement de la rue des Ecoles occupent une surface de 9,942 mètres, et sont présumés devoir coûter 5 millions. 800,000 fr. sont affectés aux expropriations à faire en 1852.

Reste à statuer sur le prolongement de cette voie publique, depuis le carrefour où nous l'avons arrêtée jusqu'au muséum d'histoire naturelle où elle doit aboutir. Divers propriétaires demandent que ce prolongement suive une direction parallèle à la rue Saint-Victor et ne s'en éloigne pas à plus de 60 metres; mais cette idée ne nous paraît pas heureuse. En effet, si ce tracé offre quelque intérêt au point de vue de l'assainissement, il n'en a aucun, suivant nous, sous le rapport de la circulation, car il fait double emploi avec la rue Saint-Victor qu'il vient, en quelque sorte, annuler. L'administration qui se préoccupe à la fois des besoins actuels et des nécessités futures, a des vues plus étendues, et n'entend pas circonscrire dans des limites si étroites les résultats qu'elle espère de l'ouverture de la rue des Ecoles. Dans son opinion, le prolongement de cette voie devrait partir de l'angle gauche du collége de France, se diriger ensuite en plein jalon sur l'Ecole polytechnique, et de là sur le carrefour des rues Clovis, Descartes et Mouffetard, en se reliant avec une rue nouvelle qui serait ouverte derrière le Panthéon, et prolongerait la rue Clovis jusqu'à la porte du jardin des Plantes.

Dans ce système, la rue Mouffetard serait élargie, et la barrière de Fontainebleau se trouverait par cela même en communication facile avec les 11e et 10e arrondissements, aussi bien qu'avec le centre de Paris.

Enfin, on compléterait l'opération en continuant la rue des Mathurins jusqu'au quai de la Tournelle.

Indiquer le sens dans lequel M. le préfet de la Seine fait examiner la question du prolongement de la rue des Ecoles, c'est démontrer que l'administration va plus loin que ne le font eux-mêmes les auteurs de tous les projets particuliers, de ceux du moins qui ont été mis sous nos yeux, et quand elle a posé une fois un principe d'utilité publique, elle sait, même au prix des plus grands sacrifices, en développer les conséquences.

Les études auxquelles elle se livre sur l'ensemble des améliorations dont les quartiers de la rive gauche de la Seine peuvent avoir besoin, notamment sur le prolongement du boulevard Montparnasse jusqu'au boulevard de l'Hôpital, sur la direction et la largeur définitives à donner à la rue de la Harpe, sur l'élargissement de la rue Saint-Jacques, et enfin sur l'ouverture de voies nouvelles se dirigeant, celle-ci du pont Neuf à la place Sainte-Marguerite, en se soudant à la rue du Four; celle-là, de l'Observatoire à la place de l'Estrapade; ces études, disons-nous, prouveraient surabondamment aussi qu'elle ne se traîne à la remorque de qui que ce soit, et qu'elle prend partout, au contraire, l'initiative des choses grandes et utiles. C'est le seul éloge que nous ayons le droit de lui adresser ici.

Nous savons bien que ces projets, et d'autres encore qu'il est inutile de mentionner, ne figurent jusqu'à présent que sur le papier et sont du domaine de l'avenir; mais il en est d'autres qui appartiennent au même ordre d'idées, et dont nous verrons incessamment commencer l'exécution : tels sont ceux, par exemple, qui sont relatifs à l'élargissement des rues du Four-Saint-Germain et Saint-André-des-Arts, à la rectification de la place Sainte-Marguerite, à l'agrandissement de celle de la Croix-Rouge, et à l'ouverture d'une rue dans l'axe de l'embarcadère du chemin de fer de l'Ouest.

La rue du Four, qui fait partie d'une des grandes traverses de Paris, est à la fois une des rues les plus importantes et les plus encombrées du onzième arrondissement. Depuis plus de vingt ans, la nécessité de l'élargir a été signalée et reconnue; mais la dissémination, sur d'autres points, des ressources municipales, a suffi jusqu'ici pour motiver l'ajournement de cette utile mesure. Heureusement, les embarras multipliés d'une circulation de plus en plus active ont décidé l'administration actuelle à ne pas différer plus longtemps l'exécution d'un travail que nous considérons comme de la dernière urgence, au double point de vue de la sûreté publique et l'assainissement du quartier. Grâces lui en soient rendues!

Fixée à 13 mètres par l'ordonnance du 2 août 1843, la largeur de la rue du Four, si les prescriptions de cette ordonnance eussent été accomplies, se trouverait déjà insuffisante. Aussi l'administration a-t-elle cru devoir la porter à 15 mètres, ce qui permet de donner 9 mètres à la chaussée, et de la border de trottoirs de 3 mètres chacun. Toutefois, et pour ne pas atteindre les maisons à peine terminées, aux encoignures de la rue Saint-Germain-des-Prés, aujourd'hui rue Bonaparte, on conserve, sur ce point, la largeur déterminée par l'ordonnance de 1843. Ces ménagements, qui n'ont rien que de très-convenable et qui viennent adoucir ce que l'expropriation peut avoir de rigoureux dans des cas donnés, ont été très-bien accueillis par des riverains de ces deux voies publiques.

La rectification de la place Sainte-Marguerite et du carrefour de la Croix-Rouge s'exécutera en même temps que l'élargissement de la rue du Four, dont elle est le complément indispensable. Les alignements en ont été étudiés de manière à répondre à l'importance de la circulation qui s'est établie sur ces deux points. La limite de la place Sainte-Marguerite est reportée à l'alignement de la prison de l'Abbaye, édifice devenu inutile, et dont il n'y a plus qu'à souhaiter la démolition, et le carrefour de la Croix-Rouge, où, à toute heure, passent et se croisent tant de voitures et de piétons, ramené bientôt à une forme régulière, nous présentera un vaste rectangle de 78 mètres sur 42, ce qui doit suffire à tous les besoins.

L'ensemble de cette opération qui va s'exécuter par sections au fur et à mesure des ressources disponibles, donnera lieu à une dépense que nous ne pouvons évaluer à moins de 3 millions de francs.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le directeur-gérant : A. GRIM.

Paris. — Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

POUR LA FRANCE :
Un an...... 25 fr.
Six mois.... 13
Chaque vol., 5 fr.

15 MAI 1853.

SOMMAIRE DU XVIIe VOLUME.

LE MONITEUR DES ARCHITECTES.

AUGMENTATION DU TEXTE.

Lorsque la presse politique semble aujourd'hui réprouvée, et non sans raison, par le public assez longtemps étourdi de ses clameurs, et qu'enfin nous avons la chance de vivre dans des temps plus paisibles, il n'est pas étonnant que les publications utiles reprennent le développement qu'elles n'auraient jamais dû perdre pour le bonheur du pays.

Donc, afin de suivre l'impulsion donnée aux œuvres de paix, le Moniteur des Architectes, pour ne pas se trouver en arrière de l'élan, de la marche et du progrès que suit surtout l'art des constructions, va augmenter l'importance de son texte et doubler le nombre de ses colonnes, sans, pour cela, changer le moins du monde les conditions qu'il a faites à ses souscripteurs.

Mais que l'on ne craigne pas que ce développement nouveau s'opère en faveur d'élucubrations oiseuses, de sujets fictifs ou de vaines considérations.

Non, le Moniteur des Architectes a des prétentions plus raisonnables et plus dignes de l'intérêt des hommes qui travaillent à l'embellissement, à la commodité et à la salubrité des villes ; il a la prétention de devenir le plus pratique des journaux de ce genre, c'est-à-dire, comme il l'est déjà, de se maintenir et de grandir dans cette position.

Ce n'est pas que pour cela nous voulions bannir de nos colonnes ce qui tient à l'art en lui-même ; telle n'est pas notre intention ; mais du moins la pratique, et les recherches propres à former des praticiens, seront comme toujours notre but principal. Pour l'atteindre, nous donnerons tout notre soin à ce que toutes les constructions dont nous publierons les dessins, soient accompagnées des descriptions et des devis propres à les faire apprécier sous le triple rapport de l'art, de l'exécution et de la dépense.

Nous ne négligerons rien non plus de ce qui peut intéresser comme origine et fondation, et nous serons heureux de faire connaître les décisions administratives et le résultat des concours pour les monuments publics, comme aussi le motif de bienfaisance ou de générosité qui aura poussé quelque citoyen à fonder quelque édifice de bienfaisance ou de pur embellissement.

Que nos abonnés soient donc persuadés, et nous mettrons notre honneur à le leur prouver, que nos intentions sont de les satisfaire ; que les hommes qui se dévouent à l'illustration de l'architecture nous prêtent leur concours ; et au sein de la paix que nous assure le pouvoir, les arts utiles sortiront avant peu de temps de l'obscurité où les avaient refoulés nos dernières dissensions.

Bibliographie Archéologique.

MONOGRAPHIE DE NOTRE-DAME DE PARIS.

PAR M. CELTIBÈRE.

A voir le mouvement que la France et l'Angleterre se donnent pour aller plus avant dans les fouilles qu'on exécute sur le sol de **Nimbroud** et de **Korsabad**, c'est-à-dire de l'antique Ninive; lorsqu'on suppute les sommes que la civilisation moderne a dépensées pour explorer le gîte des anciennes cités, dresser les plans et faire les descriptions de leurs monuments; on se demande comment, pour éviter aux générations futures des recherches si souvent inécondes ou du moins insuffisantes; comment les peuples modernes, à l'exemple des Italiens, ne travaillent pas à la monographie des monuments qui leur font honneur pendant qu'ils subsistent; et si du moins cette pensée de destruction leur répugne trop, comment n'en dressent-ils pas les dessins pour faciliter aux artistes étrangers les études nécessaires pour élever à leur tour les édifices qu'on leur demande dans un style ou dans un autre?

Croit-on qu'aujourd'hui l'architecture de la **Grèce** et de **Saint-Pierre** de **Rome**, avec celle de l'**Égypte** comme supplément, peut suffire aux goûts divers qui règnent aujourd'hui? Et ce qui se passe autour de nous ne nous fait-il pas un devoir d'étudier les monuments de l'époque **ogivale** surtout?

Jetons les yeux sur le mouvement architectonique, et dans le nord comme dans le midi, au levant comme au couchant, le fer retentit sur les anciennes cathédrales que l'on restaure, ou sur la pierre des nouvelles églises que l'on élève; et dans cette espèce de restauration de la foi, le style ogival a pris le dessus, comme expression la plus vraie et la plus spontanée des sentiments chrétiens.

C'est pour s'associer à ce légitime retour vers l'architecture ogivale, la seule qui ne doive rien au passé, et la seule par conséquent qui fasse honneur aux peuples modernes, comme expression originale de leurs sentiments, que M. GRIM, continuant la MONOGRAPHIE DE NOTRE-DAME, l'a complétée en y faisant entrer la nouvelle sacristie de MM. LASSUS et VIOLET LEDUC, et en y joignant surtout une savante notice où notre rédacteur en chef, M. CELTIBÈRE, a recherché l'origine, la nature et la raison d'être de toutes les parties qui composent cette célèbre basilique.

Comment se fait-il que l'on ait attendu jusqu'ici pour exécuter un pareil ouvrage? Le monument était-il indigne d'être étudié sous le point de vue artistique? N'était-il pas assez vénérable sous le rapport de l'âge? Les moyens de l'aborder étaient-ils trop difficiles? Les rois qui l'avaient construit et embelli trop méprisables? Le peuple à qui il appartient trop... Ah! prenons garde de ne pas blesser ici la gloire de la nation la plus susceptible de l'univers sur le point d'honneur, et convenons que ce n'était que par un engouement blâmable que nous avions négligé jusqu'à ce jour un des monuments les plus liés à l'histoire de la FRANCE, pour courir après des ruines qui souvent n'intéressent tout au plus que la curiosité... et de qui encore?

La MONOGRAPHIE de NOTRE-DAME, publiée en 80 planches quart grand aigle, dont 22 doubles et 6 coloriées, contient les vues d'ensemble, de détails, élévations, coupes et plans de l'extérieur et de l'intérieur de la cathédrale, et la notice dressée pour l'instruction des architectes qui sont peu au courant de l'architecture ogivale, donne l'historique de ses parties, historique dont le détail suivant fera mieux comprendre l'importance.

SOMMAIRE DU TEXTE :

NOUVELLE CLASSIFICATION DES PLANCHES

D'APRÈS M. CELTIBÈRE.

FAÇADE OCCIDENTALE.

1 **Élévation** de la Façade principale.
2 **Élévation** de la Façade principale (restauration).
3 **Détails** de la Façade principale.
4 **Détails** de la Galerie des **Rois** et de celle de **la Vierge.**
5 **Détails** de la galerie des Colonnes.
6 **Détails** de la galerie des Colonnes (côté des Réservoirs).
7 **Détails** des trois galeries.
8 **Détails** d'une des Tours.
9 **Intérieur** de la Tour du Sud.

PORTE DE LA VIERGE.

10 **Vantaux** de la porte de la **Vierge.**
11 **Zodiaque.**
12 **Détails** de la porte de la **Vierge.**
13 **Détails** de la porte de la **Vierge** (côté gauche).
14 **Pilastres** et Ornements (côté gauche).
15 **Détails** de la porte de la **Vierge** (côté droit).
16 **Pilastres** et Ornements.

PORTE SAINT-MARCEL.

17 **Vantaux** de la porte **Saint-Marcel.**
18 **Détails.**

FAÇADE ET PORTAIL NORD.

19-20 **Élévation** latérale du **Nord.**
21 **Porte-Rouge.**
22 **Élévation** et Coupe du portail **Nord.**
23 **Côté** et Détails.
24 **Détails.**
25 **Pignon.**
26 **Élévation** intérieure du portail **Nord**
27 **Rosace** du portail **Nord.**
28-29 **Détails** de la Rosace.
30 **Détails** de la Rosace.
31 **Détails** de la Rosace.
32 **Détails** de la Rosace.

FAÇADE ET PORTAIL SUD.

33 **Élévation** et Coupe du portail **Sud.**
34 **Détails.**
35 **Détails** et Pignon.
36 **Élévation.**

FAÇADE ORIENTALE

37-38. **Abside.**
39 **Grand Contrefort.**
40 **Petit Contrefort** et **petits Arcs-Boutants.**
41 **Corniches** et **Balustrades** des terrasses.
42 **Détails** des Baies.
43 **Intérieur** et **extérieur** de l'Abside.
44 **Coupe** de l'Abside.
45 **Plan** et **Coupe** d'une des Chapelles.
46-47 **Détails** d'une Baie.

INTÉRIEUR.

48-49 **Plan général.**

50-51 **Plan général** pris de la première galerie.
52-53 **Plan général** pris aux combles.
54 **Coupe** sur la Tour du sud et sur la Nef.
55 **Tour du sud**, Escalier et détail de la Chapelle.
56-57 **Coupe générale** sur la longueur.
58 **Bases**, Plans et Chapiteaux de la Nef.
59 **Pilastres** et **Chapiteaux** de la première galerie.
60 **Coupe** sur la **croisée.**
61 **Transepts.**
62 **Vitraux** de chapelles.

DÉAMBULATOIRE.

63-64 **Bas-reliefs** du **Déambulatoire** côté Nord.
65-66 **Bas-reliefs** côté Nord.
67 **Bas-reliefs.**
68-69 **Bas-reliefs** côté Sud.
70 **Chapiteaux** et **Bases.**
71 **Détails**, côté Nord.
72 **Détails**, côté Sud.

SACRISTIE MODERNE.

73 **Façade** méridionale.
74 **Façade** occidentale.
75 **Baie** de la Chapelle épiscopale.
76 **Baies** orientales.
77 **Façade** de la cour.
78 **Façade** orientale.
79 **Salle** et **Galerie.**
80 **Plan.**

HOSPICE ISRAÉLITE DE PARIS.

(SUITE ET FIN.)

Après avoir donné le détail de tous les services qui ont paru devoir intéresser le lecteur, nous finirons cet aperçu général en prenant le malade depuis son entrée jusqu'à sa sortie.

A son entrée, la barrière qui le sépare de l'établissement ne s'ouvre que d'après l'avis émis par le médecin de garde; cette barrière franchie, il est admis par le directeur et inscrit sur les registres, de là conduit à la salle qui lui est destinée, et ses effets deposés au vestiaire, dans la case affectée à son numéro d'admission. Convalescent, il peut participer aux offices, s'il est homme, en se rendant à l'oratoire par son promenoir; s'il est femme, par les salles de malades de son sexe à la tribune qui leur est réservée. — S'il est en état de marcher, il peut se rendre, par l'escalier à proximité de sa salle, dans son promenoir, et de là dans la partie du jardin qui lui est affectée. — Toutefois, quel que soit le parcours qu'il fasse dans l'intérieur de l'établissement ou dans le jardin, jamais il ne pourra rencontrer le malade du sexe opposé au sien, à moins que, par tolérance, on ne lui donne l'accès des grands escaliers. Telle est, en résumé, la disposition intérieure des bâtiments, et elle est combinée de telle façon qu'elle ne permet plus aux malades de sexe différent, une fois entrés dans l'établissement, de se voir qu'à leur sortie.

Deux personnes, en particulier, méritent les éloges et la reconnaissance du public israélite; le fondateur, l'architecte.

On sait que les fondateurs de cet établissement sont les membres de l'honorable famille de Rothschild, dont le chef, M. le baron James de Rothschild, a surveillé avec un soin tout particulier la réalisation de cette noble pensée.

Le terrain seul a coûté	65,000 fr.
Frais d'acquisition et de donation, environ	20,000
La famille Rothschild a dépensé en outre, pour frais de constructions, environ	160,000
Et pour la maison des vieillards	65,000
Et sur les 190 lits, comptés à 500 fr. chacun, elle en a donné 22	11,000
Total	321,000

Les autres sont donnés par des particuliers et par des sociétés de bienfaisance.

On voit, par les chiffres qui précèdent, que l'établissement est fondé dans des conditions dignes de la réputation de générosité et de philanthropie qui est depuis si longtemps attachée au nom de Rothschild. Il faut dire que l'absence d'un hospice israélite à Paris constituait une véritable lacune dont nulle grande ville d'Europe, habitée par des Israélites, Londres, Vienne, Berlin, Hambourg, etc., n'offrait le déplorable spectacle; l'insuffisant asile de la rue des Trois-Bornes laissait en dehors de ses bienfaits bien des misères respectables; aujourd'hui, grâce à un haut et éclairé patronage, la charité israélite est en mesure de satisfaire largement à tous les besoins réels.

M. Thierry, architecte de l'hospice et aussi du temple israélite, a su tirer bon parti des ressources mises à sa disposition; plus à l'aise ici que rue Notre-Dame de Nazareth, et moins gêné par les nécessités du terrain, il a su donner à sa construction un aspect respectable, tout en introduisant dans l'économie générale de l'édifice, dans la distribution des pièces et dans l'organisation des services principaux, des innovations judicieuses et doublement importantes au point de vue de la commodité et de l'économie; M. Thierry nous paraît avoir rempli d'une manière parfaitement satisfaisante les conditions de son programme, et nous ne doutons pas que les gens du métier ne joignent leur approbation à la nôtre.

Pour plus de renseignements, voici, du reste, le devis que nous a communiqué M. Thierry lui-même :

Frais de construction.

Terrain	65,000 fr.
Maçonnerie	72,794
Charpente	20,000
Couverture, plomberie	9,700
Menuiserie	16,898
Gros fers, serrurerie et quincaillerie	8,000
Peinture et vitrerie	6,000
Pavage	2,200
Fumisterie	900
Calorifères, fourneaux de cuisine et de tisanerie	10,000
Établissement des eaux, manége, réservoirs, conduites d'eau, etc.	7,500
Ameublement	
Menuiserie et serrurerie	6,500
Total	161,492

Bâtiment des vieillards.

Maçonnerie	24,000 fr.
Charpente	8,600
Couverture, zinc, etc	3,200
Menuiserie	7,000
Serrurerie	3,400
Peinture	3,000
Fumisterie	900
Marbrerie	1,000
Pavage	2,000
Total	53,100

THÉATRE DE MOULINS, par M. Durand, architecte.

NOTICE ET DEVIS.

Personne n'ignore combien le goût et le besoin de la musique s'est répandu en France pendant les vingt dernières années qui viennent de s'écouler, ni combien ce goût d'un art que l'on croyait presque indifférent à nos populations de province a fait élever de théâtres. Il est peu de localités qui, aujourd'hui, ne possèdent leur salle de spectacle, et le fameux *panem et circenses* (du pain et des spectacles) de la décadence romaine semble enfin passé dans nos mœurs, si l'on en croyait les hommes qui, par caractère ou perte de position, parlent sans cesse de la chute d'un pays qui se permet de se policer sans leur concours.

La ville de Moulins, ancienne capitale du Bourbonnais, chef-lieu de l'Allier, ne pouvait, sans renoncer à ses titres aux yeux de ses propres habitants, ne pas leur faire élever un lieu où ils pussent aller apprécier et le drame moderne, si cher encore aux habitués de nos boulevards, et la musique beaucoup trop étourdissante de nos compositeurs.

Donc, le projet d'une salle de spectacle fut mis au concours, avec la condition que le maximum de la dépense des grosses constructions ne devrait pas excéder 200,000 francs. Vingt et un projets furent envoyés au concours, et celui de **M.** Durand (Hippolyte), architecte de Paris, fut choisi par la commission mixte nommée par le conseil municipal; après quoi, ce choix fut confirmé par le conseil des bâtiments civils, qui devait, aux termes du programme, prononcer d'une manière définitive. Deux primes furent accordées aux deux projets classés après celui du vainqueur.

Le concours ayant eu lieu en 1840, des lenteurs administratives, qui ne manquent jamais dans cette circonstance, ne permirent pas de commencer les travaux avant la fin de 1841, ce qui recula leur achèvement jusqu'à la fin de 1847, et l'inauguration de la salle aux premiers jours de 1848.

La décoration scénique de la salle a été confiée à l'habile pinceau de M. Séchan, auteur du théâtre ci-devant historique.

La salle, qui peut contenir à l'aise 850 personnes, peut aussi se transformer en salle de bal, au moyen bien connu d'un plancher mobile.

Le théâtre de Moulins, élevé à l'extrémité d'une des promenades de la ville, doit à cette heureuse situation l'avantage, qu'envient tant de monuments, de paraître dans toutes les qualités qui le distinguent; et sans vouloir en faire un éloge qu'il mérite à tous égards, nous nous contenterons de rappeler qu'il a été construit d'après un projet choisi sur vingt et un, nombre assez raisonnable.

Et maintenant, afin d'être fidèles à notre programme, à la suite de cette notice, voici la récapitulation des dépenses, d'après les comptes réglés et soldés :

GROSSES CONSTRUCTIONS.

Maçonnerie	113,984 62	
Charpente	40,317 1	
Serrurerie	18,290 44	214,592 33
Couverture et plomberie	15,222 29	
Menuiserie	21,873 20	
Peinture, vitrerie	4,904 77	
A reporter.		214,592 33

TRAVAUX D'INTÉRIEUR.

Report.		214,592 33
Machination	21,087 80	
Décors scéniques	10,700	
Décors de la salle	7,000	
Système de chauffage	8,298 50	66,477 58
Éclairage	6,134 93	
Mobilier	10,017 29	
Travaux divers	3,239 6	
Total des travaux exécutés		281,069 91
Honoraires de l'architecte		14,053 49
Total général de la dépense		295,123 40

Laurens.

Synthèse Archéologique.

MARCHE DE L'ART DANS LES MONUMENTS.

PYRAMIDES (*Suite et fin*).

Au-dessus du plafond de la chambre dont nous venons de donner les dimensions d'après Champollion, il existe un vide de trois pieds de hauteur dont les parois sont formées de pierres de granit dressées sans être polies. Ce vide, comme on le sent, fut indiqué par l'auteur afin que le plafond lui-même n'eût rien à redouter de la surcharge supérieure; tel est du reste dans tous les monuments de l'Egypte le caractère de sagesse qui a présidé à leur édification. Et il était important que cette chambre conservât ses dimensions, vu que l'on s'y rendait pour honorer le roi qui reposait dans le sarcophage qui s'y voit encore.

La présence de ce sarcophage doit être un point décisif pour ceux qui veulent savoir à quoi étaient destinées les Pyramides. Car, si au lieu de simples tombeaux comme elles le sont, elles avaient été élevées pour arrêter les sables du désert, comme il a plu à un prétendu savant de l'avancer, comment se fait-il que l'on ne vît pas tout un système de pyramides à l'endroit où la chaîne lybique s'écarte et laisse un vide; et pourquoi surtout ce peuple si sage aurait-il édifié un de ces impérissables monuments au milieu du lac Mœris? Car je ne pense pas qu'au milieu du lac, une pyramide isolée puisse avoir été dressée pour arrêter des flots de sable. Pour pénétrer dans les pyramides de Ghizé, avant de fermer les caveaux au moyen du bloc de granit dont nous avons parlé, on avait ménagé entre les pattes du fameux Sphinx qui avoisine la plus imposante de ces constructions, l'ouverture d'une galerie qui au-dessous de la plaine allait correspondre au puits que l'on connaît et par laquelle l'on pénétrait dans la chambre royale. Du reste ce Sphinx n'était qu'un reste de colline exploitée, à qui l'on donna la figure symbolique d'un des rois de ce pays étonnant.

Comme le sarcophage ne porte aucune trace d'écriture, et que les statues classées sous les numéros 36, 37 et 38 du musée Egyptien du Louvre, considérées comme les plus anciennes statues du monde, portent des inscriptions hiérogyphiques, il est probable que les pyramides sont encore plus anciennes, et que la quatrième dynastie, à laquelle on est obligé de les faire remonter, dépasse de beaucoup les supputations de la Bible. C'est-à-dire que le déluge universel qui ne laissa rien debout

sur la terre dut arriver, s'il arriva, lorsque florissait tranquillement et sans se douter de rien l'heureux pays du Nil, sous le sceptre des rois de la dixième dynastie. Car, et ces raisons sont tirées de la comparaison des textes hébraïques avec les monuments égyptiens; car si Moïse a fait sortir le peuple hébreu du pays de Mitzraïm après la mort de RAMSÈS le Grand, pendant que son fils plus pacifique régnait sur un trône où il mourut honoré; si JOSEPH fut ministre d'APOPHIS, le troisième roi de la dynastie des PASTEURS, et si ABRAHAM ne put se rendre sur les bords du Nil que sous la seizième dynastie : le déluge de NOÉ n'a dû, comme nous l'avons avancé, arriver que sous la dixième dynastie, au temps de laquelle les monuments dont nous parlons ne paraissent guère avoir éprouvé les ravages d'un cataclysme.

Enfin quoi qu'il en soit nous devons regarder avec respect et admiration ces constructions colossales, non pas parce qu'elles sont les plus anciennes de celles qui existent sur la terre; mais parce que dans leur édification l'homme a débuté par des chefs-d'œuvre, comme taille de pierres, nivellement, appareillage et orientation.

C.

NOUVELLE FOURRIÈRE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE.

PIÈCE ADMINISTRATIVE ET DEVIS.

MAIRIE DE PARIS.

Le Représentant du Peuple, Préfet de la Seine,

Vu :

1° Le devis des travaux de diverses natures à exécuter pour la construction d'une fourrière dans les terrains des *Bernardins*, rue de *Pontoise*, lequel devis, dressé par les citoyens *Gau* et *Ballue*, architectes, s'élève, après révision et frais de direction compris, à la somme de 207,752 fr.;

2° La délibération en date du 11 février dernier, par laquelle le Conseil municipal a adopté le devis ci-dessus, visé et voté l'allocation d'un premier crédit de 100,000 fr. applicable au payement de cette dépense;

3° Les cahiers des charges, tant générales que particulières, dressés par les mêmes architectes pour servir de base à l'adjudication des travaux détaillés audit devis;

4° Le procès-verbal dressé en Conseil de Préfecture, le 22 mai dernier, duquel il résulte que ceux de ces travaux qui, par leur importance, étaient susceptibles de faire l'objet d'une adjudication publique ont été adjugés en sept lots aux entrepreneurs dénommés au tableau ci-dessous, et ce, aux prix, charges, clauses, conditions et rabais stipulés aux citoyens *Gau* et *Ballue*, architectes, dans leurs soumissions, qui sont demeurées annexées audit procès-verbal;

5° La décision, en date du 15 juillet, par laquelle le Ministre de l'Intérieur approuve, pour régularisation, le projet de fourrière dont il s'agit et confirme, en outre, la validite de l'adjudication ci-dessus citée, du 22 mai dernier;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser aujourd'hui l'exécution des travaux désignés au devis susvisé, et dont la dépense, évaluée à 207,752 fr., se trouve définitivement réduite, distraction faite du rabais de l'adjudication sus-mentionnée, à la somme de 191,657 fr., ainsi que le démontre le tableau récapitulatif ci-après :

NATURE DES TRAVAUX.	DÉPENSES d'après les devis.	RABAIS de l'adjudication.	PRIX NET après déduction du rabais.
Terrasse et maçonnerie.	88.080 71	4 70	84.557 68
Charpente.	10.689 72	2.244 84	8.444 88
Couverture et plomberie.	16.001 94	508 70	15.189 5
Pavage.	4.807 62	1.420 70	4.134 94
Menuiserie.	15.159 »»	202 70	14.852 79
Serrurerie.	36.794 15	7.358 83	29.435 32
Peinture et vitrerie.	4.183 83	399 55	3.784 28
Marbrerie.	334 »»		334 »»
Fumisterie.	2.020 35		2.020 35
Bureaux provisoire de l'agence.	1.500 »»		1.500 »»
Barrières.	300 »»		300 »»
Total.	179.871 52		164.543 29
Pour frais imprévus.	17.987 48		17.987 48
Total.	197.859 »»		182.530 77
Frais de direction.	9.893 »»		9.126 23
Total général.	207.752 »»		191.657 »»

ARRÊTÉ.

ARTICLE 1er.

Les travaux désignés au devis sus-visé, montant en totalité, déduction faite des rabais de l'adjudication du 22 mai dernier et frais de direction compris, à la somme de *cent quatre-vingt-onze mille six cent cinquante-sept francs*, sont autorisés et seront exécutés, en ce qui concerne ceux adjugés, par les entrepreneurs-adjudicataires dénommés au tableau qui précède, et ce, aux prix, charges, clauses, conditions et rabais de leur adjudication précitée.

Quant aux divers autres travaux, tels que ceux de marbrerie, fumisterie, établissement de bureaux provisoires pour l'agence et barrières, ils seront, à raison de leur peu d'importance, exécutés à prix de règlement.

ARTICLE 2.

La dépense desdits travaux sera imputée, jusqu'à due concurrence, sur les deux crédits alloués pour cet objet au budget communal de 1848, et montant ensemble à la somme de 154,000 fr.

SAVOIR :

1er État supp., ch. XXVIII, § XXV, art. 13	58,000 fr.
2e id. id. id. id. id.	96,000
Somme égale.........	154,000

ARTICLE 3.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° Aux citoyens *Gau* et *Ballue*, architectes;

2° Au Bureau de liquidation de la Préfecture;

3° Au citoyen *Fromentin*, contrôleur des travaux d'architecture.

Paris, le 22 juillet 1848.

Le Représentant du Peuple, Préfet de la Seine,

Signé :

TROUVÉ-CHAUVEL.

Par ampliation :

Le Secrétaire général de la Préfecture.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE RELIGIEUSE.

Afin de faire revivre l'ancienne institution musicale de Choron, on vient, sous la direction de M. X..., de construire, cet été dernier, une salle propre à donner des concerts, mais spécialement religieux. Il y avait donc de la part de l'architecte à faire attention au système de salle qu'il devait employer. M. Lecharbouiller a adopté le genre église, à trois nefs, dominées par une tribune découverte s'étendant sur toute la largeur de la salle et faisant face à l'orchestre, établi dans un hémicycle qui forme l'abside. Les sons, par ce moyen, aidés et réfléchis par une voûte en arc surbaissé, les sons, disons-nous, prennent ainsi tant d'intensité, que le plus faible orchestre produit des effets prodigieux, selon le besoin, et que la voix la plus contenue ne perd rien de ses nuances les plus délicates. Les concerts, du reste, qui ont été donnés jusqu'ici, ont mérité des applaudissements unanimes, tant à cause de la perfection de l'exécution que du choix éclairé des morceaux.

DÉCRET MUNICIPAL.

La commission municipale a voté un crédit de 34,600 francs pour des travaux neufs à exécuter dans les églises de Saint-Eustache et Saint-Séverin; et une somme de 40,400 francs pour achèvement des travaux commencés dans Saint-Roch, Saint-Étienne, Saint-Eustache et Saint-Séverin.

PEINTURES DE LA TOUR SAINT-JACQUES.

A M. le Rédacteur en chef du Journal des Travaux publics.

Monsieur et confrère,

Comme vous avez parlé dans votre dernier numéro de la tour Saint-Jacques de la Boucherie et des fragments de peinture qui décorent la voûte d'une ancienne chapelle, vous n'apprendrez pas, je pense, sans plaisir ce qui suit à ce propos.

Amené dans ce monument par mes recherches archéologiques, et frappé de cette figure de Christ dont vous avez fait mention, je fus naturellement porté à croire que, sous le plâtras et les badigeons qui masquaient le nu des murs, devaient exister ou avaient dû exister quelques peintures. Donc, mardi dernier, voulant donner suite à cette idée, je me mis à l'œuvre; et après quelques heures d'un travail prudent, j'eus le bonheur de mettre au jour, à la hauteur de plus de deux mètres, non pas des traces de peinture, mais de véritables tableaux d'une beauté vraiment fort remarquable.

Voici les sujets. D'un côté les pèlerins d'Emmaüs rencontrent le Sauveur sur leur chemin et l'interrogent. Les figures de cette scène (grandeur demi-nature) occupent le premier plan et le bas du mur, c'est-à-dire se trouvent aujourd'hui au niveau d'un plancher postiche établi par les anciens propriétaires de la tour. Derrière les figures, le chemin, s'engageant entre deux rochers qui forment repoussoir, serpente plus haut dans la campagne et aboutit à une hôtellerie qui, comme pittoresque de construction, est capable de réjouir et de satisfaire les imaginations les plus romantiques; le site, la nature environnante et le ciel n'ont rien à envier aux paysages traités avec le plus d'art.

C'est dans une salle haute de cette *fabrique*, dont l'artiste naïf a eu le soin de donner une coupe, que les pèlerins sont à table avec leur divin maître, qu'ils reconnaissent au moment où il rompt le pain.

Le tout est terminé par une large ligne noire au-dessus de laquelle se trouve sans doute un autre tableau que je n'ai pas encore attaqué.

De l'autre côté de la tour et en face, se trouve le second tableau, dont le sujet est le Christ ressuscité apparaissant à saint Pierre sur le seuil du sépulcre.

Le Christ, nu sauf l'écharpe, s'incline légèrement vers saint Pierre, à qui il tend la main avec une expression de tête où sont empreints le plus tendre empressement comme l'amitié la plus profonde. Sa main gauche tient une croix au haut de laquelle flotte une banderole rouge, et sa tête est entourée d'un nimbe rayonnant, d'une facture des plus heureuses. Saint Pierre, à genoux devant l'entrée du sépulcre, reconnaît son maître, et sa figure nage dans le ravissement.

Maintenant, si dans le premier tableau le paysage est frais et doux, ici il s'harmonise avec le lieu funèbre où se passe la scène, et le roc où est l'entrée du sépulcre, en contraste par ses déchirures et ses aspérités avec les murs unis et tranquilles de l'hôtellerie d'Emmaüs, prouve que l'artiste qui exécuta ces peintures était un des habiles maîtres du seizième siècle.

Je ne dirai rien de la couleur, du plus bel éclat; ni de la pâte, de la plus moelleuse fermeté; ni de la touche, de la plus franche hardiesse; ni des lointains, du vague le plus doux; ni, ni...

Il me suffira d'ajouter à ceci que, au-dessous du dernier tableau, j'ai trouvé une tête d'ange de la plus charmante fraîcheur, et audessus de la ligne qui le termine un pied, indice du tableau supérieur, pied qu'un des hommes les plus haut posés dans le monde des arts a trouvé admirable. Je finis enfin en vous assurant que si l'on me laisse libre de travailler à cette découverte, je mettrai à nu, dans ces endroits et dans d'autres parties de la tour que j'ai remarquées, des morceaux sans doute aussi intéressants que ceux dont je viens de vous parler.

Agréez, etc.

Paris, ce 26 avril.

CELTIBÈRE.

TRAVAUX PUBLICS DE PARIS.

3e PARTIE (SUITE).

Sans avoir une importance de premier ordre comme la rue du Four, la rue Saint-André des Arts reçoit néanmoins une part considérable de la circulation qui, du centre des 11e et 10e arrondissements, se dirige vers l'est de Paris, et, à ce titre, elle avait droit à une amélioration de même nature. L'élargissement qui, aux termes d'une ordonnance du 21 novembre 1837, en a été effectué depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la place Saint-André, a été accepté comme un bienfait; mais le bienfait même a démontré mieux que toute autre circonstance la nécessité d'étendre à une nouvelle section de la rue

le bénéfice de l'ordonnance précitée. L'administration s'est déterminée, en conséquence, à appliquer l'expropriation à la partie de cette voie publique comprise entre la place Saint-André des Arts et la rue de l'Éperon, partie où se produisent assez souvent des accidents, attribués en général à l'exiguïté des trottoirs qui, sur ce point, ont à peine 50 centimètres de large. La rue, à cet endroit, sera portée à la largeur normale de toute voie de grande circulation, c'est-à-dire à 15 mètres, et la caisse municipale s'imposera, pour l'exécution de cet utile travail, un sacrifice de 600,000 fr. environ.

Nous y ajoutons tout de suite une somme de 400,000 fr., à laquelle sont évalués les frais du percement qui est sur le point de s'opérer depuis le boulevard du Montparnasse jusqu'à la rue de Vaugirard, à proximité de la rue du Regard. Cette voie nouvelle, qui prend le nom de rue de Brest, présente, sous divers rapports, un intérêt qu'on ne saurait nier. Outre qu'elle facilite l'arrivée au centre de Paris des denrées d'approvisionnement qu'amène le chemin de fer de l'Ouest, ce qui satisfait aux besoins municipaux, elle donne en même temps à la gare de ce chemin un accès direct qui lui manque, ce qui répond à la fois aux besoins particuliers de la compagnie et aux exigences de la circulation générale. L'ouverture de cette rue, à la dépense de laquelle l'État et la compagnie contribuent ensemble pour une somme de 100,000 fr., aura lieu à bref délai, et sera suivie, sans aucun doute, du prolongement de la rue Sainte-Placide à travers les terrains qui appartiennent à l'administration de l'assistance publique, de sorte que la voie nouvelle aura deux débouchés principaux, l'un sur la rue du Bac au moyen de ce prolongement, et l'autre sur la rue de Vaugirard.

Une autre opération, qui a aussi son utilité, doit précéder celle-ci et s'exécuter avant la fin de décembre; nous voulons parler du prolongement de la rue Soufflot.

Ouverte, depuis longtemps déjà, sur une largeur de 14 mètres, de la rue Saint-Jacques à la rue d'Enfer, cette voie devait être conduite jusqu'au jardin du Luxembourg, où elle ne pouvait arriver qu'en s'emparant d'un emplacement formant passage et qui pénétrait profondément dans ce jardin. Prolonger la rue Soufflot jusqu'à l'extrémité de ce passage, comme le voulait le traité passé en 1844 entre l'État et la ville au sujet des abords du Panthéon, c'eût été la terminer en impasse, et constituer un état de choses moins favorable que la situation actuelle. L'administration ne l'a pas voulu, et elle a adopté une disposition beaucoup meilleure.

Au lieu de prolonger la rue Soufflot au delà de la rue d'Enfer, elle a préféré, ainsi que l'indiquait l'aspect des lieux, enfermer dans le jardin et convertir en une allée de 14 mètres, avec contre-allees et plantations, la partie des terrains qui, aux termes du traité annexé à la loi du 2 juillet 1844, devait servir à ce prolongement. Elle a fait suivre cette résolution de mesures complémentaires excellentes. Une grille de 32 mètres de longueur, avec ouverture dans l'axe de la rue Soufflot, sera établie à 8 mètres en retraite des maisons de la rue d'Enfer, et l'espace ménagé ainsi en avant de cette grille sera employé à la formation d'une place assez étendue pour que les voitures conduisant les promeneurs à cette entrée du jardin puissent stationner tout à fait en dehors du mouvement habituel de la rue.

L'ensemble de ces dispositions, qui a été concerté entre l'État et la ville, a été accueilli avec bonheur par tous les habitants du quartier. Il entraîne la démolition des maisons portant sur la rue d'Enfer les n°s 8, 10 et 12, et donne lieu à une dépense de 400,000 fr., payés 300,000 fr. par la ville, et 100,000 fr. par l'Etat. Celui-ci, indépendamment de cette contribution, prend à sa charge, ainsi que nous l'avons dit dans notre article du 4 de ce mois, l'établissement de la grille sur la rue d'Enfer, les nivellements, les plantations, et la démolition de la caserne dite de *Saint-Louis*. Il s'engage, en outre, dans le cas où la rue Soufflot serait prolongée plus tard jusqu'à la rue de Vaugirard au moyen d'une voie transversale, prévision qui ne nous paraît pas devoir se réaliser, à restituer gratuitement à la ville les terrains qui, par suite de l'opération que nous retraçons, vont se trouver annexés au jardin du Luxembourg.

Les mesures que nous allons faire connaître intéressent des quartiers très-voisins de ceux-ci; elles n'ont ni moins d'urgence, ni moins d'utilité que les précédentes.

La rue Mouffetard, au carrefour formé par l'arrivée des rues Contrescarpe et Copeau, est rétrécie par une saillie considérable résultant de la situation des maisons qui existent entre cette dernière rue et la partie coudée de la rue Contrescarpe. Sur ce point si fréquenté, l'espace laissé à la circulation est de 5 à 6 mètres au plus. Il en est de même du débouché de la rue Copeau, qui, formant un détour à son extrémité, vient aboutir à la rue Mouffetard par une espèce de gorge dont la largeur est à peine de 4 mètres. Cette disposition défectueuse a des inconvénients graves et depuis longtemps reconnus. Les voitures de charge qui, des bords de la Seine, se rendent aux chantiers du quartier Saint-Jacques, et reviennent de ceux-ci pour retourner à leur point de départ, sont obligées, en l'absence de toute autre voie de communication, de suivre d'abord la rue Copeau, et, après avoir traversé brusquement la rue Mouffetard, de prendre ensuite la première partie de la rue Contrescarpe dont la pente, extrêmement rapide, présente de sérieux obstacles à leur marche. Il résulte de leur rencontre à ce carrefour un encombrement tel que les piétons eux-mêmes éprouvent quelque embarras à franchir cet étroit passage. Pour en faire cesser les difficultés et les périls, l'administration s'est résolue à former une espèce de place carrée au moyen de laquelle la rue Mouffetard, sur le point qui nous occupe, serait portée à 32 mètres de large, et le débouché de la rue Copeau à une largeur moyenne de 15 mètres sur une longueur de 20. Cette mesure, qui ne coûtera que 400,000 fr., constitue une amélioration partielle des plus importantes, et offre un intérêt tout particulier au point de vue de la circulation et de la sûreté publique. Son exécution aura lieu d'ici à la fin de décembre, à moins que le quartier, qui se remue, ne parvienne à la faire ajourner dans l'espérance incertaine d'obtenir, avec le temps, des améliorations plus complètes.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

COMMISSION DES ARTS ET ÉDIFICES RELIGIEUX.

Le Ministre, secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes;

Vu le décret en date du 7 mars dernier, portant réorganisation du service des travaux diocésains;

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés membres de la Commission des arts et édifices religieux établie près l'administration des cultes :

1° Dans les sections d'architecture et de sculpture.

MM.

De Pastoret, sénateur.
De Morny, député au Corps législatif.
Denjoy, conseiller d'Etat.
De Beville, premier préfet du palais.
Mérimée, de l'Académie française, inspecteur des monuments historiques.
De la Saussaye, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
L'abbé Églée, vicaire-général de monseigneur l'archevêque de Paris.
A. Blanche, secrétaire général du secrétaire d'Etat.
De Guilherny, conseiller référendaire à la cour des comptes.
Le chef de la deuxième division de l'administration des cultes.
Le chef de la section des cultes non catholiques.
De Cardaillac, chef du bureau des bâtiments civils au ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce.
Duban,
H. Labrouste,
Duc,
Questel,
} architectes du gouvernement.

2° Dans la section des vitraux peints.—Ornements religieux.

MM.

Léon de Laborde, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Regnault, de l'Académie des sciences, administrateur de la manufacture impériale de Sèvres.
E. Delacroix, peintre d'histoire.
Flandrin, peintre d'histoire.
L'abbé Martin, archéologue.
Le baron du Havelt.

3° Dans la secion des orgues et de la musique religieuse.

MM.

Auber, de l'Académie des Beaux-Arts.
Adam, de l'Académie des Beaux-Arts.
Thomas Ambroise, de l'Académie des Beaux-Arts.
Niedermeyer, compositeur de musique, directeur de l'école de musique religieuse de Paris.
Clément Félix, professeur de musique.
L'abbé Legrand, curé de *Saint-Germain l'Auxerrois.*
Benoist, professeur d'orgue au Conservatoire.
Hamel, juge au tribunal civil de *Beauvais.*
Schneganz, architecte du département du *Bas-Rhin.*
Morellot, archiviste paléographe à *Dijon.*
Régnier, juge de paix à Blamont, auteur d'un traité sur l'orgue.

Art. 2.

En l'absence du Ministre de l'instruction publique et des cultes, la Commission des arts et édifices religieux est présidée par le directeur général de l'administration des cultes.

Art. 3.

M. Berthault Charles est nommé secrétaire de la Commission des arts et édifices religieux, et du Comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains.

Art. 4.

La Commission tiendra au moins deux sessions par an.

Art. 5.

Le directeur général de l'administration des cultes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, 27 avril 1853.

H. Fortoul.

(*Moniteur.*)

MUSÉE DE CLUNY. — INSCRIPTION.

Au Musée de Cluny, dans la salle des émaux et sur le meuble qui fait face à la série des petits rois de France, se trouve une Vierge de bois tenant un cierge d'une main, un livre de l'autre et debout sur un piédestal dont la façade percée en ogive contient comme ornement sept lettres que l'on m'a proposé de faire parler, les plus habiles n'ayant encore pu en venir à bout.

J'établis d'abord les lettres dans la disposition qu'elles affectent et je les numérote :

```
       0
       E
1  P       I  2
3  R       E  4
5  Y       A  6
```

Puis prenant le 0 pour clef du système, et le déplaçant deux fois du haut en bas, j'ai 12034 et 506. C'est-à-dire, en remplaçant des chiffres par des lettres PIERE et YEA ou JEAN, noms des deux premiers apôtres.

Dès que j'eus trouvé le sens de l'inscription, je crus, par un mouvement de galanterie, en devoir faire part au Conservateur du Musée, M. Dusommerard, fils de l'ancien collecteur de cette galerie.

Mais M. Dusommerard, en digne conservateur, ne m'adressa pas même une réponse de politesse, prétendant, comme je l'ai su depuis, que lui seul avait le droit d'expliquer les objets de la collection qui lui était confiée.

Qu'attendait-il pour user de ce droit-là?

Celtibère.

PALAIS DE JUSTICE. — RESTAURATION.

Les travaux du Palais de Justice se poursuivent avec activité, et les parties ogivales de cet ancien palais des rois de France sont surtout l'objet des études des architectes et de la curiosité des personnes qui s'intéressent à l'art et à l'histoire de notre pays.

La partie qui formait le rez-de-chaussée du bâtiment qui termine le quai par la tour de l'Horloge est en ce moment découverte et soumise à des travaux qui ont pour but de dégager les colonnes enterrées depuis longtemps jusqu'au chapiteau, et l'on ne peut rien voir de plus pittoresque ni de plus vaste que ces sombres voûtes où ont gémi tant de prisonniers. De quelque part que l'on les considère, on a devant soi un jeu de lignes et une perspective aussi belle par ses proportions qu'étrange et fantastique par son jour, où dans l'ombre luttent la clarté pâle et douteuse du ciel avec la lumière rougeâtre des lampes.

C'est aussi dans cet intérieur à la Rembrant que l'architecte restaurateur a construit cet escalier à jour qui fait tant d'honneur à son talent.

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris.— Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

POUR LA FRANCE : Un an...... 25 fr. Six mois.... 15 *Chaque vol., 5 fr.*

15 JUILLET 1853.

SOMMAIRE DU XVIIIe VOLUME.

LES ARTS DU DESSIN AU XIXe SIÈCLE.

BIOGRAPHIE

Des Architectes, Sculpteurs, Peintres et Graveurs

CONTEMPORAINS,

Publiée dans le MONITEUR DES ARCHITECTES

PAR

M. CELTIBÈRE,

Rédacteur en chef, auteur de la *Monographie de Notre-Dame de Paris*, etc.

Quoique cette publication spéciale, entreprise dans le seul but d'éclairer l'art moderne, en appréciant les œuvres des artistes vivants, sans préjugé d'école, doive commencer, selon toute justice, par la biographie des abonnés du *Moniteur*, la Direction n'en invite pas moins tous les artistes, ceux qui seraient jaloux de voir paraître leur notice, d'envoyer (*franco*) les renseignements les plus précis au bureau du Journal.

Salon de 1853.

I

ARCHITECTURE.

D'après notre spécialité, nous nous occuperons d'abord de la section d'architecture ; mais avant de suivre la galerie, nous jetterons un regard général sur ce qui compose l'exposition des architectes, et nous nous demandons si les tendances de l'art des constructions sont en rapport avec les besoins du jour ; si l'on peut y découvrir le germe de ce qui doit remplacer l'art qui règne depuis assez et trop longtemps parmi nous ; art qui, insuffisant à contenter même le pouvoir, vient de recevoir coup sur coup, les échecs de la cour du Louvre, des Halles et de Sainte-Clotilde.

Hélas ! il faut l'avouer, rien ne justifie nos espérances, rien ne révèle à nos yeux l'idée d'une réforme, et s'il faut en croire l'exposition de cette année-ci, nous sommes condamnés à voir se perpétuer et se renouveler les constructions qui nous font gémir par leur aspect massif comme des forteresses et sombres comme des prisons.

Essayons cependant de nous rendre compte de la déplora-

ble manière qu'à notre époque affecte l'art des constructions, et mettant en parallèle sa pesanteur, sa vulgarité, son embarras et sa maladresse, avec la noblesse, l'élégance et la légèreté qui jadis distinguèrent toujours l'art français; avouons que le salut de l'architecture est dans le retour à l'art national, et dans l'application adroite des motifs que les anciens maîtres ont laissés à notre admiration dans les dix-huitième, dix-septième et surtout seizième siècles.

Que ne trouve-t-on pas, en effet, dans ECOUEN, ANET, CHAMBORD, BLOIS, AZAY LE RIDEAU, la cour de l'HOTEL DE VILLE et le LOUVRE de François Ier et des Henri, tant comme architecture monumentale que comme architecture civile? L'étude de ces monuments n'est-elle pas une source féconde et pure, où nos artistes pourraient aller oublier leur lourdeur et s'inspirer de la hardiesse élégante qui caratérise cette époque?

Du reste l'Empereur, qui s'y connaît autant qu'homme du monde, ne semble-t-il pas avoir ouvert cette voie lui-même, par les soins particuliers et incessants qu'il donne à l'achèvement du Louvre et à sa restauration, autant que par la condamnation énergique qu'il a prononcée contre les Halles-Baltard?...

Ceci dit, revenons à notre exposition, en partant des sujets les plus anciens.

Sous les n° 1700, 1701 à 1705, MM. Bertrand et Joret ont exposé des fac-simile des peintures murales qui décorent le tombeau de RHAMSÈS Ier.

Après avoir admiré la fidélité de ces peintures anciennes, mais qui n'intéressent que l'archéologue, nous apprendrons à nos lecteurs que ce tombeau, creusé comme ceux des rois qui datent de la restauration de la monarchie égyptienne (voir notre synthèse archéologique), dans la plaine de Biban-el-Molouk à Thèbes, resta inconnu et enfoui dans les décombres de la montagne où il est pratiqué, jusqu'au mois de mai 1829, époque à laquelle CHAMPOLLION le jeune le fit déblayer, et qu'il se compose de deux corridors sans sculptures aboutissant à une seule salle peinte, mais dont les couleurs sont d'une étonnante conservation.

Le roi RHAMSÈS, dont le cartouche royal se lit : LE SOLEIL STABLE ET VIGILANT, appartient à la XVIIIe dynastie et régna environ 1800 ans avant l'ère chrétienne.

Il est assez digne de remarque, qu'après ces morceaux d'archéologie, on ne trouve des Grecs et des Romains, si en faveur il y a encore peu de temps, que le n° 1749, où M. Normand a agencé avec un goût de frontispice, comme choses insignifiantes, divers fragments de Pompeï que nous ne citerons qu'afin de faire remarquer la chute de ce goût qui, interprété, comme on le sait malheureusement, a infesté les productions de l'Empire et de la Restauration.

Citons encore le beau dessin que M. Bouchet a donné de la basilique de Fano, sous le n° 1702, et passons à un autre âge, à un autre genre.

Par cet autre âge, cet autre genre, nous voulons désigner le moyen âge, style ROMAN et style ogival qui, quoique étudiés consciencieusement aujourd'hui, reçoivent néanmoins dans l'application qu'on en fait, le premier une augmentation de lourdeur, voyez la restauration de VEZELAY; le second, l'abâtardissement de sa hardiesse, de sa nerveuse élégance et de sa richesse; voyez à Paris la restauration de Saint-Germain l'Auxerrois, les pinacles de la sacristie de Notre-Dame et la déplorable église de Belle-Chasse.

Dans le style roman, nous citerons la superbe porte de CHARLIEU (Loire), si magnifiquement rendue par M. Desjardins de Lyon, n° 1718.

L'abbaye de BOSCHERVILLE, dont M. Sabatier a donné plusieurs beaux dessins (1763).

NOTRE-DAME DU VAL, époque de transition mêlée de substruction, par M. Hérard (1730).

SAINT-JEAN AU BOIS (style ogival), qui rappelle à l'intérieur l'intéressante église de Saint-Julien le Pauvre, trop peu connue à Paris, par M. Mimey (1745).

Enfin la magnifique abside et le carrelage de SAINT-QUENTIN, supérieurement traités par M. Amé (1694).

A quoi nous joindrons, car ce serait injustice de l'omettre, à cause de ses éminentes qualités, le lavis (1720) où M. Gaucherel a représenté la splendide chasse de Saint-Eleuthère, ouvrage digne de la magnificence du quatorzième siècle.

Nous voici en face d'ÉCOUEN (1726) dont M. Girardin a noblement restauré, en projet, le portique, et nous retournant vers les deux dessins de Saint-Pierre de Rome, nous trouvons dans la comparaison de ces deux genres d'architecture, la raison de la chute de notre art et de ses erreurs, du moins depuis que, par un engouement funeste, nos artistes abandonnèrent les données originales de l'esprit français pour s'embarrasser de la pesanteur hybride de l'Italie.

L'architecture moderne n'offre à nos yeux que deux des fontaines de Paris, gravés par un des plus habiles artistes de la capitale, M. Pfenor (1756 et 57); et la magnifique gare de L'OUEST que le *Moniteur* a déjà donnée (1742).

Après quoi il ne nous reste plus à parler que des projets, parmi lesquels nous ne prendrons pas au sérieux le ridicule et théâtral arrangement proposé pour la place de la Concorde, déjà assez maltraitée comme elle est.

De tous les projets, les plus intéressants sont, sans contredit, ceux qui ont rapport à l'édification des cités ouvrières, non-seulement parce que ce sont ceux auxquels l'Empereur destine ses plus hautes faveurs, puisqu'ils émanent de sa personne; mais encore parce qu'ils contiennent tout l'avenir d'un art nouveau.

En effet, jusqu'ici on a construit des temples, des palais, des hôtels, des maisons, des couvents, des hôpitaux, etc.; mais il était réservé à notre époque de songer à loger dans des conditions de bien-être et d'agrément les classes jusqu'ici reléguées dans des caves et dans des greniers malsains et obscurs.

Or, aura-t-on rempli le vœu de l'Empereur en présentant des projets où le jour et l'aération sont ménagés convenablement, et à ce nouveau genre de constructions le chef de l'État n'entend-il pas que l'art vienne apporter son concours?

Nous ne saurions penser le contraire après la manière énergique dont la construction des halles a été arrêtée.

Nous conseillons donc aux architectes qui concourent pour ce projet, de songer aux portiques des cloîtres, où les habitants, sous des arbres riants, autour d'une fontaine jaillissante et loin de la cour commune aux métiers bruyants et aux jeux des enfants, pourraient jouir d'une promenade tranquille; à combiner quelques heureux et nobles motifs pour leur façade, en un mot, à donner à leur cité, non l'aspect vulgaire d'une manufacture où s'usent tant d'êtres humains, mais la physionomie d'un bâtiment digne de recevoir la population intelligente et vivace de la capitale du monde civilisé.

II

RÉALISME ET IDÉALISME.

Comme il nous semble, d'après les différents compte-rendus du Salon, que, sous le nom de réalisme, on poursuit une espèce de fantôme que les uns maudissent partout où ils croient le rencontrer, que les autres admirent et flattent dans certains cadres et honnissent dans certains autres; que des troisièmes enfin acceptent dans les anciens maîtres et repoussent dans les modernes; il nous semble que sans embrouiller la question d'une nouvelle manière de la juger, il serait plus utile de discuter la valeur du mot réalisme et de rechercher en quoi les résultats de l'école à qui on l'applique sont blâmables ou dignes de louange, en la mettant en opposition avec ce que nous appellerions alors l'idéalisme.

D'abord, voyons à quoi a servi l'idée dans l'école française : à suivre en esclave le goût du jour; et sauf Poussin, qui vécut en Italie, Lesueur dans le silence, Chardin dans l'obscurité, Prudhon dans l'oubli et Géricault dans l'abandon, tous ceux à qui, parmi nous, on donne le nom de maîtres se sont laissés commander par le tyran que les esprits généreux doivent guider, le public.

Lebrun, Jouvenet, Rigaud, sont-ils moins embarrassés, moins fastueux, moins lourds que les personnages de l'époque où ils vivaient?

Boucher, Lancret, Vanloo, moins fardés et moins prétentieux que leurs contemporains;

Greuze, moins chiffonné, moins pathético-bourgeois que les siens;

David, Guérin, Giraudet, moins raides et moins héros de théâtre;

Ingres, moins insignifiant;

Horace Vernet, moins industriel;

Delacroix, moins extravagant et moins trivial?

C'est-à-dire qu'à aucune époque l'art français, au service de l'idée, n'a su remonter au vrai idéal, au vrai beau, au beau de tous les temps, et que toujours il a été infesté d'une manière qui varie comme la mode, d'une extrémité à l'autre; allant toujours au delà du vrai, quelque honorable sentiment qui le pousse à réagir.

Ainsi nous avons vu les artistes du dix-huitième siècle substituer le négligé le plus fadement coquet à la pesante magnificence du règne de Louis XIV; à leur tour David et ses élèves remplacer cette négligence par une raideur et une afféterie des plus vulgaires, qui elle-même a fait place aux atroces convulsions des romantiques. Or, puisque tel est le travers de nos artistes que les flots de Joseph Vernet portent même de la poudre et des manchettes, ne saurait-on voir avec quelque juste satisfaction les peintres chercher de nos jours à remplacer toutes ces momeries idéalistes par le vrai, le réel, le naturel?

Ici du moins, en s'attachant à rendre la nature avec conscience et amour et telle qu'elle est, on aura sinon l'idéal chimérique, du moins la franchise, la naïveté, qui valent bien toutes les manières du monde.

Quelles idées plus nobles, quels sentiments plus profonds, par exemple, ne devraient pas exprimer le Léonidas aux Thermopyles, Énée chez Didon, Jésus remettant les clefs à saint Pierre et Attila ravageant l'Italie! Cependant voyez ce qu'en ont su faire les partisans de l'idée, David, Guérin, Ingres et Delacroix; sauf Ingres, qui n'est que commun, les autres n'ont exécuté que la charge de leur sujet, et chacun avec la manière du temps où il vivait.

L'idée, qu'on ne s'en offense pas, peut appartenir à tout le monde; mais la manière de la rendre constitue la différence qui existe entre l'artiste et celui qui ne l'est pas, et entre les artistes eux-mêmes.

D'un autre côté, voyez ce que les hommes indifférents pour l'idée ont su faire : Van der Heyden, d'une vue de l'Hôtel de Ville d'Amsterdam; P. Poter, de deux chevaux prenant l'avoine; Hooch, d'un intérieur; Kalf, d'une cour de ferme; Metzu, d'une scène d'intérieur; Slingelant, d'un lot d'ustensiles; Ruisdael, d'un buisson, Canal des vues de Venise, Cuyp de deux cavaliers. Or, s'il n'est pas de serpent qui, imité, ne puisse plaire, cette imitation, comportant en soi l'arrangement du sujet, la justesse des contours, la distribution de la lumière, le jeu des ombres, la science du coloris, la fermeté et la franchise de la touche, la fraîcheur et le gras de la pâte; avouons qu'on mérite le nom d'artiste lorsqu'on a obtenu ces qualités que peu d'hommes, du reste, sont appelés à posséder, et surtout avouons que sans elles les plus grandioses des idées n'aboutissent qu'à des toiles peintes que l'on ne rassemble et conserve dans les Musées que pour montrer sans doute aux jeunes gens comment il ne faut pas peindre.

Qu'est devenu l'Amour et le Temps, de l'académicien Pujol? je le demande.

Du reste, en littérature, tout en prétendant que la forme gênait l'essor de l'idée, les contemporains, y compris Sainte-Beuve le critique, en sacrifiant tout à cette dernière, n'ont-ils pas dégradé l'art d'écrire? et les politiques, sous le même prétexte, n'ont-ils pas jeté la société dans le chaos et peu s'en faut dans le néant?

Apprenez donc à peindre, apprenez donc à écrire, appre-

nez donc à gouverner, et la pratique vous rendant maîtres; la pensée, qui ne fait jamais défaut à l'homme, en recevra un relief, une force, une élévation dont elles tireront non-seulement une existence passagère, mais une double vie.

Mais allons plus loin, et partant du matériel du métier, disons que l'artiste qui peindra le portrait comme TITIEN; les fleurs comme VAN HUYSUM, dans son Printemps; un groupe d'hommes comme REMBRANDT, dans sa Garde de nuit; une forêt comme HOBÉMA; une ferme comme ZORG; des Enfants sans idées comme OSTADE, dans son Maître d'école; cet artiste, parvenu à l'idéal de la perfection, a dû combiner des idées supérieures à celles qu'enfantaient le cerveau de David, de Lebrun, de Mignard, de Bourdon et de Boucher, puisqu'ils sont arrivés au chef-d'œuvre, tandis que les autres n'ont su s'élever qu'au-dessus de l'infériorité.

Mais, dira-t-on, quel intérêt peut avoir pour le spectateur un portrait exact, quoique bon, s'il ne représente qu'un être, un site, une fabrique, un objet communs et inconnus?

L'intérêt que doit inspirer l'homme luttant avec la nature et lui ravissant le secret de la vie pour animer son œuvre et la faire survivre à son modèle.

C'est Prométhée dérobant le feu du ciel pour communiquer la vie à son argile, c'est Pygmalion obtenant des dieux l'animation de son marbre; allégories qui signifient qu'on n'arrive à donner la vie à son œuvre que par la forme dont les seules qualités la lui méritent.

Passant à cette heure dans le monde des idées, je demanderai aux censeurs, aux ennemis de la forme, si Lucain avait moins d'idées que Virgile; si Ronsard en ruminait moins que Malherbe, Pradon que Racine, et si ce n'est pas à la perfection de la facture que les derniers doivent leur gloire et leur supériorité sur les autres.

Du reste, si la forme, la vérité, le réalisme, le matériel n'étaient pas la seule condition de la gloire, comment se fait-il que si peu d'ouvrages échappassent au temps? et pourquoi ne rechercherait-on pas, ne conserverait-on pas, à l'égal d'un bon tableau, d'une poésie parfaite, un tableau maladroit, de méchants vers, où souvent la grandeur et la masse des idées ne produisent que des monstruosités, c'est-à-dire des effets sans vérité et surtout sans vraisemblance, comme dans Chapelain et la grande quantité des pièces de V. Hugo?

Quelle pensée, au contraire, quel sentiment peut exprimer le grand Tibère des antiques, si ce n'est l'admirable élégance, la noblesse, la souplesse, le fouillé de sa toge, en un mot, le réalisme avec lequel cette draperie est traitée?

Que voyez-vous dans le Vitellius que les historiens accusent de crapule, si ce n'est la vie, la souplesse des chairs, la largeur du modelé?

Conduisez le public devant l'antique dit Germanicus; que lui dira cette statue? peu de chose, et même rien, sans doute; tandis que ceux qui savent en apprécier les beautés matérielles y vont admirer et étudier l'avant-bras droit et les pieds, regardés à juste titre comme les plus beaux modèles de ces parties, c'est-à-dire les plus vraies, les mieux faites selon le réalisme.

Mais que dirons-nous du Torse, que Michel-Ange aimait encore à palper dans sa vieillesse, lorsqu'il eut perdu la vue? Voilà un tronc sans tête, sans bras, sans jambes et sans nom, comme dirait Virgile; d'où vient donc qu'il est si célèbre, si admiré, si étudié? est-ce à cause des idées, des sentiments qu'il exprime? Non; c'est à cause de ceux qu'il fait naître grâce au réalisme dans lequel il est traité, c'est-à-dire la vérité des proportions, celle des mouvements, etc.

Je ne pense pas que l'on prenne en mauvaise part la manière dont nous parlons ici de la statuaire antique, puisque nous ne faisons que répéter ce qu'on lui reproche depuis quelques cents ans, je veux dire d'être conçue dans des idées de matérialisme avoué, et, en fait d'expression, de ne montrer que de la froideur et de l'impassibilité.

Et cependant ne la prend-on pas toujours pour modèle des formes? D'où vient donc qu'ici on fait bon marché de l'idée et que l'on s'incline devant la matière? car sauf LAOCOON le père, le HÉROS COMBATTANT et le FAUNE A L'ENFANT, les antiques les plus vantés n'expriment rien, absolument rien sous le rapport de l'idée, et c'est là leur triomphe, et tellement complet, que l'on a critiqué amèrement et que l'on critique encore dans les Académies les marbres des COYSEVOX, des PUGET, des COUSTOU, des GIRARDON, comme ceux des J. GOUJON, des PONCE, des PILON et des COUSIN, parce que, dit-on, le caractère de la glyptique doit être le calme, comme la passion est celui de la peinture.

A cela, les modernes n'ont répondu qu'en suivant les errements du PUGET même dans son Diogène, en exagérant les expressions, comme on peut s'en convaincre dans le Christ en bois de Saint-Gervais, dans le Philopœmen de David et le Spartacus de Foyatier, qui, par exemple, a emprunté, sans scrupule, à Thorwalsen la tête de son Achille furieux.

Les académiciens ont-ils raison? les artistes ont-ils tort?

La question est pendante; mais en attendant, si les sculpteurs peuvent employer les passions pour animer leur marbre, par un retour naturel permettez aux peintres de négliger l'idée, la fameuse idée dans le paysage et la nature morte, sinon ailleurs.

Néanmoins, si l'on voulait se rendre compte de la différence qui existe entre la statuaire antique et celle des modernes, on pourrait la trouver dans l'étude plus profonde des civilisations.

En effet, la civilisation chrétienne fait passer dans nos mœurs, quelque païennes qu'elles soient, une habitude puisée dans la primitive éducation et corroborée par la lecture de nos auteurs, habitude qui, sans nous en douter, malgré nous, nous fait tout rapporter à l'esprit, à l'âme; et de cette préférence imprimée en nous par l'éducation chrétienne, les langues modernes, en se formant, reçurent et conservent une allure, une harmonie, une expression où l'on remarque, non pas un nombre, une cadence sensibles et organiques, comme dans le grec, par exemple; mais une annotation mo-

rale dont l'expression, la valeur, l'accent, porte sur la syllabe animique, sur celle qui représente l'idée dans le mot.

Ainsi, il est très-naturel que les sculpteurs, depuis le treizième siècle, se soient fait une voie en dehors de la statuaire antique, comme les architectes avaient aussi modifié l'art des constructions au point de lui faire exprimer, par une élévation nouvelle, la direction de la pensée chrétienne.

La sculpture a donc le droit, d'après notre éducation animique, de doter son œuvre du mouvement passionné, et le peintre réaliste, restant dans le domaine privé de la vie, a le droit, à son tour, de négliger l'idée. Voyons à cette heure quelles sont les limites que ce dernier doit se prescrire afin de ne pas donner raison aux allégations que l'on avance contre lui.

D'abord il ne faut pas qu'il ambitionne la représentation des scènes religieuses, historiques, ou toutes celles qui demandent un jeu de passions autres que celles qu'il est à même de voir tous les jours, car alors il tomberait dans la règle des convenances, qu'il n'est permis à personne de blesser. Il restera dans la reproduction des scènes de la vie commune ou de l'histoire contemporaine, s'il ne se résout aux limites du paysage et à l'étude des animaux, et il évitera ainsi les abus des Michel-Ange, des Rubens et des Delacroix, qui donnent aux saints, aux anges et à Jésus-Christ même des tournures et des expressions de forban, de matamore et d'Alcide. CELTIBÈRE.

(*La suite au prochain numéro.*)

Nous avons été à même de juger enfin le tympan central de Notre-Dame. Le bloc qui forme le nouveau registre est de la plus belle roche du monde, le dessin est celui de l'ancien architecte; mais le travail trop léché et trop poli est loin de posséder l'énergique relief des figures anciennes qui l'entourent et dont nous avons expliqué le sujet dans notre Monographie. (*Chez A. Grim.*) C.

HABITATION DE M. F***,

Commune de la Jubaudière (Maine-et-Loire), par M. VAN DER NOOT, architecte à Paris.

NOTICE.

Dans cette étude, l'architecte était mis en demeure de résoudre un de ces problèmes trop souvent posés aux hommes de l'art dans les temps où nous vivons; il s'agissait d'établir, sur un terrain occupé par la grande culture, une habitation de maître, ses communs, dépendances, jardin, etc., dans des conditions de dépenses très-restreintes, tout en donnant à l'ensemble et aux détails un caractère distinctif d'élégance et de noblesse.

La pierre de taille, très-dispendieuse dans le pays, ne devait y entrer que pour les parties les plus essentielles; la sculpture et les moulures sur pierre devaient le plus possible être prohibées.

Nous avons trouvé dans l'œuvre de M. VAN DER NOOT, qui, sur notre demande, a bien voulu nous en communiquer les documents, la solution d'un problème qui rentre aujourd'hui dans nos allures, dans nos mœurs, savoir : économie et confortable à effet. C'est pourquoi nous consacrons à cette œuvre les douze planches de ce volume.

Et d'abord, quelques mots sur le mode de construction des façades : la corniche d'entablement et le bandeau du premier étage sont établis en briques et pierre de taille; la pierre y abrite trois rangs de briques, celui du milieu, posé en appareil dentelé.

Les créneaux sur les angles de l'édifice, les chapeaux des clochetons de la lucarne milieu, ceux des contreforts, les appuis des croisées et du balcon, les mains courantes des perrons, le bandeau du soubassement formant saillie de retraite, les marches et seuils sont seuls en pierre de taille, soit blanche, soit de granit; quant à tout le surplus de la maçonnerie des façades, il est composé de moellons ou briques, savoir :

Le soubassement, en appareil régulier, de petits moellons de granit de 22 à 30 cent. de queue; le complément de l'épaisseur du mur en moellons ou plaquette schisteuse extraite sur le terrain, et l'élévation au-dessus du soubassement en mur de même plaquette, sur 60 cent. d'épaisseur, recouverts, aux faces extérieures, d'un crépi moucheté, teinté ton ardoise clair.

Les chaînes d'encoignures sont en briques de toute l'épaisseur du mur, dont l'appareil du parement, vu en façade, est composé d'une nature de briques supérieures, faites sur commande, et le complément de l'épaisseur en briques ordinaires du pays. Il en est de même pour toutes baies, encadrées de chaînes en briques; mais là où il n'existe que des bandeaux accidentels, ces bandeaux ne sont composés en profondeur que d'une longueur de brique, engagée en scellement dans l'épaisseur du mur, à joints obliques ou perpendiculaires.

Les balustrades, formant garde de corps des perrons, et la balustrade du balcon sur le jardin, sont en briques sur commande, comme toutes celles qui forment parements apparents.

Toutes ces briques en parement apparent des façades sont en appareils réguliers, jointoyés, à arêtes vives, en mortier hydraulique, et les bandeaux en briques, formant versant, sont jointoyés en ciment romain.

Les chambranles extérieurs de toutes les baies de portes et croisées, les encadrements pourtournant les arêtes des contreforts et clochetons, et autres ornements analogues, sont traînés en mortier hydraulique *lissé*, pour former poli. A cet effet, la brique est taillée à la hachette, suivant le chanfrein du profil.

Le grand pignon milieu de la façade, sur le jardin, en pan de bois, est en enduit lisse, en mortier blanc ordinaire, sans aucune indication de briques autres que les chaînes d'angles.

Tous fleurons et autres ornements sur la toiture sont en zinc.

A l'intérieur de l'édifice, toutes les corniches et moulures sont en tringles ou voliges en sapin, clouées sur les plafonds et murs.

Après un examen attentif du projet, il serait difficile de lui contester un ensemble bien compris, une simplicité élégante et de bon goût, enfin, une certaine physionomie de grandiose qui surpasse les limites réelles des dimensions données à l'édifice.

L'architecte a fait emploi de la brique, très-commune dans l'endroit, comme principe de décoration et d'ornementation, qu'il entoure, pour les motifs principaux, d'un cadre en enduit lissé, en mortier hydraulique, fantaisie dont il a su régler la marche avec intelligence, par des masses symétriques bien accentuées.

Cette ornementation en briques se détache sans dureté sur les murs, en crépi moucheté, teinté en ton ardoise clair, et y produit des effets que ne peut jamais produire la pierre, ce qui donne à l'aspect général une harmonie de ton et de caractère tout à la fois austère, gracieux et animé.

Le style de cette architecture peut être placé à cette époque du moyen âge où l'architecture gothique s'éteint et se trouve alliée à la renaissance qui se présente, style très-approprié aux habitations des champs, où il conserve une noblesse naïve et permet la sobriété dans l'emploi des formes ogivales, pierre d'achoppement pour les artistes, lorsqu'il s'agit de les appliquer aux habitations particulières.

Nous ne saurions trop féliciter M. Van der Noot d'avoir voulu, dans une combinaison de solidité et d'économie réelle, faire avantageusement usage de ce qui pouvait revivre des temps passés, pour l'agencer à l'art nouveau.

Entrons dans la description des planches de l'ouvrage.

Le jardin a une légère déclivité qui s'abaisse vers la rivière; à l'un des points qui domine le grand axe, l'habitation du maître expose ses quatre angles à la direction des points cardinaux. Les communs sont placés à distance convenable et de telle sorte que, tout en pourtournant une cour régulière, ils se développent à la vue, soit du chemin d'arrivée, soit de l'habitation principale, dans une condition de perspective des plus favorables. Le pavillon du jardinier-concierge expose ses quatre façades sur les directions où il est nécessaire de veiller.

La façade de l'habitation principale, sur l'avenue d'arrivée, est d'un caractère ferme et remarquable par l'élégance de la forme de ses contours. La lucarne milieu, décorée sur chaque côté de deux aiguilles engagées dans le pan en arrière-corps, est la simplification d'un aspect à effet.

La façade latérale, vers la route, est une combinaison de fantaisie rappelant avantageusement les différents motifs des trois autres façades.

De la façade sur le jardin on jouit de plusieurs points de vue éloignés; là, le grand pignon, en arrière-corps du balcon, étant en pan de bois, l'architecte y a exclu, à l'exception des deux chaînes des angles, toute idée d'appareils en briques, et il y met un enduit lisse, en mortier blanc, pour, à distance, trancher vigoureusement, comme point milieu, sur les autres nus des façades, qui sont en crépi moucheté, teinté comme nous l'avons dit.

La façade latérale, du côté des terres, est d'un effet pittoresque. Les feuilles 6 et 7 donnent les plans du rez-de-chaussée, du premier étage et de l'étage souterrain.

Le rez-de-chaussée, d'une distribution régulière, offre toutes les commodités d'un appartement de réception; il est élevé sur un soubassement qui sert à l'assainir et tout à la fois à éclairer l'étage souterrain.

Le premier étage est distribué pour l'usage de l'habitation du maître et de sa famille.

Le deuxième étage, sous comble, dont le plan n'a pu être inséré, contient trois chambres d'amis et trois chambres de domestiques; de plus, il a été réservé, dans l'étage sous comble du pavillon du jardinier-concierge, trois autres chambres, à l'usage d'amis ou d'étrangers.

L'étage souterrain contient salle de bains, office, cuisine, lavoir, réservoir d'eau qui dessert la baignoire et les chaudières, et qui est alimenté par la calotte en zinc de la toiture.

Les autres feuilles donnent la coupe transversale et tous les autres détails qui forment l'ensemble complet de cette habitation.

Laurens.

REVUE DE REIMS.

Depuis le funeste coup que les lettres ont reçu en 1848, les éditeurs de la capitale, étourdis, anéantis, s'empressent si peu à donner essor à la nouvelle phalange d'écrivains que nos dissensions ont retrempés ou fait éclore, que l'on doit applaudir aux efforts que tentent les provinces pour lutter contre l'abattement qui tient les écrivains muets, ou plutôt qui empêche le commerce de la librairie de donner son écoulement à la pensée, qui certes ne manquerait pas de produire si une fois elle était encouragée.

C'est sous ce point de vue que nous félicitons l'éditeur Brissart-Binet, de Reims, qui, confiant dans l'avenir, n'a pas craint de fonder une revue mensuelle dans cette ancienne et respectable ville.

L'histoire locale, l'autographie, l'archéologie, la nouvelle, la poésie, la bibliographie et la revue des théâtres, dignement traitées, en forment un recueil qui non-seulement mérite d'être encouragé, mais qui offre sûrement au lecteur oiseux et dégoûté dorénavant de la politique, un moyen facile de trouver de l'instruction et de l'amusement.

A. Grim.

Synthèse Archéologique.

MARCHE DE L'ART DANS LES MONUMENTS.

(Quatrième article.)

LE LABYRINTHE. — ORDRE PROTO-DORIQUE.

De tous les monuments que l'Egypte éleva de la IVe dynastie à la XVIIe, il n'est plus que des fragments, restes grandioses et précieux qui seuls attestent le degré de civilisation où ce pays était parvenu, à une époque où les autres peuples en étaient réduits aux seuls rudiments des arts; si l'on peut toutefois appeler rudiments des arts les essais grossiers que l'instinct de la conservation inspire aux peuples primitifs.

La cause de l'absence des monuments qui illustrèrent la primitive monarchie du pays du Nil, est due, comme on le sait, à l'invasion simultanée des peuples nomades qui, voisins d'un pays aussi florissant et aussi pacifique et jaloux de ses richesses, s'y précipitèrent sur tous les points à la fois, l'envahirent et le dominèrent après l'avoir ravagé et surtout après avoir détruit ce qui pouvait rappeler aux populations et leur antique gloire et les monarques sous les règnes desquels ils avaient joui de tous les avantages d'une sage administration.

Cependant, comme de nombreux fragments des édifices subsistent, respectés par les restaurateurs de la monarchie égyptienne, et que la sculpture et la gravure de cette antique époque sont encore heureusement représentées aujourd'hui dans les grands Musées de l'Europe; on peut se former une idée juste de la beauté des monuments que détruisirent ces étrangers, que l'on appela les Pasteurs ou Hicsos, surtout en joignant à ces vénérables restes les récits de l'historien national de l'Egypte, Manethon; celui d'Hérodote sur le *Labyrinthe*, enfin, les relations du voyage et des recherches de Champollion le jeune.

Comme la IVe dynastie avait eu ses chefs-d'œuvre, la XIIe, époque de la puissance et de la gloire de ces temps primitifs, eut aussi le sien, le *Labyrinthe*, élevé sous le règne de Labares ou Labyris, et dont nous allons donner la description d'après Hérodote, non pas seulement comme objet de curiosité, mais surtout comme objet d'études, ce fameux édifice ayant été destiné à recevoir les députés des assemblées générales de l'Egypte.

« A l'intérieur, dit Hérodote, qui le vit, douze cours divisaient les bâtiments et possédaient des portes opposées alternativement les unes aux autres.

» Six de ces cours étaient exposées au nord et six au midi, et contiguës les unes aux autres; elles étaient renfermées dans une enceinte générale.

» Les chambres que renfermait le *Labyrinthe*, au nombre de trois mille, étaient doubles; quinze cents au-dessous du sol et autant sur les premières.

» Les chambres souterraines, que les gardiens ne laissaient point visiter, renfermaient les tombeaux des rois qui avaient fait travailler au monument et les momies des animaux sacrés. Quant à celles de l'étage supérieur, rien de plus grand n'était encore sorti de la main des hommes, dit l'auteur, et la variété infinie des communications et des galeries rentrant les unes dans les autres, que l'on traversait pour arriver aux cours, causait mille surprises à ceux qui parcouraient ces lieux, en passant tantôt d'une de ces cours dans les chambres qui les environnaient, tantôt de ces chambres dans les portiques, ou enfin de ces portiques dans d'autres cours.

» Les plafonds étaient tout en pierre, comme les murs, système égyptien, et les murs étaient ornés d'une multitude de figures sculptées en creux.

» Chacune des cours était ornée d'un péristyle en pierres blanches, et à l'angle qui terminait le *Labyrinthe* se voyait une pyramide de quarante *orgyes* de haut, décorée de grandes figures sculptées en relief, à laquelle on communiquait par un chemin pratiqué sous terre. »

Après ce récit d'Hérodote, Strabon dit que « le *Labyrinthe* était un palais composé d'autres palais, et contenant autant de palais que de nomes ou provinces. Les dimensions sont estimées à 650 pieds de côté; le monument était construit d'énormes pierres, puisque chaque chambre, les supérieures comme les souterraines, étaient couvertes d'un seul bloc. »

On comprend, après ceci, que l'accès et surtout le parcours de cet édifice dût être difficile sans conducteur, et l'on comprend aussi combien, par ce moyen, il était facile d'isoler les classes des députés en les réunissant néanmoins dans le même monument. Serait-ce le but qu'on aurait imposé à l'architecte? Nous ne répugnons nullement à le croire et à l'avancer, quand nous songeons à la démarcation des différents corps de l'Etat chez cet ancien peuple.

Enfin, c'est à cette XIIe dynastie que Champollion le jeune fait remonter l'ordre qu'il a appelé proto-dorique, qui, en effet, à cause de son fût simple, à pans coupés ou même canelés, et sa tablette carrée en guise de chapiteau, peut passer pour l'origine et le type primordial du dorique grec. Ainsi tout se tient dans le monde des arts comme dans les productions de la nature.

CELTIBÈRE.

CANAL SAINT MARTIN.

Paris est attaqué par les Limousins sur tant de points différents, ces descendants des Wisigoths se livrent à tant de démolitions, à la grande joie des Parisiens, que dans l'heureuse idée et le doux espoir de voir transformer la capitale, on leur prête des intentions les plus déraisonnables. Qui n'a entendu dire que le canal Saint-Martin, ce théâtre des for-

faits que s'est appliqué à multiplier Eugène Sue, que ce canal allait être comblé, et que sur son emplacement allait être érigé un boulevard nouveau? Non-seulement on a entendu parler de ce projet, mais on l'a très-souvent colporté au bénévole auditeur, au grand mécontentement de la Compagnie cessionnaire de cette voie aquatique, qui, pour faire cesser ces bruits, a obtenu de M. le ci-devant Préfet de la Seine la lettre suivante :

A MM. Coïc et Dupin, Administrateurs de la Compagnie du canal Saint-Martin.

« MESSIEURS,

» En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer » que l'Administration n'a jamais songé au projet que lui ont » prêté quelques journaux, d'exproprier le canal Saint-Martin » pour le combler et le convertir en boulevard.

» Agréez, Messieurs, etc.

» *Le Préfet*,

» BERGER. »

COMMISSION MUNICIPALE DE PARIS.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la saine et vigoureuse initiative qui, depuis quelques années, préside à toutes les mesures émanées de l'administration municipale : tous les projets que semblaient recommander l'intérêt général, et qui, jusque-là, n'avaient été que des sujets de controverses et de simples prétextes aux rivalités des quartiers, tendent à se traduire en faits; toutes les améliorations dont on reconnaissait bien l'utilité, mais devant lesquelles on reculait par des motifs dont nous n'entendons d'ailleurs aucunement contester la valeur, toutes les études ayant pour but de relier dans un système d'ensemble les différentes portions de la capitale, et d'offrir aux établissements publics de larges dégagements et de faciles abords; tous ces plans, disons-nous, ont été repris à nouveau et sont successivement soumis aux délibérations de la commission municipale. Ainsi, depuis trente ans peut-être on réclamait la formation d'une grande artère qui unît au centre de Paris tous les quartiers de l'ouest; cette opération devait naturellement s'exécuter en deux parties : la première, par l'élargissement de la rue du Four, entre le carrefour de la Croix-Rouge et la place Sainte-Marguerite; la seconde, au moyen de la formation d'une voie nouvelle qui, partant de ce dernier point, viendrait aboutir au Pont-Neuf. En ce qui concerne cette seconde partie, nous croyons pouvoir affirmer que les plans seront avant peu de temps définitivement arrêtés, et que la direction de la rue de Nevers, en la faisant légèrement dévier à gauche, sera acceptée comme la plus convenable à la destination de la rue qu'on projette. Quant à l'élargissement de la rue du Four, c'est une mesure depuis longtemps résolue et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Aujourd'hui, néanmoins, la commission municipale a eu encore à s'en occuper.

Fixée à 13 mètres par l'ordonnance royale du 2 août 1823, la largeur de cette rue semblait à bon droit insuffisante. L'administration crut devoir la porter à 15 mètres, en respectant toutefois les maisons à peine terminées qui forment les encoignures de la rue Bonaparte, et qui avaient été construites d'après l'ancien alignement. Mais, quand cette décision fut présentée à l'approbation de l'autorité supérieure, l'espèce d'étranglement formé par ces nouvelles propriétés fut, au sein du conseil des bâtiments civils et de la part de M. le ministre de l'intérieur, l'objet de critiques qui ne manquaient pas de justesse, et qui appelèrent de nouveau l'attention de l'ex-préfet de la Seine sur cette question si ancienne et si grave, l'élargissement de la rue du Four. Ce magistrat se décida à abandonner les demi-mesures et à satisfaire pleinement, complétement à toutes les exigences d'une circulation de plus en plus active. Disons tout de suite que la commission municipale n'hésita à se ranger à l'opinion de M. le préfet, et à adopter l'ensemble des améliorations qu'il proposait à cet égard et que nous indiquons ici sommairement. Partant du carrefour de la Croix-Rouge, qui formera lui-même un quadrilatère de 78 mètres sur 45 mètres, la rue du Four se dirigera, en ligne droite, avec une largeur de 22 mètres sur la place Sainte-Marguerite, dont les dimensions seront portées à 85 mètres de longueur et à 42 mètres de large. Là viendront s'ouvrir en outre la nouvelle rue de Nevers, la rue de Bussy, la rue Sainte-Marguerite, la rue de l'Echaudé et la rue de Montfaucon. Enfin, la rue de Madame sera prolongée jusqu'à la rue du Four par la rue du Gindre et sur une largeur de 12 mètres. Ces opérations nécessiteront l'expropriation d'une surface de 16,050 mètres, dont 7,693 mètres 30 cent. pourront être ensuite revendus, et la dépense, déduction faite du produit des reventes, peut être évaluée à près de 5 millions.

La commission s'est ensuite occupée des projets relatifs au nivellement et à l'assainissement des halles centrales. Les propositions de l'ancien préfet de la Seine ont été approuvées, et la dépense a été approximativement fixée à 1,300,000 fr. Le relief du terrain se composera d'une ligne de faîte horizontale, suivant l'axe même des halles, et d'où partiront deux plans dont l'inclinaison, à peine sensible à l'œil, se raccordera facilement avec toutes les rues environnantes. Quant à l'écoulement des eaux, il se fera au moyen d'un égout de ceinture dont les pentes ont été ménagées de telle sorte qu'il pût à la fois se souder aux conduites maîtresses des quartiers Poissonnière et Montmartre et au grand égout latéral de la rue de Rivoli, devenu le déversoir commun de tous les égouts de la rive droite.

Le directeur-gérant : A. GRIM.

Paris. — Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

POUR LA FRANCE : Un an...... 25 fr. Six mois.... 13 Chaque vol., 5 fr.

15 SEPTEMBRE 1853.

SOMMAIRE DU XIXe VOLUME.

AVIS.

Ceux de MM. les Architectes qui désireraient faire connaître leurs constructions par la voie du *Moniteur*, sont prévenus que l'Administration ne recevra dorénavant de dessins que ceux qui seront accompagnés d'un devis du cahier des charges et de renseignements propres à la rédaction d'une notice descriptive.

RÉUNION DU LOUVRE ET DES TUILERIES.

Le Moniteur des Architectes publiant aujourd'hui le plan historique des palais réunis, nous allons d'abord faire connaître la destination des nouveaux bâtiments qu'élève en ce moment M. Visconti, après quoi nous rechercherons ce qui peut y prêter le flanc à la critique, ce que pas un grand journal n'a osé faire, et nous terminerons par le nom, la dénomination qui nous paraît la plus convenable pour désigner ce vaste ensemble de palais.

Les constructions nouvelles, comme on le voit sur notre plan, se composent :

1° D'un corps de bâtiment s'étendant sur la rue de Rivoli et joignant le vieux Louvre en retour d'équerre, de manière à terminer le périmètre des constructions;

2° De deux ailes centrales à trois pavillons et s'avançant à l'intérieur de la place du Carrousel, jusqu'à la hauteur de la rue de Richelieu, en partant des deux angles extérieurs du palais du Louvre.

Le corps et l'aile de la rue de Rivoli sont destinés à loger deux ministres et leurs bureaux séparés pour cette raison par un passage public et couvert qui, de la place du Palais-Royal, aura son débouché sous le pavillon central de l'aile, de manière à permettre la circulation des piétons et voitures.

Le défaut de parallélisme qui existe entre le niveau du sol de la rue de Rivoli et celui du quai sera dissimulé dans les cours intérieures qui existent entre le périmètre et l'aile contiguë.

La deuxième aile, celle qui joindra la grande galerie du

quai, a des destinations plus diverses et non moins importantes.

D'abord, comme le quai se trouve en contre-bas du Carrousel, l'architecte, pour obtenir son niveau, établit un étage sous-bassement au-dessus duquel régnera son vrai rez-de-chaussée, ouvert sur l'intérieur de la place; par là il trouve, en se servant de cours intérieures, le local et l'emplacement nécessaires à ce qui doit accompagner la demeure d'un souverain, comme un manége de 19 mètres de largeur sur 50 de longueur, des hangars, des remises pour cinquante voitures, des écuries pour cent cinquante chevaux, des box, etc., etc., dont le service étranger à la place du Carrousel se fera par le quai.

Au-dessus de ces communs, avons-nous dit, s'élèvera le vrai rez-de-chaussée, prenant son entrée à l'intérieur de la place et destiné à l'exposition annuelle de sculpture, comme le premier étage le sera à l'exposition de la peinture; mais de manière à ce que de ces galeries nouvelles l'on puisse pénétrer par diverses issues dans les galeries des anciens maîtres, que l'on sait être dans toute la longueur des bâtiments qui s'étendent sur le quai.

Au centre, le pavillon d'honneur ne sera pas consacré au passage comme celui qui lui fera pendant du côté opposé de la place. Mais il contiendra au premier une salle royale magnifiquement décorée, comprenant deux étages dans sa hauteur, où l'Empereur pourra, lorsqu'il le jugera convenable, rassembler les Corps de l'Etat et qui dans ses attributions ordinaires servira à la distribution des prix décernés aux artistes exposants. Une galerie intérieure régnera à la hauteur du deuxième étage, comme dans la salle des Maréchaux aux Tuileries, afin d'augmenter le nombre des spectateurs que pourra contenir cette salle dont les proportions seront de 20 mètres sur 60.

L'escalier vaste et noble qui donnera accès à cette salle, mis en rapport avec sa destination, sera construit dans le genre de celui du Palais-Royal.

Une terrasse à portiques régnera sur toutes les faces des ailes dont nous venons de parler, les reliera au fond de la place en s'appuyant sur la façade extérieure du vieux Louvre; qui ainsi sera mise en rapport avec les nouvelles constructions, recevra par ce moyen la décoration qu'elle mérite aujourd'hui, et à laquelle son illustre auteur Pierre Lescot n'avait pu songer lorsqu'elle n'était avoisinée que par des rues obscures et désertes.

Cette terrasse sera décorée, en outre, des statues des hommes qui, dans le gouvernement et les arts, ont le plus contribué à la gloire de la France.

Après ce que nous venons de rapporter, on a compris que la place du Carrousel se trouve divisée en deux places, l'une s'étendant de la grille des Tuileries aux nouvelles constructions, l'autre comprise entre les portiques des ailes modernes.

La première restant ce qu'elle est à peu près, gardera son nom; la seconde prenant le titre de place LOUIS-NAPOLÉON, renfermera deux squares ornés de parterres, d'arbres, de groupes, de candélabres, des fontaines jaillissantes et surtout des statues équestres de Louis XIV et Napoléon I[er] qui s'élèveront à leur centre.

Quel sera le style des constructions? La vérité veut que nous rendions justice à M. Visconti qui, faisant le sacrifice de tout amour-propre, ne s'inspire que des motifs de la noble et élégante architecture de Pierre Lescot. Ses détails sont moulés sur ceux du maître et attendent le jour où ils pourront être mis en œuvre.

Mais cependant, sous le rapport des grandes lignes et des masses, ne nous est-il pas permis de concevoir des craintes, quand nous nous rappelons le modèle en bois exposé aux Menus-Plaisirs?

Je sais que M. Visconti est l'auteur de la jolie fontaine de la rue Gaillon, mais je sais aussi qu'il est l'auteur de celle de Saint-Sulpice et du tombeau des Invalides, où l'on peut critiquer à son aise sans passer pour un zoïle. Or, ceci comparé avec les pavillons de ses constructions nouvelles, nous fait craindre que la physionomie de suprême élégance qu'on distingue dans le vieux Louvre, ne fasse défaut aux ailes de la place Louis-Napoléon. Disons-le, en un mot, les pavillons centre où M. Visconti a eu l'heureuse idée de répéter les cariatides de Sarrazin, nous ont paru plus lourds que le pavillon central des Tuileries et les constructions en général empreintes de cette physionomie pesante et commune que l'on distingue dans l'architecture moderne et que nous avons déjà blâmée, malgré l'admiration que professe pour elle le journalisme. Mais qu'est-ce que le journalisme?

Que M. Visconti nous pardonne cette critique, elle ne nous a été inspirée que par le désir de voir le monument qu'il termine, digne dans ses parties modernes de se soutenir à côté de l'œuvre des grands maîtres du seizième et du dix-septième siècle.

Maintenant, quel serait le nom le plus propre à désigner l'ensemble de ces constructions, cette réunion de palais qui, une fois terminés, présentera une superficie de 436,280 mètres de la Concorde à la place Saint-Germain l'Auxerrois?

Comme la comparaison ne peut plus s'établir avec ce que Rome, la Grèce et les nations modernes ont construit, et qu'il faut remonter à l'antique Égypte pour trouver des monuments aussi vastes, aussi nobles, aussi importants; comme d'un autre côté les édifices de cette étonnante et antique contrée portent le nom des souverains qui les ont achevés, lorsque les travaux qu'ils y ont fait exécuter ont été remarquables par leurs dimensions ou leurs richesses, il me paraît tout naturel de donner à ces palais réunis le nom de celui qui, excité par ce qui avait rebuté ses devanciers, la grandeur de l'entreprise, a ordonné leur achèvement et l'a fait exécuter.

Or, comme les noms sous lesquels on désigne les immenses palais de Thèbes, de Memphis, de Karnak, de Louqsor, de Médinet-Habou, d'Esneh, de Kournah, de Behéni, etc., sont

composés du nom d'un prince et d'une désinence générique toujours la même, comme on le voit dans les mots, Aménophium, Rhamesséum, Thoutmoseïum, Ménephtéum, Typhonium, et que l'on trouve dans le Nymphéum de la Grèce et dans le Colyséum et le Forum des Romains ; il serait naturel par analogie d'appeler les palais du Louvre et des Tuileries réunis le NAPOLÉONIUM.

CELTIBÈRE.

TEMPLE ISRAÉLITE DE PARIS,

Par M. THIERRY, architecte.

Maintenant que parmi nous il n'y a plus de juifs aux yeux de la loi, et qu'elle ne voit que des Français exerçant, chacun comme il l'entend, une religion qui, comme toutes les autres, prêche la vertu, il n'y a rien d'étonnant que les israélites de Paris aient songé à se construire un temple, obligés qu'ils ne sont plus de se cacher pour célébrer leurs antiques cérémonies.

La décision étant prise, M. Thierry, auteur de l'hospice de la même secte, fut choisi pour élever dans la capitale un temple à Jéhovah.

On ne demanda pas à l'architecte de retrouver les plans de Salomon, ni de suivre les ordres que Dieu donna à ce sujet à Moïse ; mais simplement une salle qui, dans le plus petit espace, contînt le plus de monde possible. Le style était laissé au choix de l'artiste.

Sur ces données et ce qu'on peut se rappeler du ci-devant peuple de Dieu, comme histoire, mœurs et coutumes, M. Thierry leur a construit un monument qui, ayant sur la façade la physionomie d'un temple, présente à l'intérieur l'aspect d'une salle de concert, aussi bien que celle d'une église, ce dont on est surtout presque convaincu les jours de réunions des israélites qui, tournés et placés dans tous les sens et causant le chapeau sur la tête, semblent plutôt assister à un spectacle ou à quelque séance administrative qu'à une cérémonie religieuse. C'est-à-dire que la disposition de la salle qui, au premier coup d'œil, aurait pu blesser convient complétement à sa destination propre quand on la voit remplie des adorateurs du vrai Dieu.

L'intérieur du temple se compose d'une nef à proportions longues sur les côtés de laquelle sont établis deux rangs de tribunes ou de loges, que dominent à leur tour les baies qui éclairent principalement l'édifice. Au bas de la nef une immense tribune occupant toute la largeur produit, par sa profondeur et la manière dont elle est ouverte, l'effet le plus imposant et le plus théâtral. Dans le haut figure la porte de ce que les anciens appelaient le saint des saints, le sanctuaire où le peuple ne pénétrait jamais, et où il était même défendu de s'introduire sous peine de mort.

Les tribunes sont supportées par des colonnettes en fer, un peu légères peut-être pour le cintre des premières galeries, colonnettes qui laissent jusqu'au mur et sous les tribunes des espèces de bas côtés qui servent à la circulation.

Les premières galeries à plein cintre sont ornées d'une balustrade découpée à la manière des Maures ou Sarrazins ; les deuxièmes, ouvertes carrément, ont pour appui une balustrade dans le style du treizième siècle à peu près.

La façade, composée de courbes romanes et romantiques, est répétée à peu près à l'entrée du sanctuaire, avec l'amortissement naturel et louable des tables de la loi ou décalogue.

Quoique l'on ne pénètre pas immédiatement de l'entrée extérieure dans l'édifice, et qu'on soit obligé de traverser un pronaos, narthex, ou atrium, comme on voudra, disposition forcée à laquelle l'emplacement tenait l'architecte ; nous sommes obligés de dire que, loin de nuire au monument et à l'effet de l'intérieur, cela nous a paru lui donner au contraire quelque chose de plus sérieux, de plus grand, de plus solennel. Il semble que l'on ait ménagé ces pronaos, afin de vous donner le temps de vous recueillir entre les bruits extérieurs et le silence intérieur, et de ne vous amener dans ce lieu de lumière qu'à travers les ombres des vestibules. Ainsi devaient être établis les temples où se célébraient les mystères de Cérès ou de Dionysios et où les initiés n'abordaient qu'après avoir franchi mille obstacles et à travers l'obscurité la plus profonde.

Il nous semble que cet accident pourrait être dorénavant imité avec bonheur dans la construction des églises ; nous y voyons l'immense avantage d'isoler le lieu saint du monde extérieur.

Le style que M. Thierry a choisi n'est pas un style dans la rigueur du mot. L'artiste s'est inspiré du byzantin, de la renaissance et du genre moderne, dit romantique, auquel il a ajouté des ornements mauresques et antiques ; mais le tout est fondu ensemble et mêlé de manière à produire avec la couleur, un effet qui, sans beaucoup de sévérité, est loin d'être trop gai et surtout trop peu en harmonie avec le génie religieux et toujours affairé des israélites.

Les projets de M. Thierry, adoptés à la fin de 1850, ont été exécutés avant la fin de 1851, et les frais des constructions se montent à 234,968 fr. 14 c.; somme sur laquelle la Ville a accordé plus de 100,000 francs et dont voici le devis :

DEVIS DES TRAVAUX DU TEMPLE ISRAÉLITE.

	f.	c.
Maçonnerie	59,662 f.	18
Charpente	10,664	11
Serrurerie	37,463	06
Couverture	6,677	71
Menuiserie	40,142	39
Marbrerie	23,392	50
Ventilation et chauffage	10,147	28
Lampadaires et lustres	16,000	00
Tapisserie	10,000	00
Peinture	20,318	91
Total	234,968	14

Salon de 1853.

RÉALISME ET IDÉALISME.

Suite et fin.

Nous avons dit que le réaliste doit se tenir en garde dans le choix de ses sujets pour ne pas blesser les convenances de caractères et de moyens à l'exemple des romantiques idéalistes; voyons à cette heure les limites où il devra s'arrêter, afin de rester inattaquable, et ainsi s'assurer la victoire sur ses rivaux de haute école, aujourd'hui si peu à la hauteur des anciennes traditions.

Le réaliste, lui, peindra sa femme, sa bonne femme telle qu'elle est et qu'il l'aime; il est vrai qu'il a eu le tort de ne pas épouser une marquise. Il peindra son vieux père, ses enfants charmants de négligence; il se plaira à reproduire non son atelier, il n'en a ordinairement pas, mais sa chambre, et, habitué à cette modestie, s'il va faire une excursion, il recherchera de préférence ce qui est en rapport avec lui, les êtres qui, dans leur simplicité naturelle et cordiale, se laissent aborder sans antichambre ni porte-voix humains, dits valets.

La chaumière, ses hôtes, les chiens qui la gardent, les animaux qui l'habitent, auront son choix, son attention et fixeront ses études.

Du reste, ne nous en plaignons pas, surtout à l'aspect des œuvres des artistes qui, plus ambitieux et plus favorisés des gens comme il faut, hantent les hôtels et les palais, au milieu des meubles les plus riches, des draperies les plus somptueuses, et qui, éblouis par ce luxe extérieur et miroitant, y noient, y perdent les infortunés qui ont recours à leur talent pour laisser leur ressemblance à la postérité la plus reculée.

Voyez plutôt les portraits de Dubuffe et de Court.

Le réaliste aime surtout les champs, mais tels qu'ils sont, sans fard et sans arrangement académique ou spéculatif; il les aime comme les aimaient Théocrite et Virgile, et, comme ces poëtes, il croit que pour faire le paysage il est nécessaire de copier la nature. Écoutons plutôt le poëte latin :

Oh! qui me transportera dans les frais vallons de l'Hémus et m'assoira à l'ombre de ses bois!

. . . . . O qui me gelidis in vallibus hæmi
Sistat! et ingenti ramorum protegat umbra.

Voici le toit de chaume :

Pauperis et tuguri congestum cespite culmen.

L'âtre embrasé et les poutres du plafond noires de fumée :

. . . . Hic plurimus ignis
Semper assiduâ postes fuligine nigri.

Les enfants qui tendent les bras à leur père :

Interea dulces pendent circum oscula nati.

La mère avec les longs dégoûts de la grossesse :

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

La servante qui prépare aux moissonneurs un mets grossier cher encore aux Provençaux :

Thestilis et rapido fessis messoribus æstu
Allium serpillumque herbas contundit olentes.

Le moment de la traite du lait :

. . . . Ubera vaccæ
Lactea demittunt. . . . .
Ipsæ lacte domum referunt distenta capellæ.

Le laboureur penché sur sa charrue :

Agricola incurvo terram demovit aratro.

L'aire retentissant sous le fléau et la balle emportée par le vent :

Cum graviter tunsis gemit area frugibus et cum
Surgentem ad zephyrum paleæ jactantur inanes.

Le taureau ruminant couché sur l'herbe :

Ille latus niveum molli fultus hyacintho,
Ilice sub nigra pallentes ruminat herbas.

Les chevreaux luttant joyeusement :

. . . . Pinguesque in gramine læto,
Inter se adversis luctantur cornibus hædi.

La rosée étincelant le matin sur l'herbe fraîche :

Cum ros in tenerâ pecori gratissimus herbâ est.

Les tourterelles et les pigeons qui gémissent sur les arbres :

Nec tamen interea raucæ tua cura palumbes,
Nec gemere aëria cessabit turtur ab ulmo.

Une grotte tapissée des feuilles et des fruits de la vigne sauvage :

. . . . Aspice ut antrum
Silvestris raris sparsit labrusca racemis.

Un torrent qui parcourt un vallon pierreux :

Saxosas inter decurrunt flumina valles.

Le berger chantant, mollement assis sous l'ombrage d'un hêtre :

Tu Tityre lentus in umbra.

La chute du jour, les ombres descendant des montagnes et la fumée s'échappant du faîte des chaumières :

Et jam summa procul villarum culmina fumant,
Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.

Enfin, le troupeau revenant à la brune du pâturage :

Ite domum saturæ, venit hesperus, ite, capellæ.

Au milieu de quoi il s'écrie : O trop heureux laboureurs! si vous connaissiez votre bonheur!

O fortunatos nimium, sua si bona nôrint, agricolas!

On aurait après cela, je suppose, assez mauvaise grâce à

reprocher aux réalistes de ne pas arranger leurs verts paysages dans leur chambre, auprès d'un poêle ou dans un atelier meublé de plâtres.

Mais prenons l'être humain et autorisons-nous du roi des poëtes, Homère, pour le peindre naturellement, avec ses appétits, ses vices et ses besoins.

Ici les héros ne craignent pas d'être des hommes, de bien manger, de bien boire, d'égorger leur bétail et d'apprêter eux-même leur repas.

Agamemnon, le roi des rois, avoue ses torts avec chagrin; il demande conseil et reçoit sans s'offenser une verte semonce d'Ulysse.

Nestor se complaît dans les vieilles histoires.

Achille pleure abondament de douleur, de dépit et de regrets, il se roule sur le sable et pousse des plaintes déchirantes.

Le héros Patrocle panse les coursiers de son ami.

Énée avoue qu'il a eu peur et qu'il a fui devant Achille.

Hélène se donne plusieurs fois le nom de chienne.

Circé invite sans façon Ulysse à se joindre d'amour avec elle. Ce héros raconte ses pirateries comme choses honorables, tandis que son père Laerte se néglige au point de se couvrir, quoique roi, de vêtements déchirés, rapiécés et malpropres.

Dans les enfers, les damnés n'y souffrent que des peines corporelles. Le devin Thyrésias, avant de parler au fils de Laërte, boit à longs traits du sang noir d'un noir bélier, et loué par Ulysse sur la gloire qu'il a laissée sur la terre après lui et la place qu'il occupe parmi les âmes des héros, le fils de Pélée lui répond en réaliste incorrigible : « Ah! j'aimerais mieux être réduit sur la terre à l'état d'un vil mercenaire, peu assuré de gagner son pain, que d'avoir la souveraine puissance sur les hommes qui ne sont plus. »

Les dieux rient comme des fous dans l'Olympe, et dans ses palais comme sur les gazons de l'Ida, Jupiter et Junon se permettent des conversations que les chrétiens, non sans quelque apparence de raison, trouvent peu dignes de la majesté des maîtres du monde.

Dirai-je qu'Euripide nous représente Phèdre et Hécube souffrant réellement et naturellement des maux physiques, et Iphigénie regrettant la vie qu'on veut lui arracher.

Que l'OEdipe de Sophocle paraît sur la scène les yeux crevés et la face sanglante, tandis que les Furies d'Eschyle ronflaient à terrifier les spectateurs ou à les faire rire.

Qu'Aristophane, Plaute et Horace ne répugnent pas à se servir de termes orduriers, et que Martial... Mais arrêtons-nous; c'est assez prouvé que les anciens modèles des idéologues étaient plus réalistes que ceux-ci ne s'en doutent.

Il a fallu que la civilisation chrétienne et le siècle fastueux et courtisanesque de Louis XIV s'emparassent de ces types anciens, déjà altérés par les écrivains du temps d'Auguste, pour les transformer et les rendre ce que nous les connaissons dans Racine, ce dont je ne fais pas du reste un reproche à cet admirable poëte, qui, fidèle à son époque et à son éducation, les a fixés dans ses ouvrages, pour l'enseignement de l'avenir.

Le réaliste ne peut être de l'école de Delacroix ni de celle de Ingres; il ne cherche pas à opter entre la couleur et la ligne; il aime la nature, et, fidèle à ce seul maître, il cherche, en l'imitant, à donner à son travail la double valeur des contours et du coloris que ses yeux aperçoivent partout, et sans lesquels il n'est pas parfait réaliste.

Il rend ce qu'il voit et non ce qu'il veut voir; mais voir ce qui est et le rendre tel, voilà ce à quoi un petit nombre d'artistes sont appelés. Il n'y a que des yeux naïfs, sans préjugés et peu à peu façonnés à contempler ce spectacle et à le saisir dans toutes ses nuances, qui peuvent y réussir et habiter ainsi au-dessus de toutes les écoles dans le domaine du vrai, du réalisme.

Encore un mot.

Une des plus graves accusations adressées aux réalistes, est qu'ils choisissent le laid.

Je laisse leur dédain et leur exaspération à ceux qui en tirent une gloire quelconque; mais pour moi, de l'avis de Boileau, je dis avec lui :

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
> Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux.

Et que l'on ne se figure pas que lorsque le réformateur du goût français dit un monstre odieux, il veuille dire à peu près odieux, ou superbe, ou aimable, charmant, traînant tous les cœurs après soi; non, il veut réellement dire bien odieux, odieux dans sa masse et dans ses détails, comme, par exemple, pourrait l'être un crapaud ou une araignée; et cela, d'après sa méthode, passée à l'état de proverbe et exprimée dans ce vers :

> J'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon.

Et encore, d'après cet autre :

> Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable!

Courage donc, réalistes!

Enfin, pour en finir par un hommage à la vérité, aimerait-on mieux, par exemple, que M. le comte de Niewerkerke eût donné à son Taciturne le costume du Napoléon-Prométhée ou celui du Louis XIV de Lebrun, et l'eût placé sur un coursier plus ou moins de Phidias, plutôt que de l'avoir représenté avec le costume de son époque et lui avoir mis en main la bride d'un cheval batave à la longue crinière?

Concluons donc de tout cela que l'idée, je ne parle pas de l'allégorie, celle-ci n'en vaut pas la peine, que l'idée, disons-nous, ne peut aboutir à mériter à celui qui la caresse le nom d'artiste, s'il ne connaît toutes les ressources du matériel de l'exécution, tandis qu'avec cette dernière science, le mot n'est pas trop noble, on peut devenir un grand maître, ne peindrait-on que la nature morte, des ustensiles et des légumes, comme Fyt, Snyders, Desportes, Oudry, Chardin, etc.

Celtibère.

HALLES CENTRALES.

On dit qu'un concours général est ouvert de nouveau pour les halles et que les projets seront exposés aux Menus-Plaisirs.

Quoique nous n'ayons pas une grande confiance aux concours, nous verrions avec plaisir ce moyen s'effectuer aujourd'hui, à cause des circonstances qui l'auraient amené; car il est probable qu'après la déroute du projet accepté par l'ancien préfet, et devant le public, devenu juge à son tour, les concurrents auraient peu osé, se flattant de la faveur supérieure, envoyer des projets au-dessous de ce que l'on est en droit d'attendre, quand il s'agit de construire le vrai LOUVRE DU PEUPLE.

On dit aussi que la question s'étend plus loin et que l'artiste peut choisir un autre emplacement que celui de la Pointe Saint-Eustache, s'il le trouve à propos; et là-dessus, s'il nous est permis d'émettre notre opinion, nous oserons dire: que, en effet, il y a un emplacement qui nous paraît plus convenable que celui des Innocents, pour l'établissement des halles centrales, et que cet endroit est à nos yeux le dégoûtant quartier qui s'étend entre l'Hôtel de Ville et la place de l'École.

Assises alors sur le bord de la Seine, les halles pourraient recevoir dans leur centre autant de bassins et de docks qu'on le jugerait convenable; en même temps que les arrivages se feraient avec plus de facilité et que la circulation obtiendrait tout l'espace possible par la rue de Rivoli, la place nouvelle de l'École, les quais et la place de l'Hôtel de Ville, qu'alors on pourrait rendre aussi grandiose et plus grandiose que jamais.

Telle est notre idée que nous soumettons aux hommes compétents.

Que l'on se figure, du reste, l'effet que pourrait produire le quai de la rive droite si depuis la place de la Concorde se suivait, par ce moyen, une ligne non interrompue d'édifices et de places destinées à les faire valoir; c'est-à-dire que Paris effacerait la réputation de toutes les capitales modernes et antiques, et que l'époque qui aurait vu s'exécuter une semblable merveille deviendrait à jamais célèbre, non moins que le nom de l'artiste qui aurait eu l'honneur de la produire et celui du souverain qui aurait osé la commander.

ERRATA. — Dans la liste des grands prix de Rome que nous avons donnée le 15 janvier dernier, au lieu de : 1772, *Sussault*, lisez Lussault.

DOCKS.—GRENIERS.

Témoins des désordres que peuvent amener la cherté du pain et du soin que l'on prend dans les docks de Paris pour construire des magasins propres à conserver intègres les substances alimentaire de la consommation courante, ce ne sera pas mal à propos de demander, je pense, s'il ne sera pas utile en même temps d'établir des greniers disposés pour conserver à long terme les grains et les farines.

Or quels sont les dangers à éviter dans la conservation des grains et farines? ce sont l'humidité, la chaleur, les rats et les insectes; dangers qu'on a essayé de combattre de plusieurs manières.

Pour les grains, plaçons d'abord en première ligne les greniers clos, à température basse.

Secondement les greniers aérés où les courants d'air viennent à volonté rafraîchir les grains et faire disparaître l'humidité qui les enveloppe. Toutefois, il faudra établir dans ces greniers la température la plus basse et la plus invariable possible; car pour peu que le grain soit humide, il passe avec une rapidité incroyable à la putréfaction, si l'air vient à s'altérer en temps d'orage.

Pour les farines, voici les procédés :

Dans les halles et magasins de Paris, on les conserve en sacs empilés, lorsque le dépôt ne doit pas être de longue durée, car elles se pelotonnent promptement dans cette situation.

Dans les magasins de l'État, on les conserve en sacs debout, serrés les uns contre les autres et de manière à ce que l'air ne puisse pénétrer dans les masses de sacs et par suite dans les masses de farine.

C'est là la méthode la plus simple et la plus économique, mais il est douteux que ce soit la plus sûre pour garantir les farines de l'échauffement et du fluide électrique.

La meilleure méthode serait donc de les conserver en sacs isolés et placés dans une température basse; méthode qui doit exiger, comme on le sent, des emplacements qui ne se trouveront que dans des constructions ordonnées à cet effet.

C'est à-dire, en un mot, que la difficulté n'est pas dans l'établissement des réserves, mais dans le mode de conservation encore cherché aujourd'hui.

Disons, toutefois, que l'on s'accorde assez à mettre en avant les silos, en faveur desquels on peut citer quelques faits et l'habitude que les Arabes ont d'en faire usage de temps immémorial.

En 1707, on découvrit dans la citadelle de Metz, un magasin de blé qui y avait été établi en 1528. On en fit du pain, on le reconnut bon, et le roi et la famille royale le constatèrent en en mangeant.

A Sedan, l'on découvrit pareillement une masse de blé qui existait depuis cent dix ans, et qui donna d'excellent pain.

A quoi nous ajouterons l'exemple de la Sicile et de l'Espagne, qui jadis conservaient leurs pains par ce moyen, et celui de Jérusalem qui l'an 79 de J. C., comptant 1 million d'habitants, avait formé un approvisionnement pour cinq ans dans la montagne de Sion, lors du siége qu'elle eut à soutenir contre Titus.

Synthèse Archéologique.

MARCHE DE L'ART DANS LES MONUMENTS.

VIe ARTICLE.

ÉGYPTE-MÉDINET-HABOU.

Après une occupation de deux cent soixante ans, la race conquérante et usurpatrice des PASTEURS ou HICSOS fut chassée du trône d'Égypte, et les princes, successeurs des anciens rois, rendirent à leur patrie ses anciennes lois et son antique constitution.

Un mouvement d'enthousiasme s'empara de cette contrée, revenue à ses institutions normales; toutes les classes, comme sortant d'un funeste assoupissement, rivalisèrent de zèle pour réparer les ruines qu'avaient laissées les étrangers; de sorte que pendant la dix-huitième dynastie, celle qui opérait la restauration du pays, l'art des constructions s'éleva, comme tous le reste, au degré le plus élevé où il fut permis au peuple égyptien d'atteindre.

Le roi Ahmosis, celui qui contribua à chasser les Pasteurs, restaura d'abord les temples de Phtah, d'Apis et d'Ammon à Memphis.

Aménophis, son successeur, continua à relever les temples, et son fils Thôtmès, suivant cette noble impulsion, commença en outre de nouvelles constructions, telles que le temple de MÉDINET-HABOU et le spéos d'IBRIM. Son fils Thôtmès ou Thoutmosis II fonda les édifices d'ESNEH, décora le temple de MÉDINET-HABOU, travailla à ceux de SEMNÉ et CONTRA-SEMNÉ, et laissa à sa sœur régente le soin de poursuivre les travaux qu'il avait commencés.

Cette princesse ne resta pas inactive pendant la minorité de son fils, et les temples d'EL-ASSASSIF et d'ÉLÉTHYA prouvent son zèle pour l'art des constructions, non moins que les deux obélisques de KARNAK, considérés comme les plus admirables productions de l'art égyptien. Enfin, à cette reine succéda THOUTMOSIS III, ce fameux prince que, sous le nom de MOERIS, les Grecs ont rendu célèbre à cause des travaux admirables qu'il fit exécuter sous son règne: il suffira de citer le lac qui porte son nom, de soixante lieues carrées; les édifices de la Nubie, la décoration et l'achèvement d'ESNEH, d'ÉLÉTHIA et d'EL-ASSASSIF; le temple d'EDFOU, celui d'OMBOS, les propylées du temple de MEMPHIS, un des temples d'ÉLÉPHANTINE, une partie des constructions de KARNAK; enfin le palais de MÉDINET-HABOU, dont nous allons donner la description, négligeant même, comme inutiles à notre synthèse, les propylées, le petit temple et le pavillon royal à deux étages, que l'on voit dans le même lieu.

Nous exprimerons encore ici le regret de ne pouvoir accompagner notre texte de quelques planches, afin de le rendre plus utile aux lecteurs.

Le palais s'annonce par un pylône ou portique de 63 mètres de longueur, 9 d'épaisseur et 22 de hauteur : comme c'est bien comprendre la grandeur, la dignité et la force qui conviennent à l'entrée de la demeure des souverains!

De ce pylône, on pénètre, par une porte large et élevée, dans une vaste cour fermée au N. E. et au S. O. par des galeries et au N. O. par un second pylône semblable au précédent, mais moins colossal.

La galerie du N. est formée de sept piliers carrés de 2 mètres de côté à la face antérieure desquels sont adossées des figures de divinités égyptiennes hautes de 7 mètres et demi. Sur ces piliers repose immédiatement l'architrave dont la frise est ornée d'hiéroglyphes en creux et dont la corniche porte comme ornement des scarabées, symbole du monde, et des cannelures.

La galerie du S., au contraire, est formée de huit colonnes d'une proportion puissante, se reliant comme les piliers opposés au pylône, au moyen de deux pilastres intermédiaires et peu saillants, ménagés pour sauver le défaut d'un entre-colonnement qui, sans cela, serait plus large du haut que du bas; car on sait que les profils des pylônes sont obliques. Les chapiteaux de ces colonnes sont à campane, ornés de triangles curvilignes, enchevêtrés les uns dans les autres, et de tiges de lotus (symbole de la haute Égypte) avec leurs fleurs. L'architrave, pareille à celle du N., présente dans sa décoration des divinités, des oiseaux, des vases, des tiges, des fleurs de lotus et des croix ausées; figures qui ont pu paraître bizarres aux savants qui nous ont précédé, mais qui aujourd'hui ne sont pour les hommes compétents que des inscriptions parfaitement lisibles.

Si l'on prend pour module le demi-diamètre supérieur de la colonne, qui est de 1 mètre, on trouve que le chapiteau a un peu moins de deux modules, et que la colonne elle-même en a un peu plus de six. Les proportions et l'irrégularité peu apparente des entre-colonnements annoncent, il est vrai, chez les Égyptiens, un goût moins délicat que chez les Grecs; mais il faut dire à la louange des premiers, que, peu soucieux de ces petits détails, nécessaires dans les petits édifices des seconds, ils ne visaient dans leurs immenses constructions qu'à produire des grands effets, ce qu'ils n'ont jamais manqué et ce en quoi ils ont surpassé tous les peuples. Les grandes et belles lignes de leur architecture, sont d'abord ce qui frappe et excite l'admiration et au point que les imperfections secondaires disparaissent, à moins que l'on ne les recherche froidement.

Au fond et au milieu du mur S., derrière les colonnes, est pratiquée une porte avec sa corniche et son cordon; elle paraît avoir été l'entrée de quelque temple annexé au palais, selon les coutumes de ces anciens peuples.

A l'extrémité de l'une et de l'autre galerie, dans la façade du second pylône, sont ouvertes les portes de deux escaliers qui, larges de 1 mètre 70, conduisent à la partie supérieure de l'édifice.

Ce pylône est percé d'une porte de 3 mètres d'ouverture, dont les chambranles sont de granit rouge, décorés d'hiéroglyphes chromo de 8 centimètres de profondeur. Après l'avoir traversé on se trouve dans une seconde cour environnée de galeries et que l'on peut appeler un péristyle.

Ces galeries sont formées à l'E. de huit piliers cariatidiques, tous également espacés, à l'exception des deux qui correspondent à la porte d'entrée et dont l'écartement est à peu près double des autres. On voit à l'O. un pareil nombre de piliers, au delà desquels est une rangée de colonnes correspondantes; tandis qu'au S. et au N. les galeries sont formées de huit colonnes faisant pendants aux piliers. Tous les plafonds sont ornés d'étoiles peintes sur un fond bleu, à l'exception des deux soffites du milieu, où l'on voit l'épervier aux ailes déployées, symbole du Soleil, dans la hauteur de sa course.

L'architrave pose immédiatement sur les piliers et sur le dé qui surmonte le chapiteau des colonnes, les inscriptions hiéroglyphiques qui la décorent, alternées de cannelures, sont creusées de 11 centimètres.

Le diamètre supérieur des colonnes est de 2 mètres, et si l'on prend pour module la moitié de ce diamètre, on trouve que le fut n'a que six modules, proportion du dorique le plus grave, en cela parfaitement en harmonie avec les piliers des faces contiguës. Le fut est conique, mais sa partie inférieure (apophyge) se termine en courbe rentrante et est ornée de triangles enchevêtrés, représentant la partie feuillue des plantes. La colonne repose sur une base peu élevée, dont le profil est une portion de cercle. La face du chapiteau est le bouton du lotus tronqué, ses dimensions sont presque de deux modules. Nous avons déjà dit que le lotus était le symbole de la haute Égypte, comme le papyrus l'était de la région inférieure.

Au milieu du péristyle s'élèvent encore quelques belles colonnes de granit taillées d'un seul bloc (les constructions sont en grès), couronnées de chapiteaux en pierre, ayant beaucoup d'analogie avec l'ordre corinthien, au dire des voyageurs qui, ignorant l'art égyptien, n'ont pas su les décrire autrement; et à ce propos, nous prenons acte de la place de ces colonnes, pour avancer quelles étaient là pour soutenir un plafond, comme on avait dû le pratiquer dans les cours du labyrinthe dont nous avons parlé et dont nous nous proposons et publier prochainement le rétablissement en plans et constructions.

De toutes les parties du palais de Médinet-Habou, le péristyle où nous nous trouvons est la partie la plus grandiose, la plus imposante, la plus admirable. On s'aperçoit qu'ainsi que les auteurs des pyramides, ceux qui l'ont élevé, ont voulu le rendre indestructible, et ainsi assurer la gloire du nom égyptien et celle du souverain qui en a ordonné la construction. Fait étrange, qui après un moment de réflexion, nous conduit à avancer que l'avenir des nations n'est assuré que par les œuvres de architectes ou celles des poëtes, puisqu'en effet, il ne reste des anciens peuples que des pierres ou des livres, ce qu'il y a de plus pesant et ce qu'il y a de plus léger: qu'on nous pardonne l'antithèse en faveur de la leçon qu'elle donne aux gouvernements, d'encourager les lettres et les arts qui dépendent de l'architecture, s'ils veulent s'assurer la double vie et se survivre à eux-mêmes.

De ce portique clos de tout côté, on ne peut pénétrer dans les autres parties du palais que par une petite issue par laquelle on pénètre dans la demeure du souverain, isolée encore par un vaste corridor où s'ouvrent quatre pièces qui paraissent avoir été destinées aux gens de service ou aux hommes de garde. Après ceci sont les logements du roi, qui, ainsi isolé et retiré dans une espèce de mystère impénétrable, rendait la personne du souverain plus vénérable. Nous ne poursuivrons pas plus loin notre description, pensant que ceci suffit pour établir le passage de l'art au commencement de la restauration égyptienne, époque dont nous avons encore à citer des constructions tout aussi intéressantes, mais dont les proportions colossales dépassent ce que tous les autres peuples ont jamais osé concevoir.

Mais il est un enseignement que nous voulons faire ressortir de la description que nous venons de faire et qui est: que dans le palais de Médinet-Habou, édifice le plus ancien (hors les pyramides) de ceux qui s'élèvent encore sur le sol, puisqu'il date de près de dix-huit cents ans avant notre ère; que dans ce palais, disons-nous, la présence de la colonne, des divers chapiteaux, celle des cariatides et celle des tableaux chromo dessinés au trait ou en relief, réduisent à néant les histoires légendaires que les Grecs ont plus tard inventées pour prouver injustement que les chapiteaux à feuillage, les cariatides et même l'art du dessin avaient pris naissance chez eux; tandis que nous voyons évidemment qu'ils tinrent les arts du dessin comme leurs divinités des Egyptiens émigrants et de ceux de leurs artistes qui purent voyager à diverses époques dans le pays du Nil, à l'exemple d'Hérodote

Quant à nous qui n'avons entrepris ce travail de synthèse que pour prouver la transmission de l'art d'un peuple à un autre et sa transformation à travers les civilisations, nous arrêterons que: c'est en Égypte que dès la dix-huitième dynastie et du commencement de la restauration de l'ancienne monarchie, que toutes les parties de l'architecture ont été mises en œuvre; en supposant que dans les monuments de l'empire primitif, on n'en eût pas fait usage, ce qui est douteux. Quant à la sculpture et la gravure, nous possédons au Louvre trois statues (n°s 36, 37 et 38 de la galerie égyptienne) qui prouvent que ces deux arts remontent aux temps voisins des Pyramides, dont elles sont contemporaines.

Or, comme il n'est pas probable que les Égyptiens aient tenu ces arts d'un autre peuple plus avancé qu'eux-mêmes en civilisation, puisqu'ils touchent au berceau du monde, disons que les arts du dessin ont pris naissance dans les pays du Nil. A quoi nous ajouterons que les Égyptiens ont su dès son origine, assurer à l'architecture le caractère qui est surtout le sien; celui de l'indestructibilité, et cela à un plus haut degré que tout autre peuple; puisque les Grecs et les Romains ont construit en Égypte et que leurs édifices sont ruinés, tandis que ceux de l'antique Égypte, respectés du temps, témoignent encore du génie des maîtres qui les ont élevés.

(La suite au prochain numéro.)

Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris. — Typ. de Mme Ve Doudey-Dupré, rue Saint-Louis, 46



RECUEIL DE MAISONS DE VILLE ET DE CAMPAGNE, ÉDIFICES PUBLICS, ETC.

PUBLICATION périodique formant par année 6 volumes avec texte

FONDÉ ET RÉDIGÉ

Par une Société d'Architectes attachés aux Travaux Publics et à la Grande Voirie.

POUR LA FRANCE
Un an...... 25 fr.
Six mois.... 13
Chaque vol., 5 fr.

15 NOVEMBRE 1853.

SOMMAIRE DU XXe VOLUME.

Pour paraître à partir du 1er janvier 1854.

HISTOIRE DU LOUVRE,

Par MM. CELTIBÈRE et E. LEBLAN,

Attachés au *Moniteur des Architectes*, et auteurs de divers ouvrages d'a ch'ologie et d'architecture.

Cet ouvrage pnblié par livraisons, paraîtra tous les deux mois et donnera 8 pages de texte et 6 gravures 1/4 grand colombier par numéro

Prix de la Livraison : 5 francs.

PROGRAMME.

(Voir à la fin du texte)

Le *Moniteur* ayant donné déjà le plan des palais réunis du Louvre et des Tuileries, dont nous avons appe'é l'ensemble le NAPOLÉONIUM, il nous a paru utile, néecssaire et plus encore, de poursuivre cette donnée, et de publier avec une suite de planches confiées à M. E. Leblan, l'auteur de la *Monographie de Reims*, un texte qui formera une histoire artistique et critique du Louvre et de ses richesses; dans le double but d'offrir aux architectes les types les plus purs de l'architecture française, aux curieux le palais le plus digne d'intérêt parmi ceux qui honorent les nations modernes.

D'abord, nous rechercherons l'origine des constructions: nous dirons quel fut le projet primitif, quelles extensions on lui donna par la suite, quelle fut enfin la pensée qui présida à son achèvement;

Quelles furent les diverses destinations qu'il subit successivement;

Quels princes le fondèrent, l'agrandirent et l'achevèrent: Quels artistes eurent la gloire de l'élever et de l'embellir.

Secondement, nous apprécierons l'art aux diverses époques où les travaux y furent commencés et repris; les influences personnelles ou archéologiques qui les dirigèrent, le goût qui en marqua chaque phase, considérations que nous terminerons par un parallèle avec l'art étranger.

Là nous verrons les illustres artistes du seizième siècle, libres du joug que l'art chrétien, quoique dégénéré, imposait encore aux esprits médiocres et aux provinces, modifier l'art des constructions, et, fidèles à des besoins nouveaux, le diriger dans une nouvelle voie, lui créer une nouvelle physionomie, et lui constituer un nouvel être où cependant se reconnaissent sa filiation avec les époques précédentes et ses tendances à s'en écarter de plus en plus.

Nous suivrons ces tendances, et nous remarquerons, selon la loi naturelle, que les disparates y sont d'autant plus brus-

ques, que les intervalles apportés aux travaux ont été plus longs, et surtout que des substructions plus modernes sont venues se placer côte à côte avec les parties anciennes.

Néanmoins, afin que les transitions soient plus faciles à apprécier, nous aurons soin que nos détails suivent une marche historique en faisant passer successivement sous les yeux de nos lecteurs les époques de François Ier, de Henri II, de Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X et Napoléon III.

On nous pardonnera, sans doute, cette manière spéculative d'intervertir les parties du monument, lorsque nous n'employons cette méthode qu'afin de mieux apprécier ce que nous appelons la marche de l'art dans les monuments, les différents styles de l'école française et les variétés de son goût.

De là nous pénétrerons à l'intérieur pour décrire les distributions que la décoration du monument a nécessitées.

Nous dirons comment le palais des rois de France fut transformé en palais des arts, et, traversant rapidement ses nombreuses richesses, nous parcourrons ce monde glorieux des créations artistiques, depuis les statues contemporaines des pyramides jusqu'à celles de notre dix-neuvième siècle; depuis les peintures murales du pays du Nil, jusqu'à celles qui décorent les plafonds modernes du palais assis sur les bords de la Seine.

Les diverses époques, les diverses écoles, les différents maîtres, seront nommés avec les œuvres qui leur font le plus d'honneur, avec la place qu'ils occupent dans nos galeries.

Enfin, nous terminerons le travail par une table chronologique des princes qui ont fait travailler au Louvre, et des maîtres qui ont été appelés par eux à édifier cet ensemble de palais, qui, sous le rapport de la magnificence et des dimensions, ne peut accepter de comparaison qu'avec ce que les anciens Egyptiens ont construit dans ce genre pendant que florissait leur sage et glorieuse monarchie.

La série des planches fera connaître la cour du Louvre et les quatre faces extérieures : l'escalier de Henri II, la galerie Charles IX et la croisée qui porte faussement son nom, la façade de Henri III et Henri IV sur la Seine, les cheminées renaissance, Louis XIII et Louis XIV, une porte et un trumeau de la galerie d'Apollon, l'escalier d'honneur, Napoléon Ier, une porte de la galerie stuquée à laquelle nous restituons le nom de Charles X, enfin un pavillon de la place Louis-Napoléon; toutes planches que les abonnés du *Moniteur* recevront dans le courant de leur publication.

CELTIBÈRE.

SALLES DES ANTIQUES DU LOUVRE.

Après avoir été enlevées à la curiosité du public, les salles des Antiques lui ont été rendues dans le courant du mois dernier, et les habitués, dont nous faisons partie, ont pu constater un changement notable dans le placement des sujets et l'apprécier chacun à sa manière.

Nous devons dire d'abord que ce changement est heureux sous le point de vue historique, puisqu'on a réuni ensemble les sujets qui ont de la parenté entre eux, et qu'on a ainsi formé deux salles impériales de statues et bustes des princes romains, et secondement des salles de Grecs et de Vénus en réunissant ensemble les statues de même nature.

Mais aussi, il faut l'avouer, les sujets ne correspondent plus aux salles où ils avaient été classés dans le catalogue modèle de feu M. de Clarac, et ce remaniement nous fait craindre l'apparition d'un nouveau livre des antiques, qui aura de la peine à lutter avec celui qui existe, à moins qu'on ne prenne le fond de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, la salle de la Diane est devenue la salle des Empereurs.

Celle du Centaure, son annexe; tandis que le Centaure est allé siéger parmi les statues de la salle des Cariatides, et l'Achille prendre la place de la Vénus de Milo.

Celle-ci, placée dans l'ancienne salle d'Isis, entourée et longuement suivie de toutes les Vénus, se détache sur la porte du fond dont les moulures nous ont paru nuire à la tranquillité, à la largeur et à la noblesse de cet admirable chef-d'œuvre. Quant à la Diane, placée aujourd'hui sous le plafond de Prud'hon qui lui était destiné, elle a gagné de pouvoir être vue sous toutes ses faces.

La nouvelle salle des Empereurs contient dans la Cella du fond l'AUGUSTE, n° 113, dont la toge traitée dans le style large, rappelle les écoles grecques.

Le magnifique TIBÈRE, n° 111, dont la draperie est le modèle de la noblesse, de la légèreté et du fini.

Le TITUS n° 29, dont on étudie la cuirasse et les ocres ou cnémides. Statue précieuse, en ce que celles de cet empereur sont rares, soit à cause du peu de temps de son règne, soit parce que Domitien son frère en fit détruire une quantité par jalousie.

Les TRAJAN, nos 42 et 95; l'ADRIEN, l'ANTONIN, les LUCIUS VERUS, MARC AURÈLE, COMMODE, CARACALLA, SEXTUS POMPÉE, faisant pendant à JULES CÉSAR, le rival de son père. L'OTHON, le VITELLIUS, le GALBA, l'A. SÉVÈRE, les NÉRON, le CALIGULA, le DOMITIEN, le CLAUDE, le GERMANICUS, la MESSALINE, la JULIE, la LIVIE, la FAUSTINE, etc., que précèdent dans la salle du Centaure les S. SÉVÈRE, le NERVA, le GETTA, l'ALBIN, la TRANQUILLINA, le PUPIEN, la J. MAMMEA, etc., qui étaient dispersés dans les diverses salles, et une nouvelle tête colossale de LUCILLA, trouvée en 1847 dans les ruines de Carthage.

Mais pourquoi le buste de Rome ne se remarque-t-il pas ici?

Quant au vestibule d'entrée, il reste libre à son centre, et n'a plus que les porphyres adossés contre ses parois, auxquels on a joint quelques bustes de Divinités.

L. C.

PRESBYTÈRE DE LÉZINNES (YONNE).

DEVIS.

En recommandant à messieurs les Architectes d'accompagner leurs dessins d'un devis du cahier des charges, et de renseignements propres à rédiger une notice, nous n'avons demandé qu'une chose aussi nécessaire et plus nécessaire à eux-mêmes qu'à nous et à nos lecteurs. Car, d'un côté, si le *Moniteur* tient à renseigner son public sur les constructions qu'il donne, d'un autre côté n'est-il pas de l'intérêt de l'Architecte, auteur de ces constructions, de faire connaître la localité et le site ou s'élève son œuvre; et si c'est un bâtiment public, de rechercher les motifs qui l'ont fait édifier, restaurer ou reconstruire; son usage et sa destination, simple ou complexe; l'espace qu'il occupe; enfin, la part qu'y ont prise les habitants du lieu où il se trouve et l'administration du département, toutes observations qui servent à fonder la réputation d'un auteur et l'opinion de ceux qui, dans les mêmes besoins, ne demandent qu'un exemple pour se guider et exécuter à leur tour.

Voici toutefois le devis :

Terrassements, y compris la tranchée des murs de la cour et le forage d'un puits dans le jardin...	319 65
Maçonnerie, y compris les murs de clôture de la cour	2,785 31
Pierre de taille du pays et pierre dure de Cry	2,205 25
Pierre d'évier	42 00
Taille de la pierre de taille	1,479 16
Charpente et cintres pour l'exécution de la voûte de la cave	1,949 27
Couverture des bâtiments, châssis et chenaux en plomb, fer-blanc pour gouttières, pour carreaux, etc	1,790 02
Dallage, parquets en chêne et planchers en bois blanc	1,170 10
Maçonnerie en briques pour cloisons et cloisons légères	557 50
Enduits intérieurs, enduits extérieurs et jointoiements	613 97
Plafonds et corniches intérieures en plâtre	554 47
Four avec sa cheminée	111 00
Escaliers, rampe et main courante comprise	590 00
Menuiserie	1,565 31
Serrurerie	499 46
Vitrerie	89 40
Peinture	393 95
Trois cheminées en marbre et une cheminée en pierre pour la cuisine	487 50
Gros fers et balcons en fonte	204 05
Appareils à l'anglaise	254 00
Papiers de tenture	364 87
Sable pour les allées du jardin et la cour; terre battue du bûcher	180 84

LAURENS.

PEINTURES DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Quoique l'église de Saint-Vincent de Paul soit une des erreurs de l'architecture moderne, les peintures murales que vient d'y terminer M. Flandrin vont la rendre enfin digne de l'intérêt des artistes et de la curiosité du public.

Les peintures de M. Flandrin se déroulent parallèlement sur les frises latérales et par groupes, disposition dont l'artiste a su pallier la monotonie, en variant non-seulement la pose des personnages, mais encore l'arrangement des groupes eux-mêmes, ce qui, certes, demandait une grande habileté, soit dans la composition, soit dans le dessin des figures.

Comme on aime assez en général connaître les sujets des peintures que l'on regarde, nous dirons que l'artiste ayant eu à représenter le monde des élus, s'avançant par séries vers l'hémicycle où est dressé le tabernacle, il a procédé de la manière suivante :

A droite, il a placé les saints, à gauche les saintes.

Et partant de la frise inférieure où saint Pierre et saint Paul, debout à côté d'un autel qui les sépare, semblent annoncer au monde la nouvelle victime, le nouveau sacrifice, la nouvelle loi; l'on trouve, selon leur importance parmi les saints, d'abord ceux que l'on appelle le commun des saints où l'on distingue saint Louis roi, saint Roch, etc.

Puis, marchant vers l'hémicycle, les confesseurs, les docteurs, les pères, les martyrs portant des palmes; enfin, les apôtres.

Les groupes opposés sont : d'abord des familles primitives où la sainteté a été partagée par tous les membres; après quoi se déroulent les pénitentes, à la tête desquelles se trouve sainte Madeleine; les abbesses, religieuses et fondatrices d'ordres; les saintes femmes proprement dites ou qui vivaient du temps de J. C., les saintes ordinaires; enfin, les vierges et les martyres.

La discrétion de la couleur, le style du dessin, la physionomie des draperies, la beauté des expressions, tout vous charme et vous touche dans ces groupes, et nous osons dire que nous doutons si M. Ingres, qui a refusé ce travail, aurait aussi bien réussi que son élève qui, dans cette œuvre, a déployé avec la correction de son maître, une parfaite connaissance de la couleur et surtout une grande originalité, qualité dont M. Ingres est dépourvu.

Dans l'hémicycle, M. Picot à son tour a représenté les sacrements d'une manière louable; mais la figure du Christ qu'il a exécutée au centre est hors de proportion, non-seulement avec les figures qui l'entourent, mais avec l'église elle-même; c'est à en reculer de frayeur! C'est-à-dire que pour que cette figure fût supportable, il serait nécessaire qu'elle fût placée à cent pieds plus haut que la place qu'elle occupe et dans une église au moins aussi vaste que Notre-Dame.

C.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPALES ÉGLISES DE PARIS.

—

ÉPOQUE ROMANE.

STYLE DE TRANSITION.

Saint-Germain des Prés, douzième siècle.
Saint Julien le Pauvre, douzième et treizième siècles.

ÉPOQUE OGIVALE.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Notre-Dame, treizième et quatorzième siècles.
Sainte-Chapelle, treizième et quinzième siècles.

TROISIÈME PÉRIODE.

Saint-Gervais, intérieur	de	à 1420
Saint-Germain l'Auxerrois, porche		1429
Saint-Nicolas des Champs	1420	1475
Saint-Séverin		1489
Saint-Laurent	1429	1548
Chapelle de l'Hôtel Cluny		1495

PÉRIODE DE TRANSITION.

Tour Saint-Jacques la Boucherie	1508	1522
Saint-Étienne du Mont, intérieur	1517	1588
Saint-Merri	1520	1612

ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE.

Saint-Eustache	1532	1642

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

PÉRIODE DE TRANSITION.

Saint-Étienne du Mont, portail	1610	
Carmes (Vaugirard)	1612	1620
Saint-Gervais, portail	1616	

PREMIÈRE PÉRIODE.

Oratoire Saint-Honoré	1621	1630
Saint-Paul-Saint-Louis	1627	1641
Saint-Jacques du Haut-Pas	1630	1688
Sainte-Marie-Rotonde (rue Saint-Antoine)	1632	1634
Sorbonne	1635	
Val-de-Grâce	1645	

DEUXIÈME PÉRIODE.

Saint-Sulpice, nefs	1650	
Saint-Roch	1653	1736
Saint-Nicolas du Chardonnet	1656	1709
Petits-Pères	1657	1740
Institut (dôme)	1665	
Saint-Sulpice, chapelle de la Vierge	1672	
Invalides	1675	1705
Assomption	1676	
Saint-Thomas d'Aquin	1682	

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Saint-Sulpice, portail	de 1746	à
Panthéon	1758	
Saint-Philippe, Roule	1778	1784

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

PREMIÈRE PÉRIODE

Madeleine	1810	
Notre-Dame de Lorette	1823	1836

DEUXIÈME PÉRIODE.

Sacristie de Notre-Dame		
Sainte-Clotilde		

Et pour suivre ces travaux de dates :

Le *Moniteur* ayant déjà publié le beau travail que M. E. Leblan nous a donné sur Saint Eustache, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en ajoutant à notre première notice l'étude suivante sur l'époque où fut construite cette église, type de la renaissance française.

On remarquera que c'est pendant cette période que la monarchie, la religion et l'Etat ont couru le plus de dangers.

SAINT-EUSTACHE.

DATES DES TRAVAUX.

1532. Commencement des travaux.

1534. Date inscrite sur le chapiteau du deuxième contrefort de la chapelle Sainte-Geneviève.

1535. François I[er] dirige les premières persécutions contre les protestants, qui commençaient en France les agitations de l'Allemagne.

1545. Suspension des travaux de Saint-Eustache. Date inscrite dans la tourelle gauche du portail nord.

1555 à 60. Etablissement de plus de deux mille églises réformées.

1559. Plusieurs magistrats défendent les calvinistes en présence de Henri II au parlement. Mort de ce prince. Avénement de François II; faveur et puissance des Guises.

1560. La Renaudie et les siens périssent dans une embûche dressée par les Lorrains. L'Hôpital assemble les Etats à Orléans; les princes du sang et Louis de Condé n'échappent à la mort que grâce à celle du roi.

1561. Charles IX. — Colloque de Poissy.

1567. Condé et Coligny se révoltent et font une levée en masse des leurs, après le voyage de la cour à Bayonne. Ils surprennent presque le jeune roi à Meaux, et osent menacer Paris de blocus. A compter de cette date, les Espagnols, les Italiens,

les Suisses, les Allemands et les Anglais se heurtent sur le sol de la France, pour lui donner de nouveaux maîtres.

1570. Négociations de Saint-Germain.

1572. La Saint-Barthélemy.

1574. Mort de Charles IX.

1576. La ligue.

1578. Reprise des travaux de Saint-Eustache (2e période). Date gravée sur le deuxième pilier de la nef (côté droit) et reproduite trois fois.

1588. Assassinat des Guises, à Blois. Henri III excommunié et voué à la mort par les Seize, fuit au camp des réformés, et meurt à Saint-Cloud sous le poignard de Clément. — Interruption probable des travaux de Saint-Eustache.

1590. Famine de Paris.

1594. Entrée de Henri IV.

1598. Edit de Nantes.

1610. Meurtre de Henri IV.

1614. Etats, mésintelligence des trois corps.

1617. Assassinat de Concini.

1620. Reprise des travaux de Saint-Eustache. Date gravée sur l'archivolte de la première travée du bas-côté du chœur.

1624. Richelieu.

1632. Décapitation de Montmorency.

1640. Restauration et ravalement de l'édifice. Date inscrite sur la galerie intérieure du portail nord.

1642. Exécution de Cinq-Mars. Consolidation du pouvoir royal. — Achèvement de Saint-Eustache.

En suivant les vicissitudes qu'eut à éprouver la construction de Saint-Eustache, nos lecteurs comprendront sans doute mieux ce que nous avons déjà avancé dans notre notice; savoir : que si les parties primitives de cette magnifique église l'emportent sur les autres, c'est qu'elles ont été exécutées sous l'œil du maître qui en conçut le plan, par les habiles artistes de la Renaissance, dont les traditions et le goût durent s'abâtardir et se perdre pendant les années de trouble et de guerre civile qui suivirent 1545, date de la première interruption des travaux.

CELTIBÈRE.

SACRISTIE DE NOTRE-DAME.

Aujourd'hui que le charme, l'entraînement de la nouveauté ont quelque peu perdu de leur vivacité, l'œil commence à voir enfin que la sacristie de Notre-Dame, non-seulement pèche par la position qu'elle occupe, mais aussi par sa construction elle-même.

Par sa position, elle rompt la grande ligne méridionale, la seule que l'on peut embrasser à distance de perspective dans tout son ensemble, et au milieu de laquelle, comme une superfétation embarrassante et nuisible, elle mêle et enchevêtre ses ressauts, ses pignons, ses faîtages, ses pinacles et ses tourelles; en un mot, tout son fouillis de maçonnerie à la manière de ces restaurations incongrues que Victor Hugo appelait les verrues des monuments.

Quant à la construction elle-même, on cherche encore pourquoi les architectes de cet édifice, en face de la métropole et sur ses flancs, ont pu réussir à élever des pinacles si trapus en face de la hardiesse de ceux qui auraient dû leur servir de modèle; et surtout on ne comprend guère pourquoi tant de ressauts, tant de mouvement vis-à-vis tant de majesté; pourquoi tant de variété à côté de tant de simplicité? pourquoi tant de discorde à côté de tant d'unité?

N'est-il pas étonnant que le plan de la sacristie soit plus compliqué dans son périmètre que celui de la cathédrale dont elle n'est qu'une annexe? N'est-il pas étonnant que la forme de ses baies soit plus diversifiée que dans le grand vaisseau? N'est-il pas étonnant aussi que dans sa petitesse et son peu d'importance elle affiche un luxe d'ornementation cent fois plus recherché que la magnifique basilique?

Avouons-le; les architectes de la sacristie moderne de Notre-Dame ont voulu dans les constructions ogivales lutter d'esprit, de recherche, de maniéré et de clinquant avec les architectes de Notre-Dame de Lorette, et leur prouver qu'avec l'architecture religieuse on pouvait être joli, coquet et parisien; le beau résultat!

On peut aussi, en comparant l'accessoire sacristie avec le principal métropole, avancer que la grandeur unie à la simplicité n'ont jamais été que les qualités du génie, tandis que la petitesse unie à la complication est l'apanage du *servum pecus*. Du reste, nous nous réservons de revenir sur Notre-Dame et les prétendues restaurations qu'on fait subir à cette métropole.

LAURENS.

CHAPELLE SAINT-NICOLAS A MAINTENON.

Il est dans l'histoire de l'art des constructions de curieux rapprochements à faire entre les formes employées à diverses époques, et de ces rapprochements il résulte ce fait que telle forme qui pourrait paraître nouvelle et sortie de toutes pièces pour des besoins nouveaux, se trouve avoir déjà été mise en œuvre dans d'autres temps, non point conformes à ceux où elle reparaît, ce qui aurait une certaine raison, mais même tout à fait différente de principes et d'usages.

Ainsi, en apercevant le chapiteau que nous donnons de la chapelle Saint-Nicolas de Maintenon, n'est-on pas porté à regarder comme une heureuse innovation l'emploi de la figure humaine dans cette partie, lorsqu'on songe que pendant près

de trois cents ans les architectes n'y avaient fait usage que de feuilles de plantes indigènes, de crochets ou de tores? Et cependant, si l'on descend plus bas, ne trouve-t-on pas au douzième siècle ces chapiteaux à figure d'hommes et d'animaux, qui leur ont mérité le nom de chapiteaux historiés?

C'est-à-dire que peut-être pourrait-on admettre cette formule; savoir : que tous les éléments ayant été trouvés dès une haute antiquité, ils reviennent tour à tour et les uns après les autres, à des intervalles plus ou moins éloignés, amenés par le seul besoin de la nouveauté qui se fait sentir par l'usage prolongé de la forme même la plus belle.

Et puisque nous sommes sur ce chapitre, cherchons dans notre mémoire si en effet nous trouverons les divers ornements employés depuis le moyen âge dans nos monuments; si nous les trouverons, disons-nous, chez les nations antiques. Il est bien entendu que nous ne prétendons pas faire ici un traité du chapiteau et de tous les systèmes d'ornementation auxquels ils ont donné lieu.

En Egypte donc, pour commencer par les plus anciens peuples, nous voyons dès la XIIe dynastie apparaître l'ordre proto-dorique, dont nous avons parlé dans notre synthèse, et qui, en guise de chapiteau, porte une simple tablette carrée.

Plus tard, sous la restauration de la monarchie et sous la XVIIIe dynastie, le chapiteau affecte la forme du bouton de lotus, du papyrus, du palmier, etc.; et enfin, après avoir épuisé la flore africaine, on y introduit le masque humain décoré de coiffures arrangées avec un luxe infini de perles, de fleurs, etc.

Après ceux-ci, le chapiteau passant dans la Grèce, reçoit de ce peuple supérieur en tout, une simplicité mêlée de tant de noblesse dans l'ordre dorique, que les temples les plus fameux qu'il éleva dans le quatrième siècle avant notre ère, siècle de Périclès, ont été de ce même ordre dorique sans base, quoiqu'on connaisse le temple ionique de Minerve Poliade, et le monument choragique, dit Lanterne de Démosthènes, de l'ordre corinthien. Ce qui nous montre que chez ce peuple le chapiteau passa de la moulure simple du dorique à la volute contournée de l'ionique, et de celle-ci à l'emploi des feuilles d'acanthe, de laurier, d'olivier, d'ache, etc., toutes feuilles indigènes; sans qu'ici on soit allé jusqu'à la figure humaine.

N'oublions pas que le dorique du Parthénon, quoique employé à la même époque à Pœstum, à Agrigente, etc., a reçu des architectes coloniaux une physionomie plus lourde, plus pesante, qui lui a presque valu la gloire d'être regardé comme un ordre à part. Ainsi parmi nous les provinciaux et les artistes médiocres, loin du centre des arts et du mouvement que la rivalité et le contact d'hommes supérieurs impriment aux idées, n'atteignent jamais le fini, et restent à côté du perfectionnement qu'on peut attendre dans les diverses époques.

Chez les Romains les arts n'ayant été pratiqués que par des Grecs, les données demeurèrent à peu près les mêmes, si ce n'est que la simplicité hellénique dut disparaître à jamais pour faire place à plus de luxe. Le dorique reçut une base, l'ionique quelques fleurons de surplus, et le corinthien, empruntant à ce dernier sa volute, atteignit avec le dernier degré de somptuosité le nom de composite. Mais, quel composite que celui de l'époque d'Auguste! On s'aperçoit que c'est la muse antique qui guidait encore le goût des enfants de la Grèce.

Passons au moyen âge : Sainte-Sophie inaugure un nouveau genre de construction; mais la basilique des successeurs de Constantin conserve, à peu de chose près, le chapiteau antique, et cette donnée se perpétue jusqu'environ du onzième siècle, toutefois en perdant toute espèce d'élégance et de pureté.

Ici l'esprit ému de la grâce que Dieu avait faite au monde de ne pas le détruire, l'esprit, disons-nous, manifesta sa joie jusque dans les formes architectoniques; le chapiteau nécessairement dut s'en ressentir; en effet, les chapiteaux de cette époque admirent la plus grande variété d'ornementation, et l'on voit deux larges feuilles repliées en volute et séparées sous le tailloir par une petite console; des chapiteaux godronés, cannelés, enfin, les chapiteaux cubiques.

La figure humaine, mais barbare, commença à paraître.

Au douzième siècle la forme devint plus gracieuse et plus savante; l'ornementation végétale rappela le corinthien antique; les perles, les galons enlacés, s'y distinguent à leur tour, mais surtout la figure humaine, qui vient y représenter des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et ces petits édifices connus sous le nom de Jérusalems célestes.

Nous voici à l'époque ogivale, où le monde chrétien se sentant viril, crée, si l'on peut se servir de ce mot, un genre de constructions original comme lui-même, et frappé au coin de sa foi et de sa verve religieuses.

Quelle ornementation adoptera le chapiteau, ou ce qu'on est obligé d'appeler ainsi, dans la colonne du treizième et du quatorzième siècle? Les symboles des nouvelles croyances y brilleront-ils? inventera-t-on de nouvelles formes? Non, on adopte instinctivement ou par imitation ce que les Egyptiens et les Grecs avaient mis en œuvre, la flore indigène. Et de là, les trèfles, les chardons, les persils, les pampres et les chicorées, qui termineront leur série et leur existence par le chou frisé du quinzième siècle.

Le seizième siècle s'annonce, l'art chrétien est épuisé; d'autres ornements sont nécessaires au style nouveau qui s'intronise. Que nous montrera le chapiteau? Regardez la gravure du numéro, allez à Saint-Maclou de Pontoise, et vous y reconnaîtrez la composition du chapiteau du douzième siècle, composition que les Egyptiens avaient aussi connue; car outre les chapiteaux à masques dont nous avons parlé, il en existe d'autres chez eux où l'on voit des divinités et des princes debout ou assis sous des arbres symboliques.

Il est vrai que l'Egypte, le douzième siècle et la Renaissance en employant la même ornementation lui ont imprimé chacun un type tellement différent, qu'on a presque le droit de lui dénier la même origine.

L'église Saint-Nicolas, dont le chapiteau nous a inspiré ces lignes, fut construite par Jean Cottereau en 1521, sur la place de Maintenon, attenant au château d'où Louis XIV venait assister à la messe par une galerie. Devenue depuis la révolution propriété nationale, impériale, municipale et particulière, elle a été convertie en magasin à fourrage.

Synthèse Archéologique.

MARCHE DE L'ART DANS LES MONUMENTS.

VIIe ARTICLE.

ÉGYPTE. — OBÉLISQUES.

Dans la construction de ses monuments, l'Egypte semble avoir eu la confiance de les transmettre à l'admiration et à l'étude de l'avenir, et ses précautions dans le choix des matériaux et leur mise en œuvre ont été tellement bien prises, que l'Europe moderne renouvelle aujourd'hui encore les voyages artistiques de la Grèce et de Rome, mais avec cette différence que, de notre part, ce n'est qu'une vaine curiosité, qu'un attrait stérile qui nous pousse, tandis que nos devanciers allaient puiser dans l'étude de ce pays célèbre des idées d'utilité et de durée qu'ils tâchaient de faire passer dans leurs édifices, en les combinant avec le goût de leur époque.

Il est cependant un genre de monuments qu'aucune nation n'a essayé d'imiter et qui reste particulier à l'Egypte. Nous voulons parler des obélisques.

Les obélisques sont une invention de l'Egypte; ce sont des monuments monolithes ou d'un seul bloc, affectant la forme d'un long prisme se rétrécissant insensiblement jusqu'à son sommet, et se terminant par une pyramide. Ils sont tous d'un granit rose tiré des carrières de Sienne, Haute-Egypte, et leur première apparition est inconnue, les Pasteurs ayant renversé ceux qui purent avoir été élevés avant leur invasion.

Cependant comme la tradition attribue l'usage de ces monuments aux plus anciens rois, quelle devait être la mécanique de ces pays-là pour tailler, extraire, façonner, embarquer, transporter et ériger ces énormes blocs; quand notre civilisation se montre fière d'en avoir dressé un seul aux acclamations d'un peuple immense, émerveillé de ce prodige de la mécanique moderne?

Que serait-ce si chacune de nos villes, à l'exemple de celles d'Egypte, désirait orner ses places de pareils monuments? Surtout s'il était semblable à celui d'Héliopolis encore sur pied, et qui, des plus considérables par ses proportions, a fait dire à Daunou : que pour le changer de place et le poser seulement sur un piédestal juxtaposé à celui qui lui sert de base, il en coûterait un million, et qu'il n'était pas sûr que l'opération réussît sans accident et dommage.

C'est-à-dire que naturellement ces anciens peuples possédaient une science mécanique perdue pour nous, et que, plus simple, on voit appartenir aussi aux Celtes, comme semblent le prouver les menhirs que nous avons rencontrés en Armorique, près de Pont-l'Abbé.

Les plus anciens obélisques connus ne remontent qu'à la XVIIIe dynastie; mais la plupart ont été encore renversés et brisés par le farouche Cambyse, qui, cependant, respecta celui que Rhamsès le Grand avait érigé dans Thèbes, frappé qu'il fut de sa beauté.

Les Ptolémée n'en firent pas exécuter de nouveaux, mais ils ornèrent leurs villes de ceux qu'ils tirèrent des anciennes cités. A leur exemple, quand l'Egypte fut passée à l'état de province romaine, Auguste, comprenant combien ces dépouilles devaient l'honorer aux yeux des Romains, fit apporter sur les bords du Tibre deux obélisques d'Héliopolis. Caïus Caligula en demanda un troisième; enfin Constantin et Théodose en ornèrent l'hippodrome et le palais impérial de Constantinople. Néanmoins, outre ceux-ci, on en voit aussi à Velletri, à Bénévent, Florence, Catane et Arles.

Le mot *obélisque*, qui vient du grec *obelos*, petite broche, a servi longtemps à amuser les critiques, qui voulaient tirer de là la nature de ces monuments et leur destination; mais aujourd'hui par la lecture des caractères hiéroglyphiques qui les décorent, nous savons que ce sont des monuments purement historiques placés au frontispice des temples et des palais, pour rappeler, au moyen de leurs inscriptions, le motif de la fondation de ces édifices, leur destination et leur dédicace; en même temps qu'ils donnent le nom et la filiation des princes qui les élevèrent, les embellissements ou les accroissements exécutés par chacun d'eux, l'époque de chaque partie de l'édifice, les sommes qu'ils coûtèrent, la nature et la provenance des matériaux; enfin la mention des obélisques eux-mêmes.

Les obélisques furent toujours employés en avant du pylône d'entrée de l'édifice qu'ils ornaient, et dont ils donnaient l'origine; mais les Egyptiens n'eurent jamais l'idée d'en placer un seul isolément au milieu d'une place, comme l'ont fait depuis les peuples modernes, jaloux de posséder quelqu'un de ces monuments rares, merveilleux et jadis mystérieux.

Ceci nous amène naturellement à parler de l'obélisque de Louqsor, amené à Paris et érigé sur la place de la Concorde.

Le village de Louqsor appartient au territoire de Thèbes, qui s'étend sur la rive droite du Nil, où parmi des ruines imposantes se présente l'entrée pittoresque d'un palais ancien. C'est un pylône composé de deux massifs pyramidaux entre lesquels est ménagée une porte qui n'a pas moins de 52 pieds de hauteur, et dont la corniche voit s'élever à 18 pieds au-dessus d'elle les pylônes dont l'étendue de chaque côté est de 92 pieds. En avant de ce pylône existaient quatre statues colossales chacune de quarante pieds de hauteur, et en avant des colosses les obélisques de granit rose

tirés d'une carrière de Syenne, près de la première cataracte du Nil.

L'obélisque de Paris, que l'on doit à Ramsès II surnommé Meiamoun et le Grand, XIXe dynastie, peut être divisé en deux parties : le prisme quadrangulaire ou fût, et le pyramidion, partie qui le couronne.

Ses dimensions sont : hauteur totale, 70 pieds 3 pouces 5 lignes. Plus grande largeur à la base (face nord), 7 pieds 6 pouces 3 lignes. Plus grande largeur à la base du pyramidion (E. et O.), 5 pieds 4 pouces 4 lignes. Et son poids total est de 220,528 kil., qui, avec le revêtement en bois pour le transporter, s'élevait à 5,000 quintaux.

Comme nous l'avons dit, les inscriptions étant historiques, il était nécessaire que le monument fût parfaitement dressé, poli et gravé, et nous devons admirer comment ces anciens artistes ont su venir à bout de ce travail sur des matériaux composés d'au moins trois substances siliceuses cristallisées, parfaitement adhérentes et également rebelles au ciseau. Quelle trempe devaient-ils donner à leurs outils! quelle science dans la métallurgie!... surtout si l'on se rappelle les nombreuses statues de basalte, de porphyre et de brèches égyptiennes que nos Musées possèdent, et dont les dernières, plus dures que le cristal de roche et l'agate même, défieraient l'acier le mieux trempé des peuples modernes..... C'est là que sans orgueil il faut reconnaître le haut degré où étaient parvenus les arts en Egypte, et chercher à l'égaler si nous pouvons dans nos monuments, en les élevant, à son exemple, dans un esprit de beauté, d'utilité et de durée, conditions essentielles pour la gloire.

Celtibère.

(La suite au prochain numéro.)

PRIVILÉGES DU CONSTRUCTEUR.

Aux termes de l'article 2103 du Code Napoléon, le privilége du constructeur ne peut avoir lieu qu'autant que l'état de l'immeuble a été dûment constaté avant toute construction nouvelle.

En conséquence de ce principe, la Cour de cassation a décidé, par arrêt de la Chambre des requêtes du 1er mars 1853, que, quand un entrepreneur, après avoir démoli une maison grevée d'inscriptions hypothécaires, réclame un privilége pour les travaux par lui exécutés, il ne lui suffit pas, pour remplir le vœu de l'article 2103, que l'expert commis par la justice ait constaté l'importance des travaux exécutés par cet entrepreneur; il faudrait en outre produire la constatation de l'état primitif de l'immeuble.

L'importance de cette décision nous détermine à en mettre le texte sous les yeux du lecteur. Elle a été rendue à l'occasion d'un pourvoi formé contre un arrêt de la Cour impériale de Paris, du 29 mai 1852 :

« La Cour,

» Attendu que le privilége, réservé par l'article 2103 du Code Napoléon, à l'architecte, à l'entrepreneur, ou aux ouvriers, se réduit à la plus value existante à l'époque de l'aliénation de l'immeuble et résultant des travaux qui y ont été faits;

» Que pour déterminer cette plus value, il faut : 1° Qu'un procès-verbal, dressé par un expert nommé d'office, constate l'état primitif des lieux, antérieurement aux ouvrages pour lesquels le privilége est réclamé; 2° et que lesdits ouvrages aient été, dans les six mois au plus de leur perfection, reçus par un expert également nommé d'office;

» Attendu que cette disposition de la loi a pour but de conserver intacts aux créanciers inscrits les droits par eux acquis sur les immeubles auxquels des travaux postérieurs ont été faits;

» Attendu, en fait, qu'il résulte de l'arrêt attaqué que l'expert n'a pas constaté l'existence sur le terrain de la maison affectée aux créances des défendeurs éventuels; que le procès-verbal n'a fait que mentionner l'état des travaux opérés par le demandeur en cassation et non l'état primitif des lieux; que c'est ledit demandeur lui-même qui a procédé à la démolition des bâtiments anciens et qu'il a ainsi causé le préjudice dont il a à souffrir;

» Que c'est donc avec raison que l'arrêt attaqué a refusé d'attribuer au procès-verbal de l'expert l'efficacité nécessaire pour assurer le privilége du constructeur, et que loin d'avoir faussement appliqué les articles 2103 § 4 et 2110 du Code Napoléon, il en a été fait une juste application;

» Rejette. »

E. Agnel,

Avocat à la Cour impériale.

L'ENSEMBLE PERSPECTIVE

DES PALAIS DU LOUVRE ET DES TUILERIES RÉUNIS,

Planche double dessinée et gravée par **Rodolphe PFENOR,**

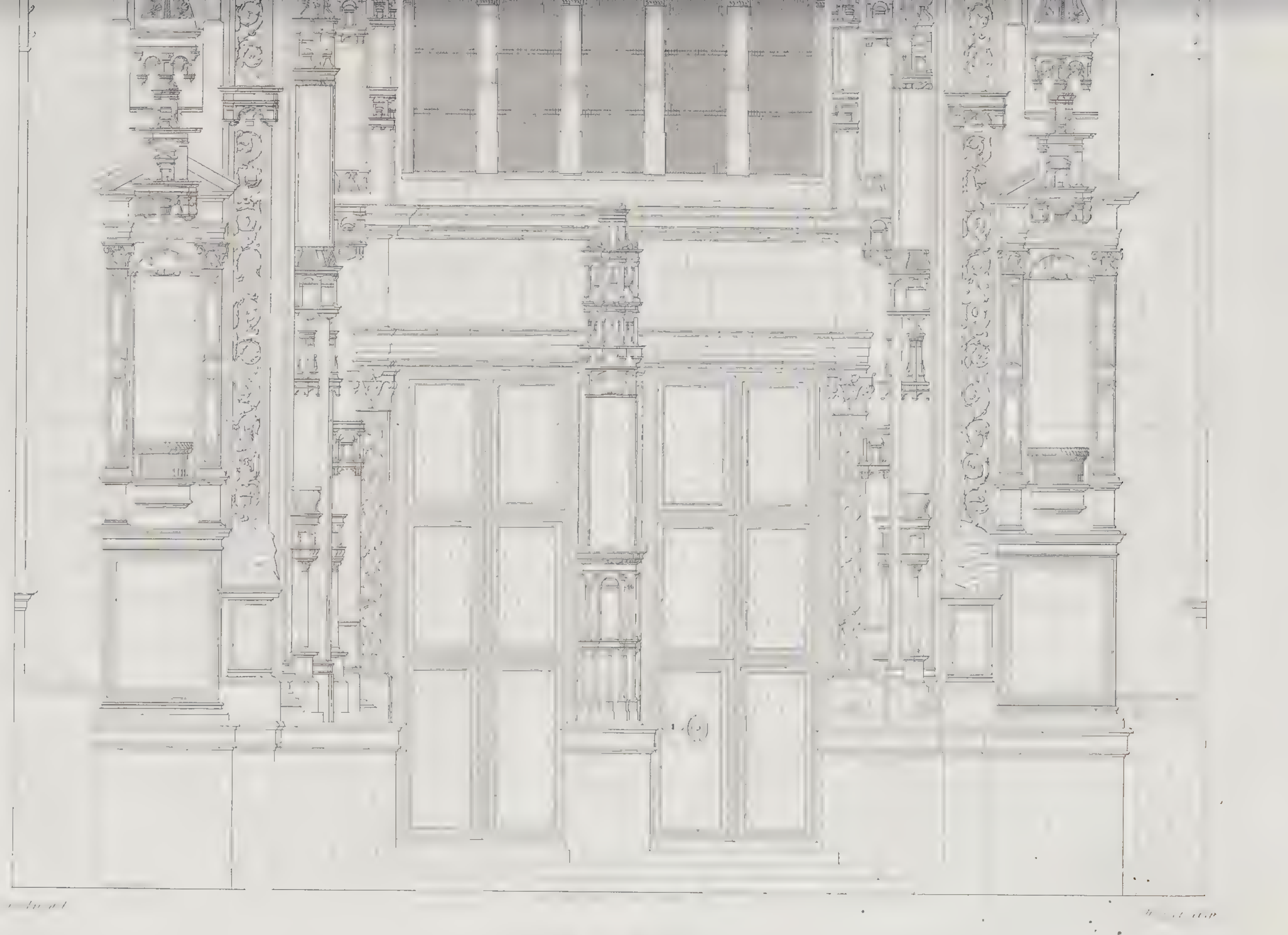
PARAITRA

Dans notre volume du 1er janvier 1854, comme la première planche de celles que nous allons publier sur le Louvre d'après notre programme.

De plus, le *Moniteur* se propose aussi de donner une série de dessins sur la Madeleine et son mobilier, pour faire suite au confessionnal et au baptistère que nous publions aujourd'hui; à l'effet de donner sur ces matières les modèles nouveaux qui décorent cette magnifique église. Ces dessins comprendront, outre ceux du numéro de novembre, la sainte table en fer, le buffet d'orgue, les bénitiers, les autels, etc., etc., où le goût du jour a déployé tout son luxe et toutes ses ressources. Il est bien entendu que nous n'oublierons pas la fameuse porte où M. de Turquety a rendu, avec autant de vigueur que de noblesse, les Commandements de Dieu.

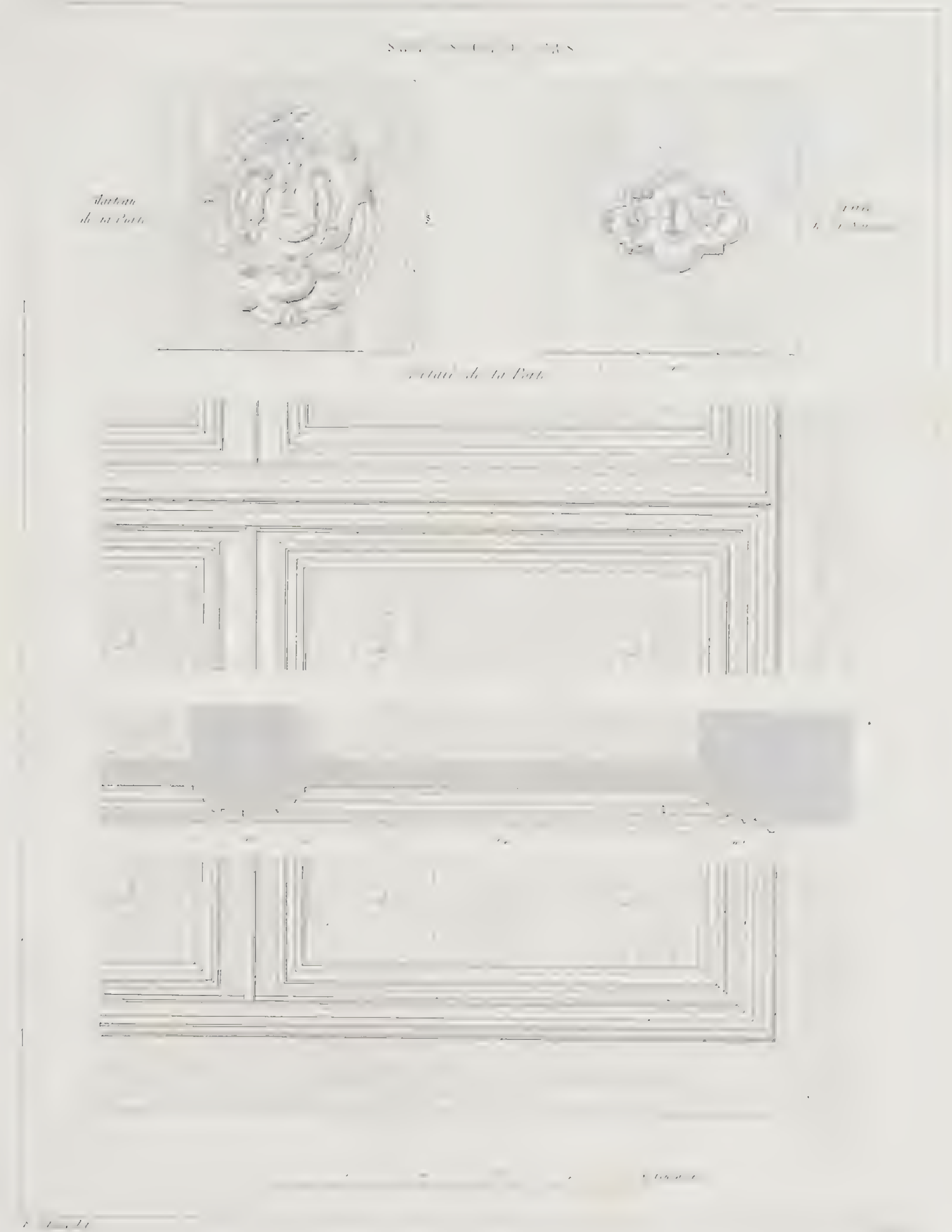
Le directeur-gérant : A. Grim.

Paris. — Typ. de Mme Ve Bouchard-Huzard, rue Saint-Louis, 46



Sᵀ EUSTACHE DE PARIS

Elévation principale du Portail Sud (XVIᵉ Siècle)

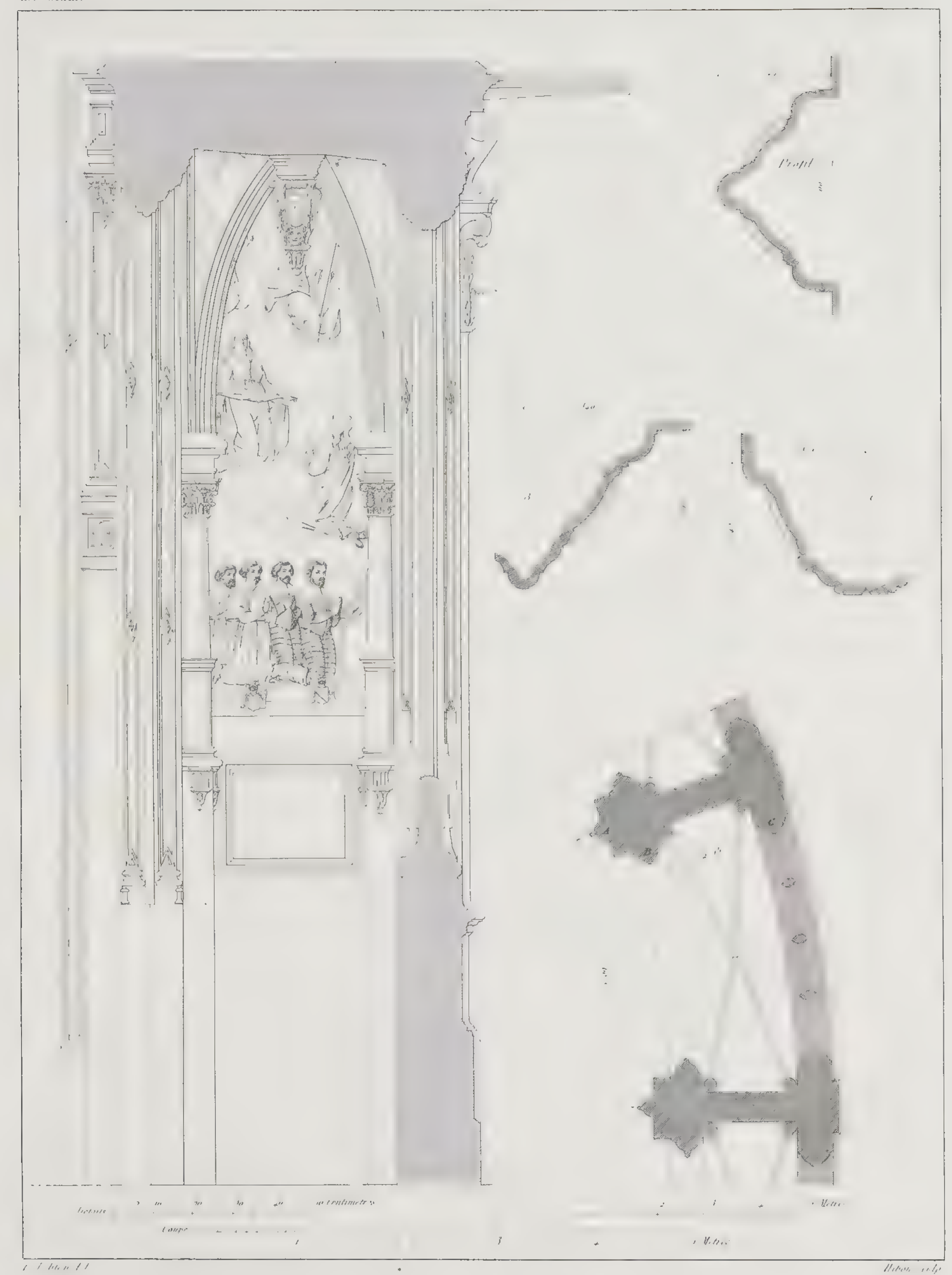


Paris Lith. par A. GRIM



[illegible]

[illegible]



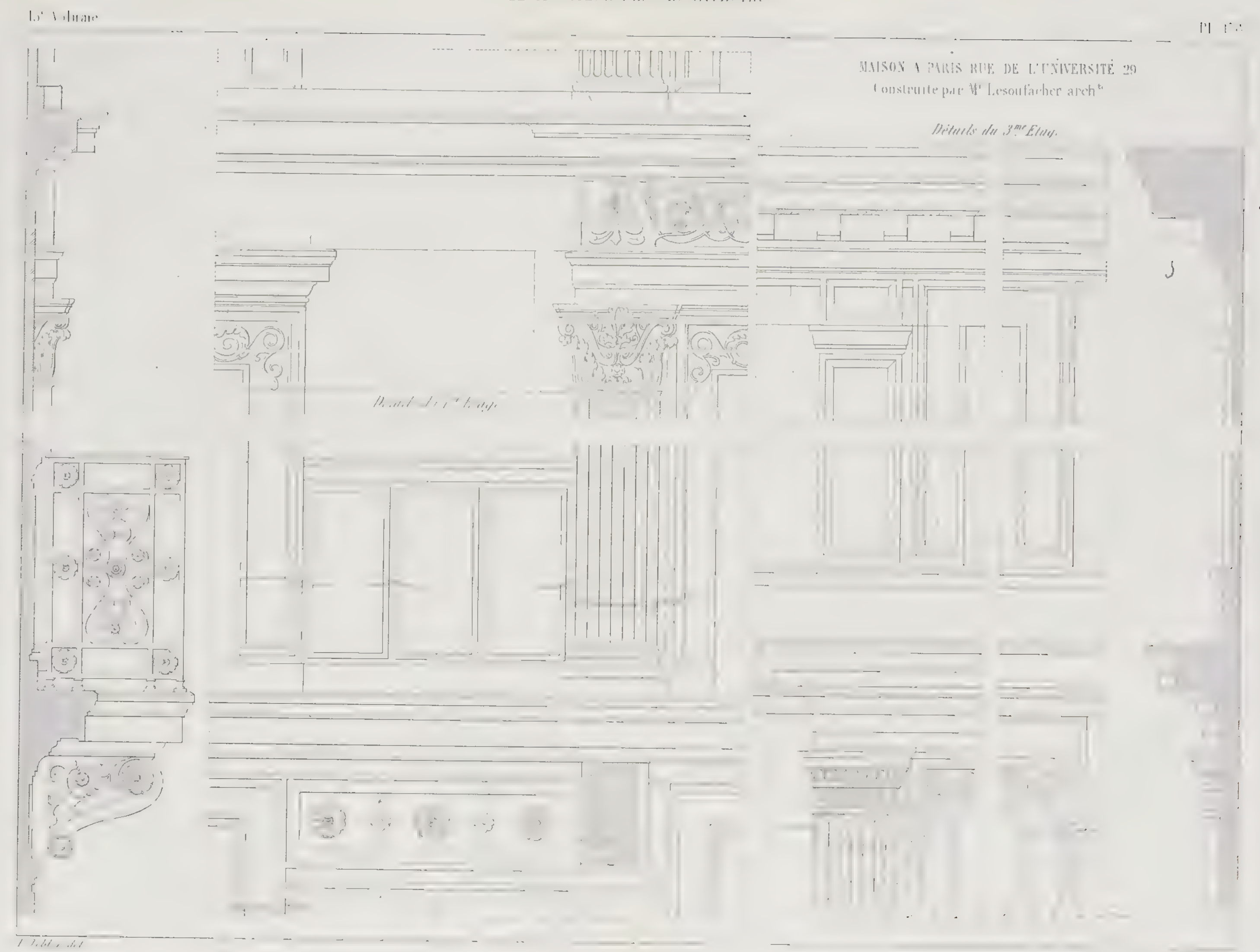
Hibon sculp.

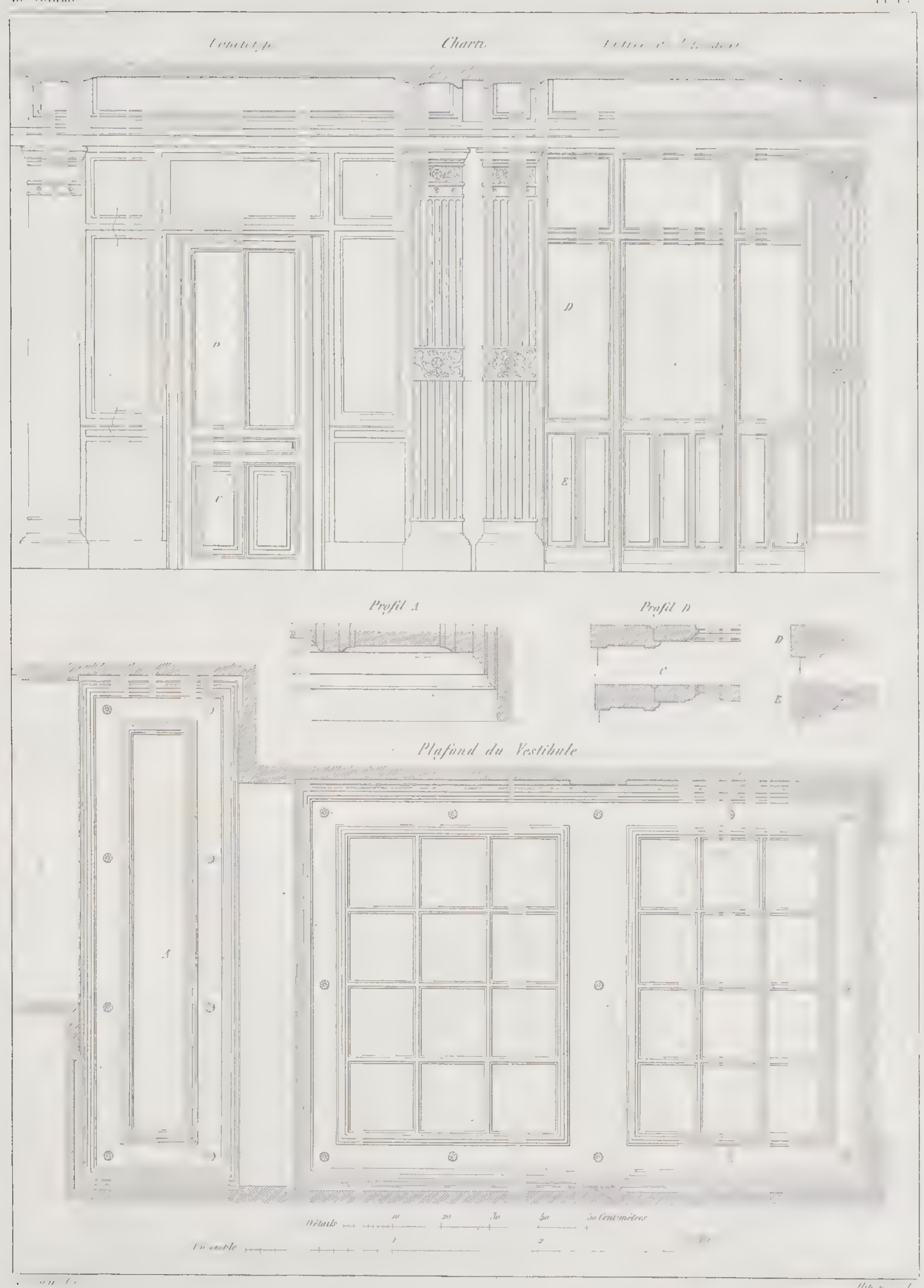
St. EUSTACHE DE PARIS _ CHAPELLE DES SS. ANGES

Paris Publié par A. GRIM Édit. Boulevard St. Martin



A. GRIM Éditeur Boulevart St Martin 10


MAISON A PARIS RUE DE L'UNIVERSITÉ 29
Construite par Mr Lesoufacher archte
Détails du 3me Etag.



MAISON RUE DE L'UNIVERSITÉ 27 PAR M. LESOUFACHER ARCHte

Imp. Lith. par A. GRIM


Remise
Sellerie
Remise
Plan du Rez de Chaussée
Cour
Concierge
Boutique
Ecurie
Ecurie
Cuisine
Plan du 1er Etage
Salle à Manger
Chambre à Coucher
Petit Salon
Grand Salon
Chambre à Coucher
10 Mètres





Façade princip



Coupe longitudinale su

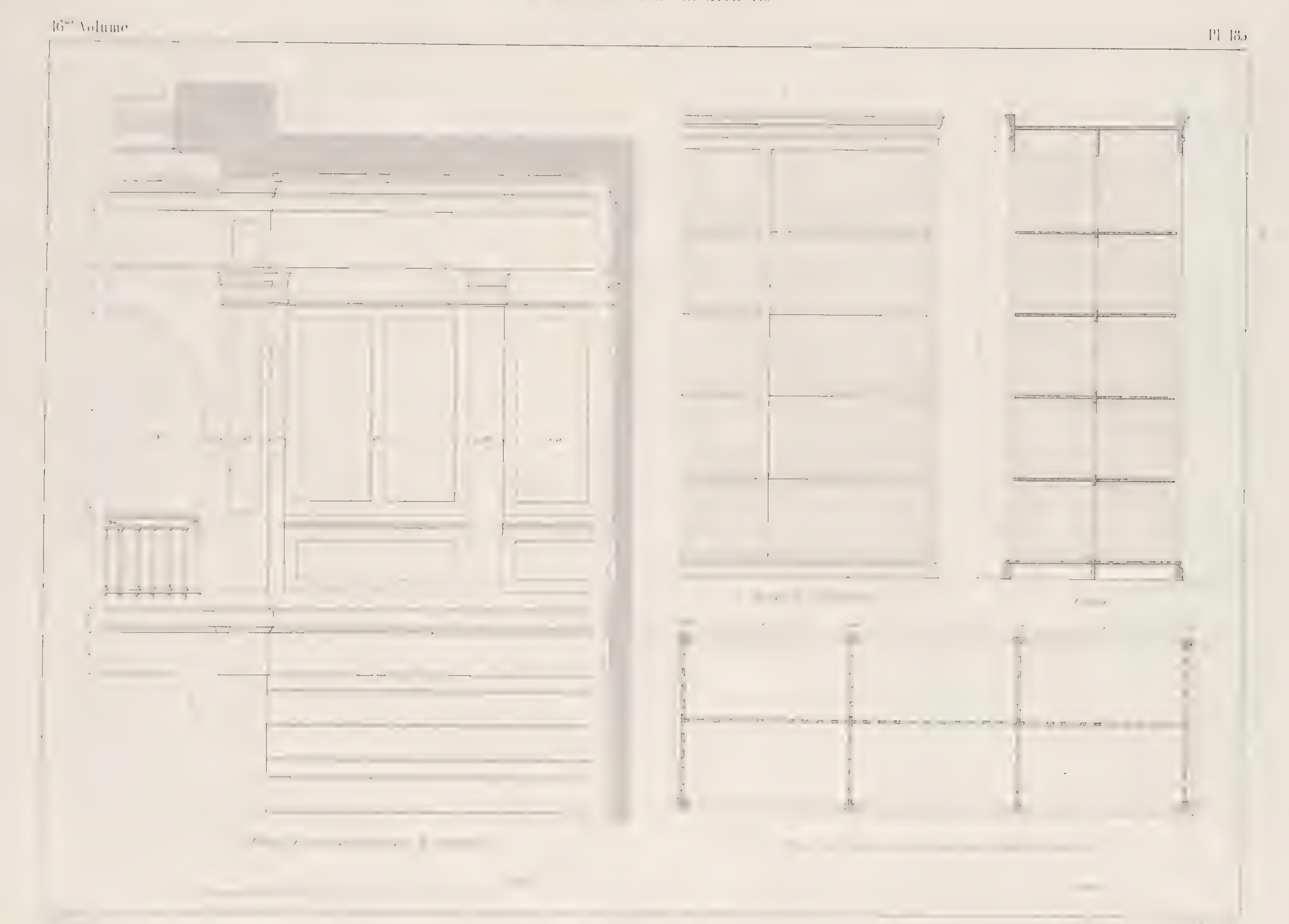
SRAI ... PARI

V... Baru

A GRIM







HOPITAL ISRAELITE PAR M. [illegible] ARCHITECTE

Façade principale

Détail de la corniche A

Coupe longitudinale

Plan du rez-de-chaussée

Détail du bandeau B

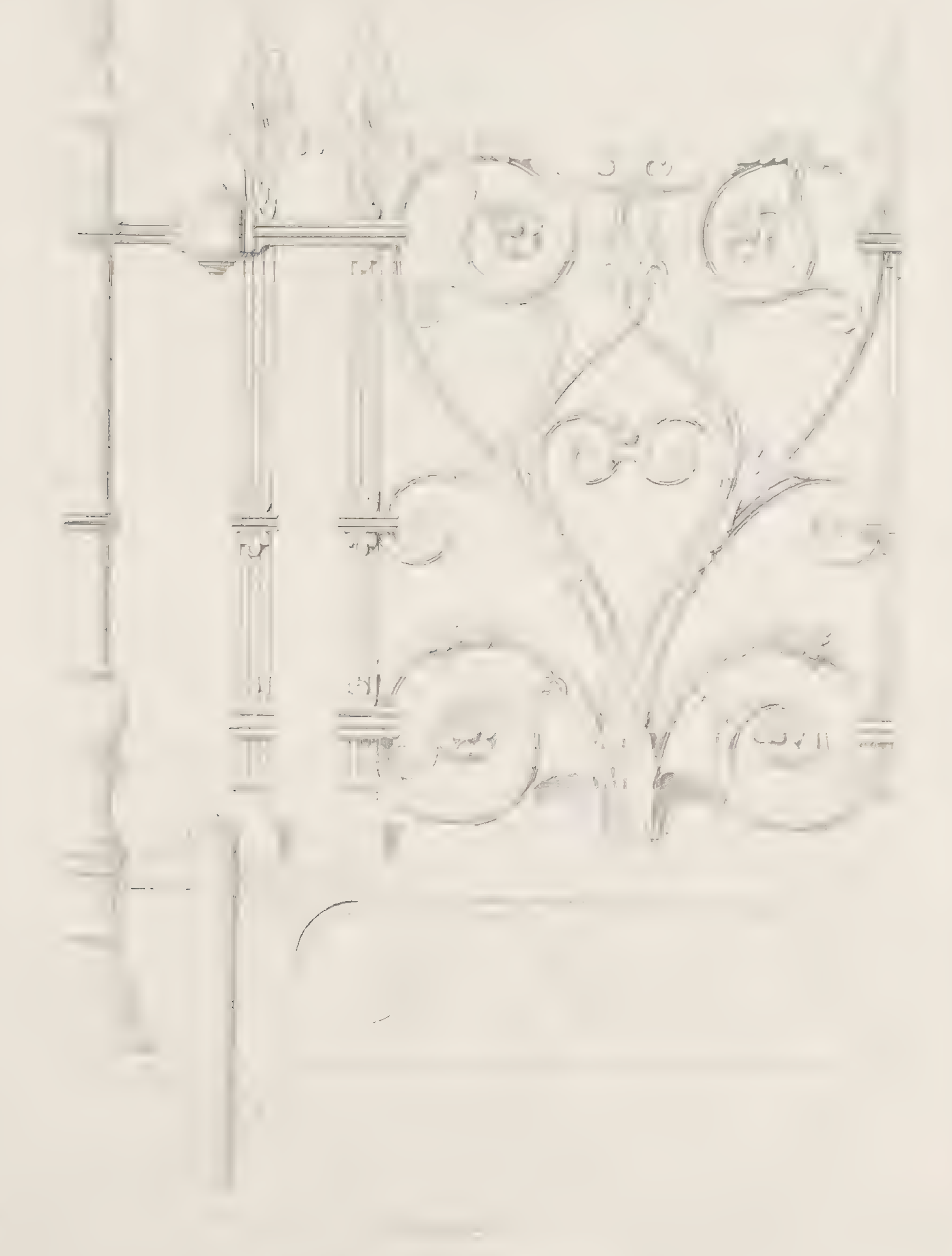
Plan du premier étage

MAISON DE CAMPAGNE EXECUTÉE A ENGHIEN

A. GRIM

PALAIS DU LOUVRE (PARIS)

Grille en fonte de fer placée dans la cour par Mr. Duban, architecte

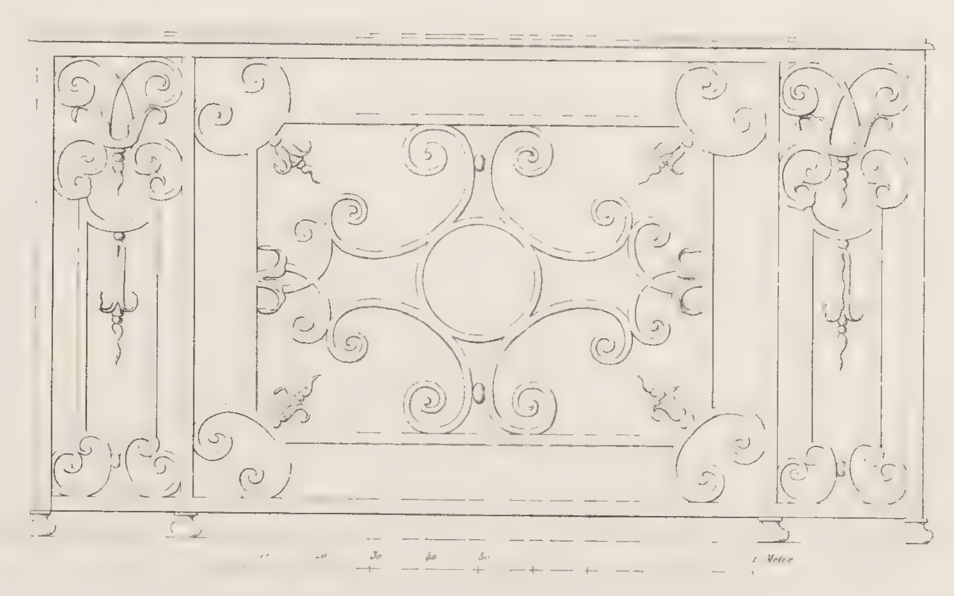


A. GRIM

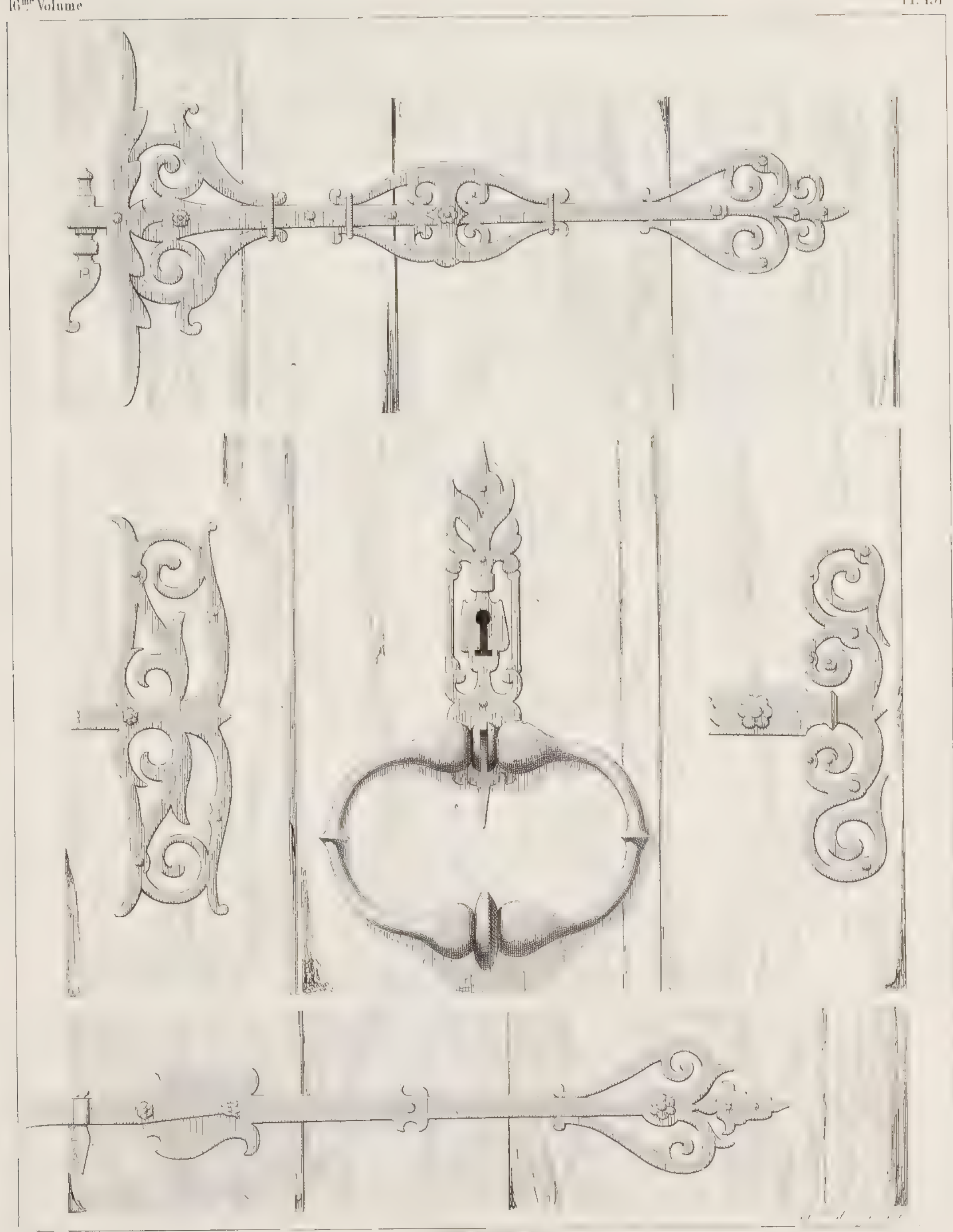
BALCONS EN FER FORGÉ DU XVI.e SIÈCLE

Quai des Grands Augustins. _ Paris.

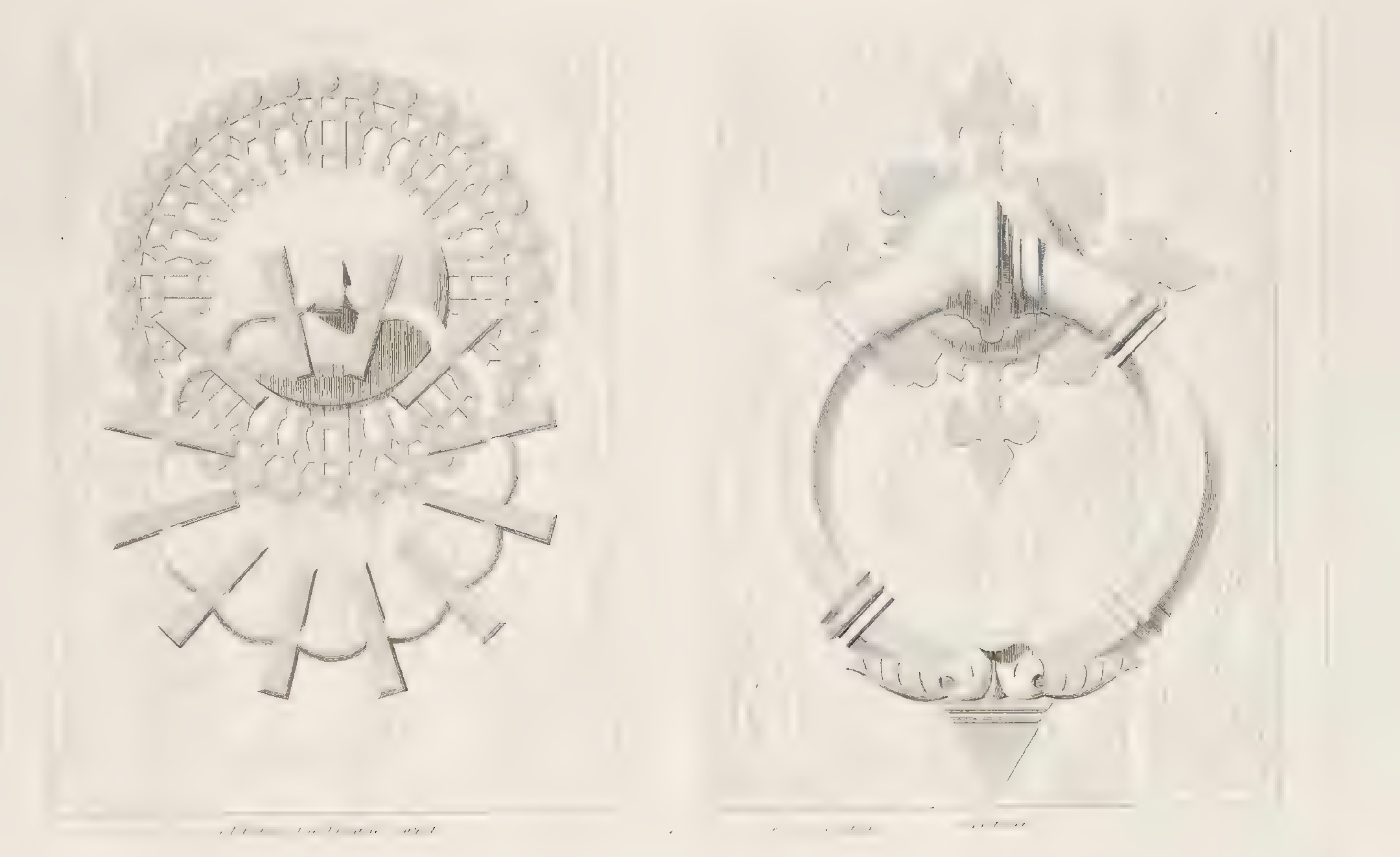




Publié par A. GRIM Éditeur Boulevard ...



FERRONNERIE DE PORTES EN CHÊNE À MUNICH AU VIEUX CHÂTEAU ROYAL (Allemagne)



[illegible]

[illegible]

GRIM

Façade principale

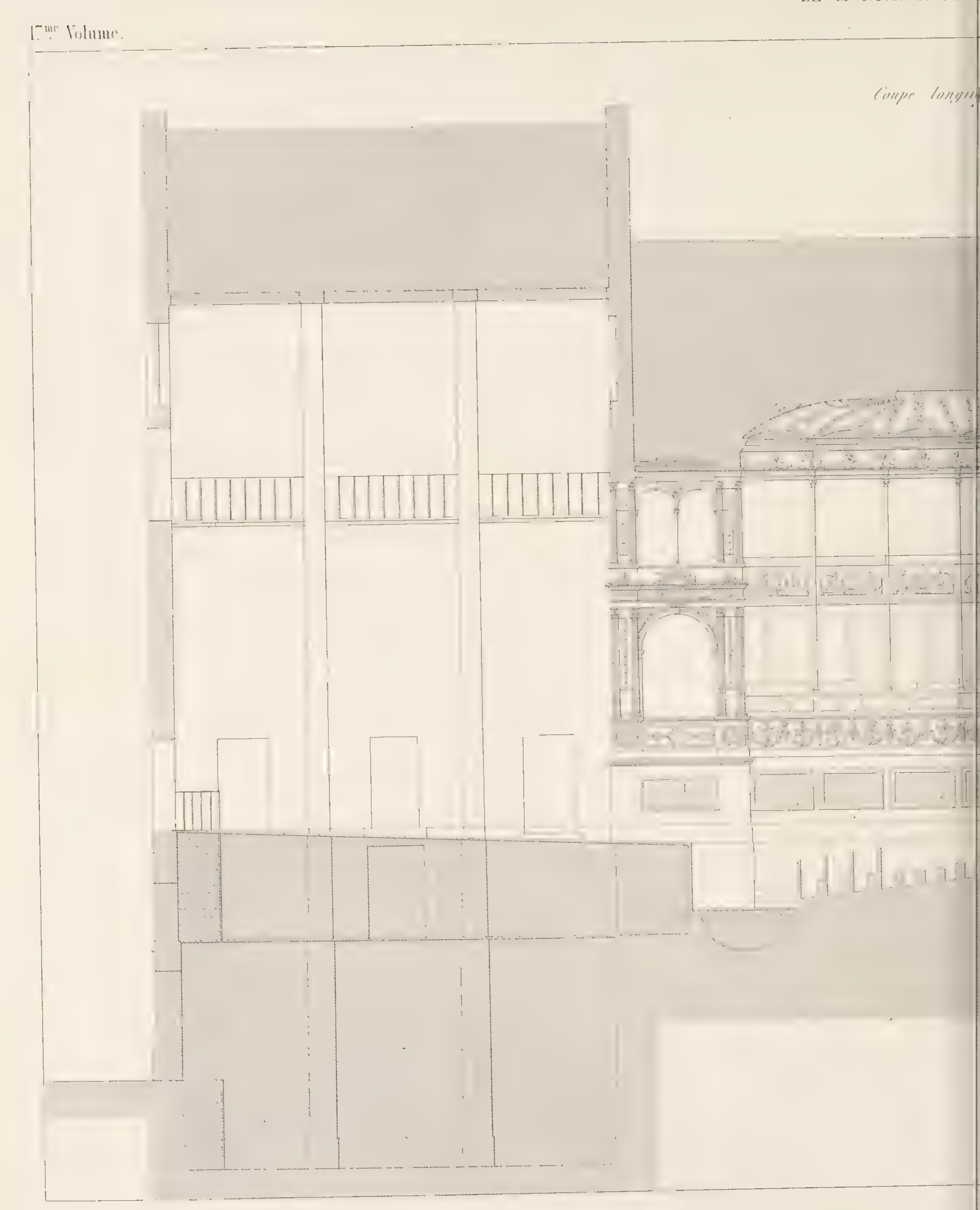
MUSÉE DE MOULINS (ALLIER) [illegible]

[illegible]

Coupe transversale

THÉATRE DE MOULINS (ALLIER) PAR Mr Hte DURAND ARCHITECTE

A. GRIM



THÉÂTRE DE MOULINS (ALLIER)

Paris Publié par A. GRIM, É



Mr Hte DURAND ARCHITECTE

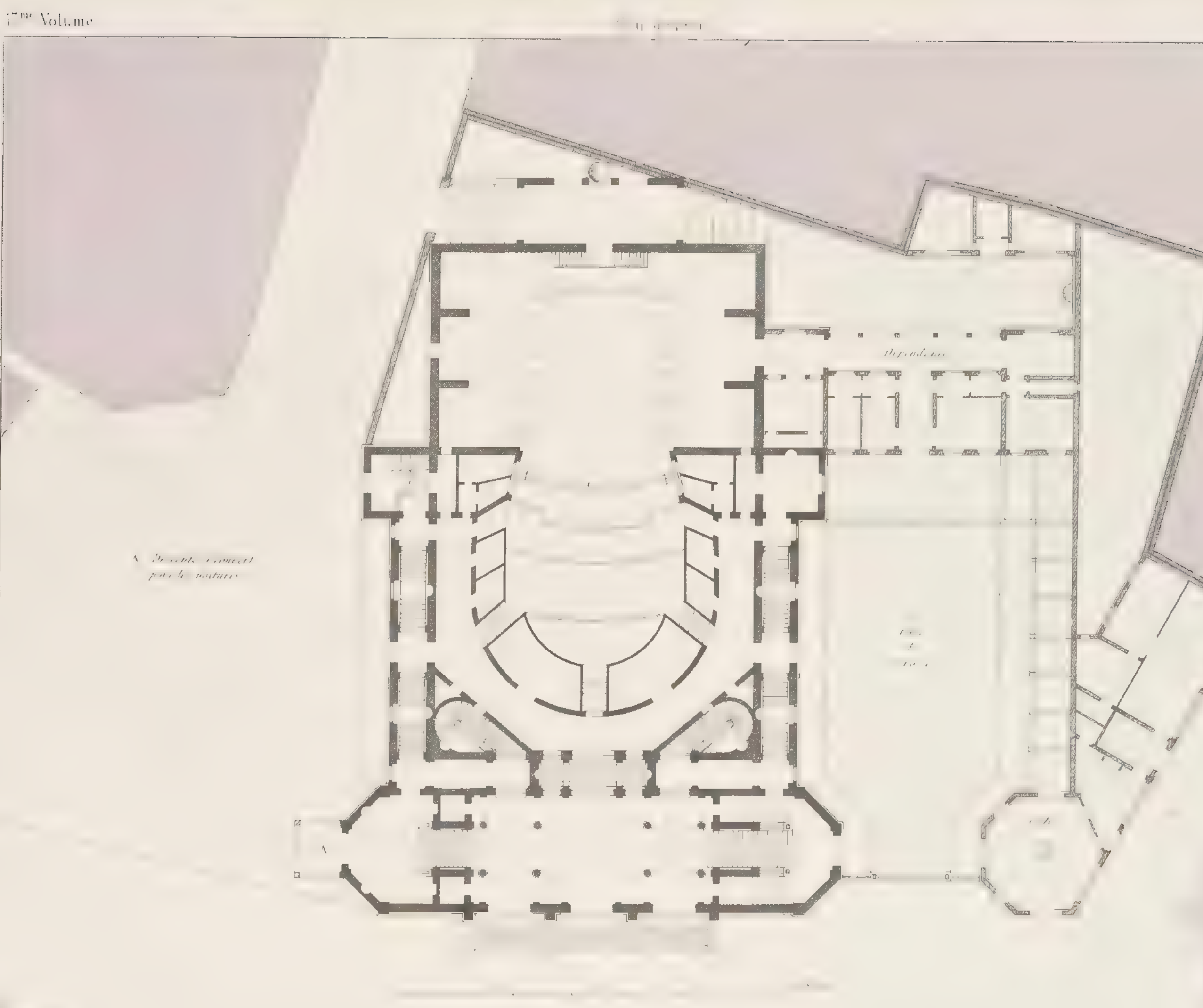




Détails de la façade

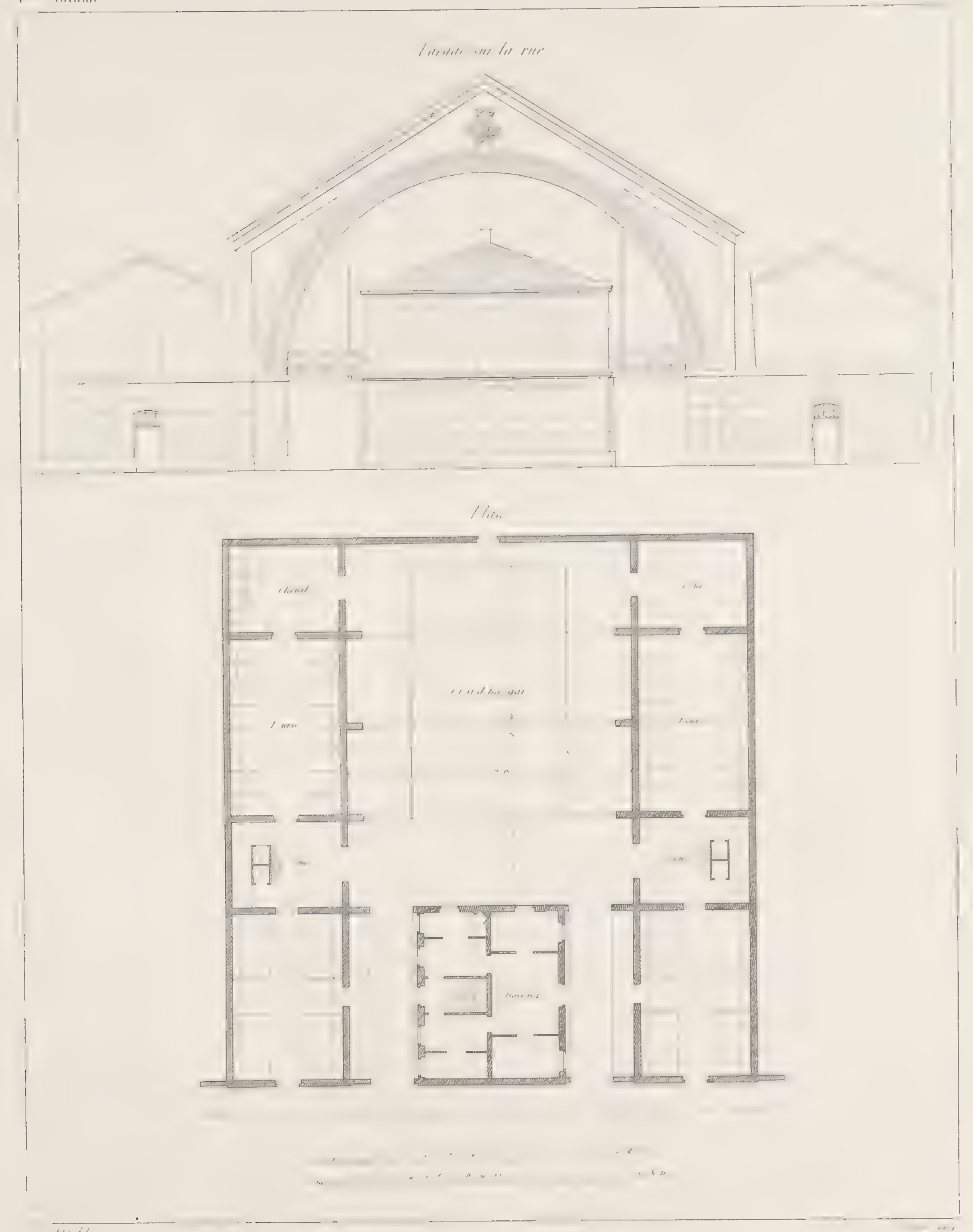
[illegible] MOULINS (ALLIER) [illegible]

[illegible]



[illegible]

[illegible] A. GRIM [illegible]



... ET BALLU ARCHITECTES

A. GRIM

FOURRIÈRE. (PARIS)

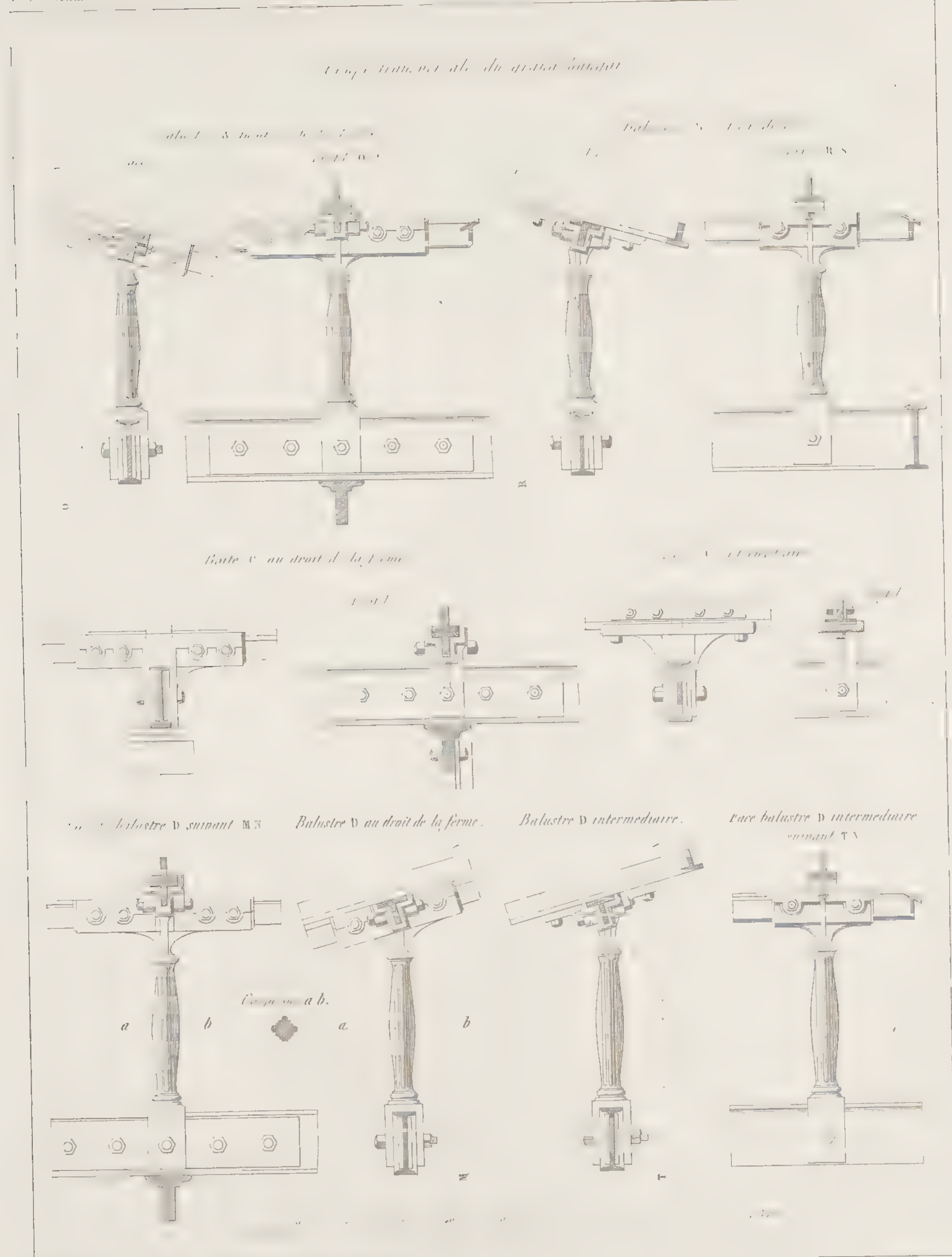
Coupe transversale du grand hangar



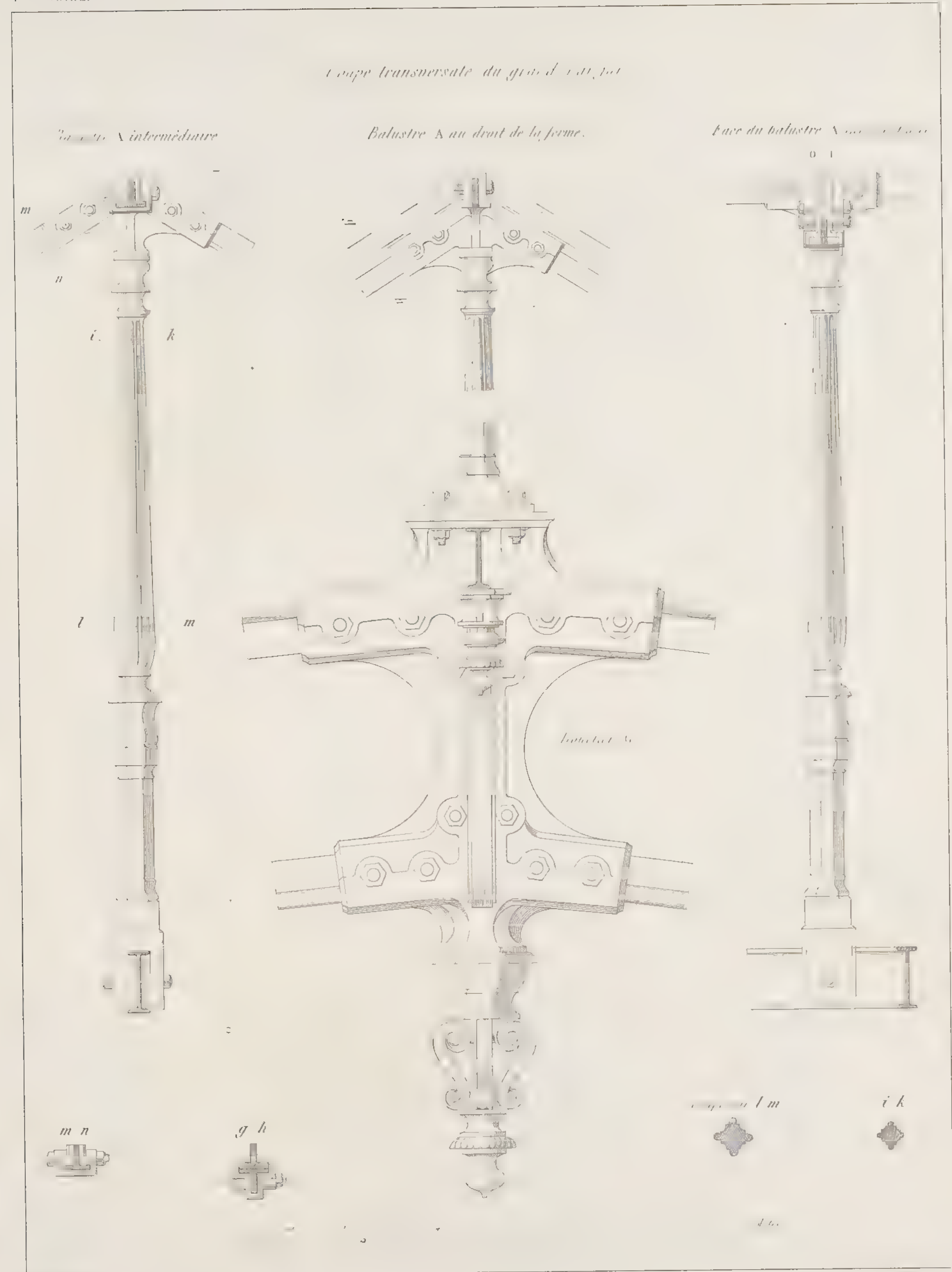
Exécuté par M.rs Gau et Ballu architectes

en 1849 et 1850

Coupe sur k l m

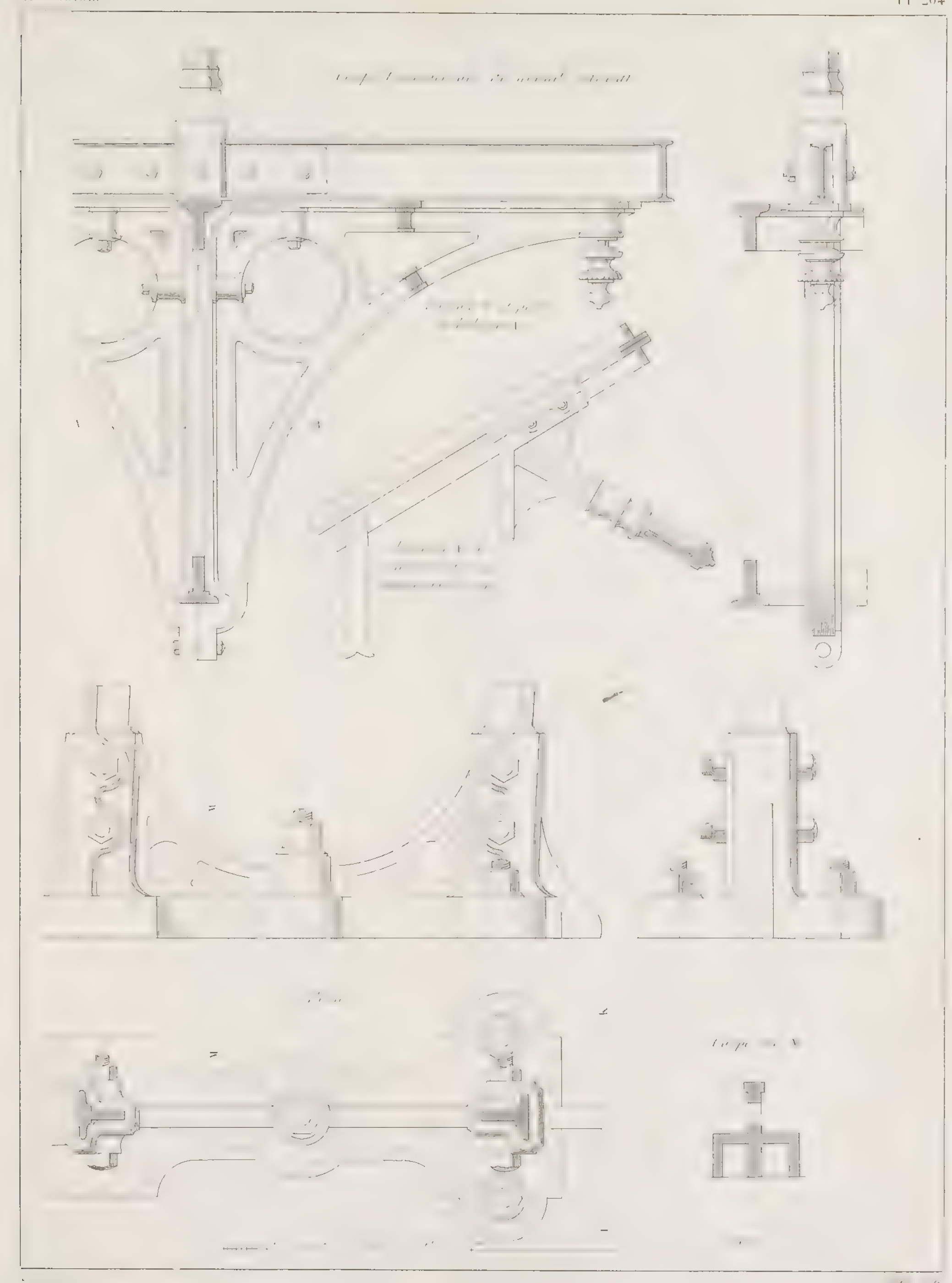


blié par A. GRIM Editeur, Boulevart St



FOURRIÈRE (PARIS

A. GRIM Éditeur, Boulevard St Martin



FOURRIÈRE — PARIS


FAÇADE D'ENSEMBLE DES COMMUNS DE L'HABITATION DE M. F...


PLAN D'ENSEMBLE
du Jardin & des Dépendances de
l'habitation de M. F... Com. de ...
MAINE ET LOIRE
PAR M. ... ARCHITECTE
A PARIS
A. GRIM

LE MONITEUR DES ARCHITECTES

HABITATION DE Mr F*** MAINE ET LOIRE
PAR Mr VANDER-NOOT, ARCHITECTE.



A. GRIM Edit. ...

HABITATION DE Mr F*** MAINE ET LOIRE

PAR Mr VANDER-NOOT, ARCHITECTE

FACADE vers la Route Departementale

A. GRIM

LE MONITEUR DES ARCHITECTES

HABITATION DE M^R F*** MAINE ET LOIRE

FACADE sur le Jardin



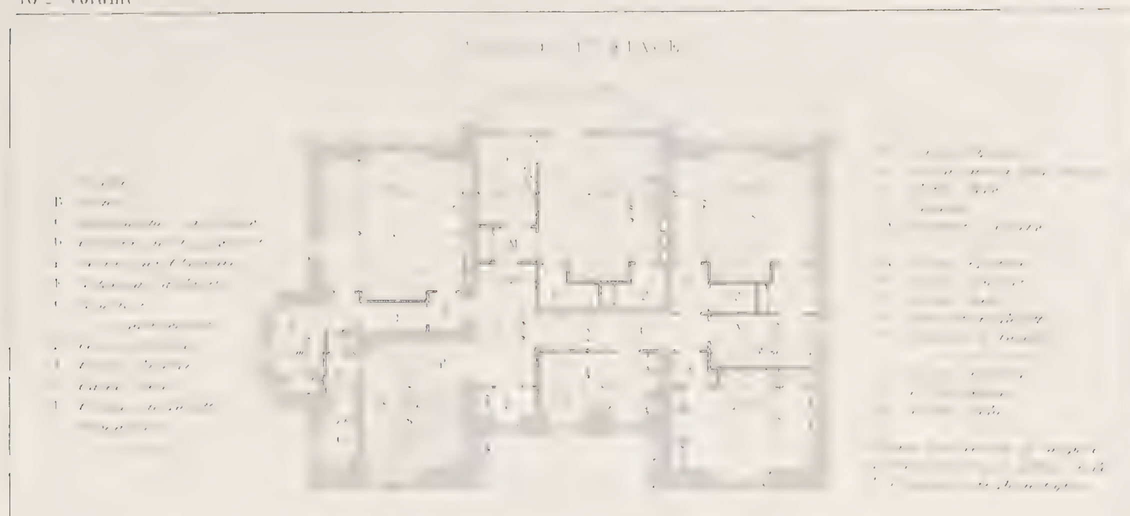
A. GRIM Edit^r Boulevard St Martin

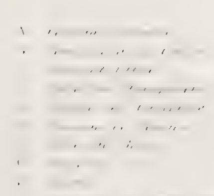


HABITATION DE M...

FAÇADE sur ... de Service

... A. GRIM, Edit' Boulevard S' Martin ...





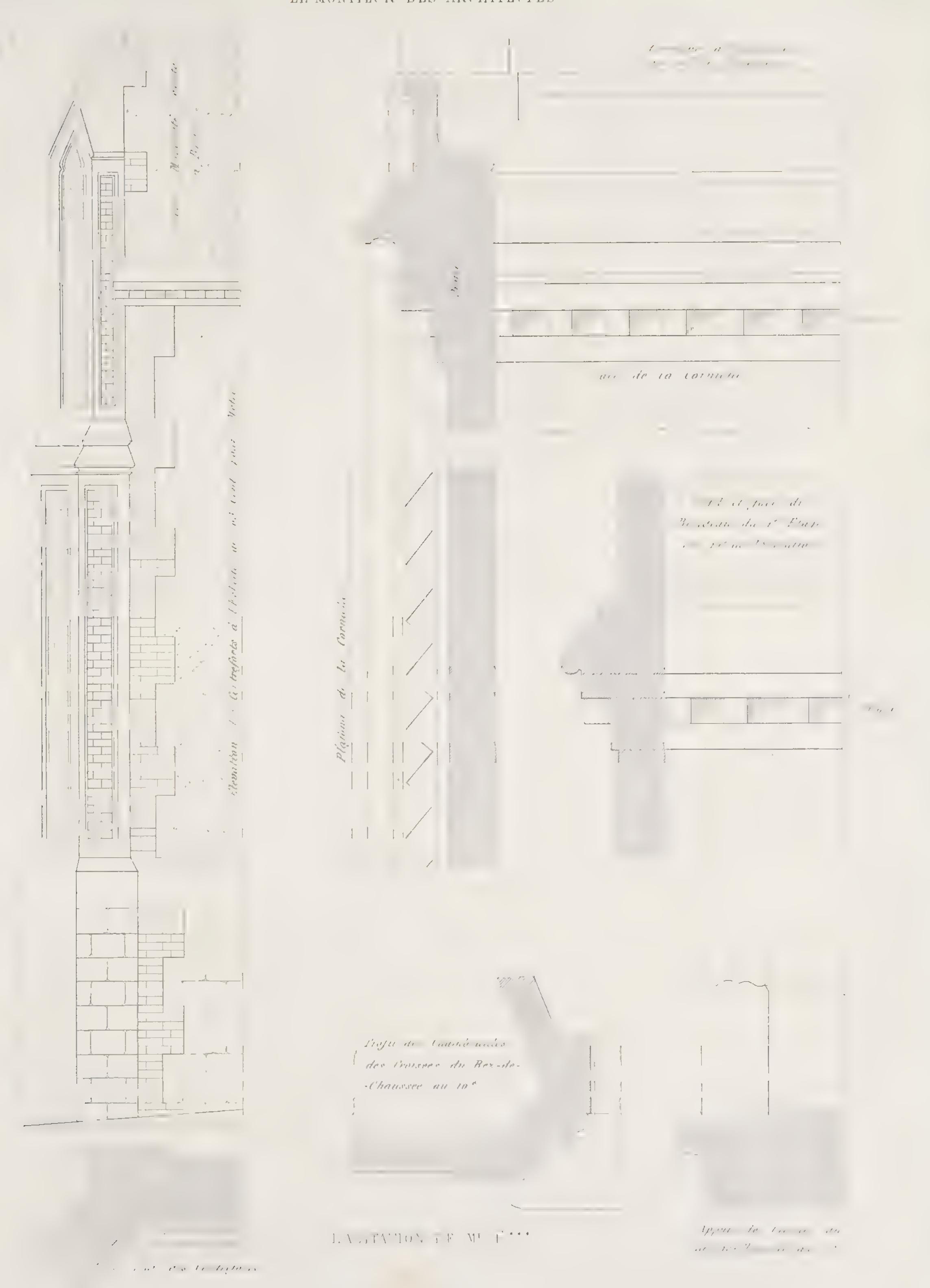


[illegible] (LOIRE)

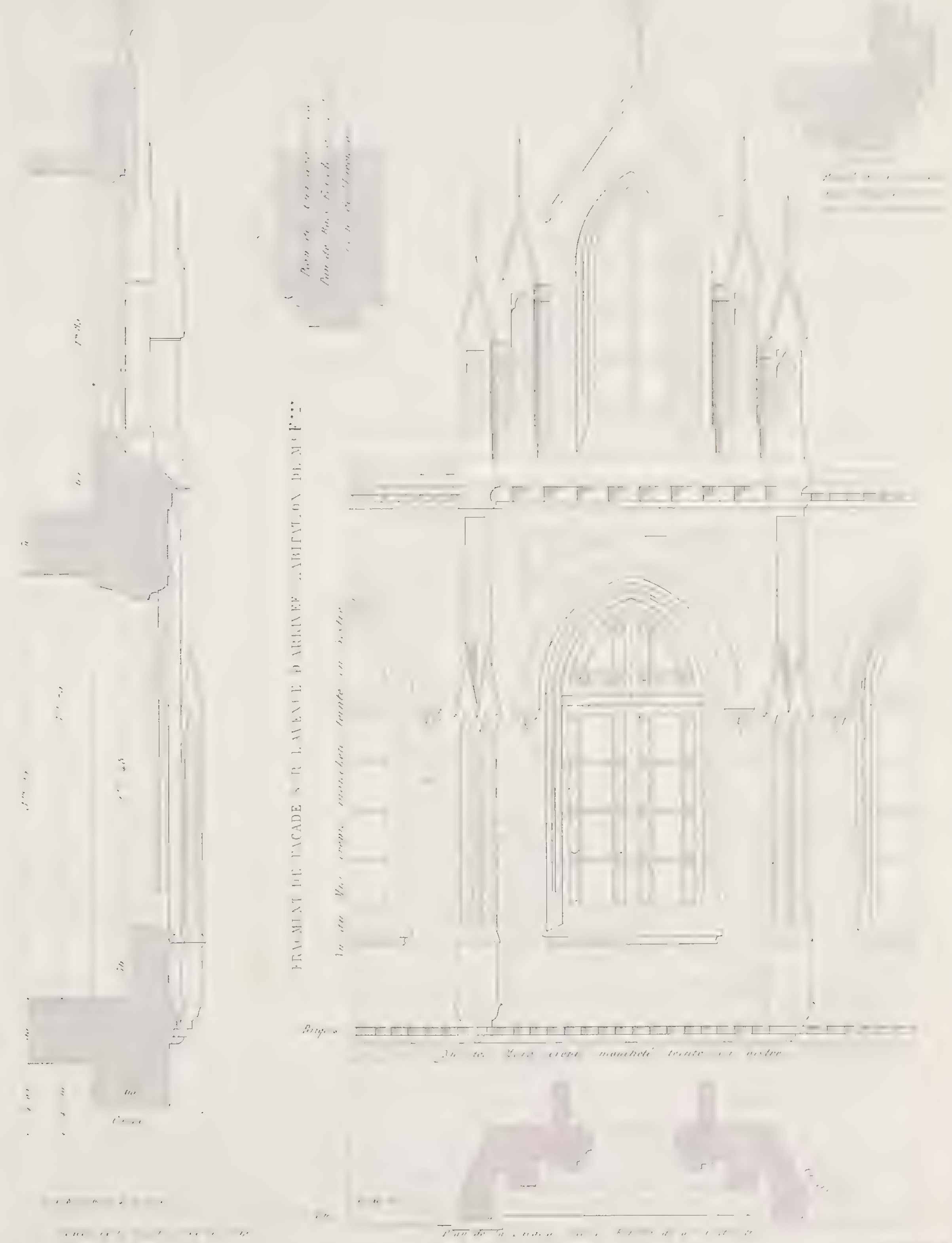
[illegible]



Paris Publié par A. GRIM Edit. [illegible]



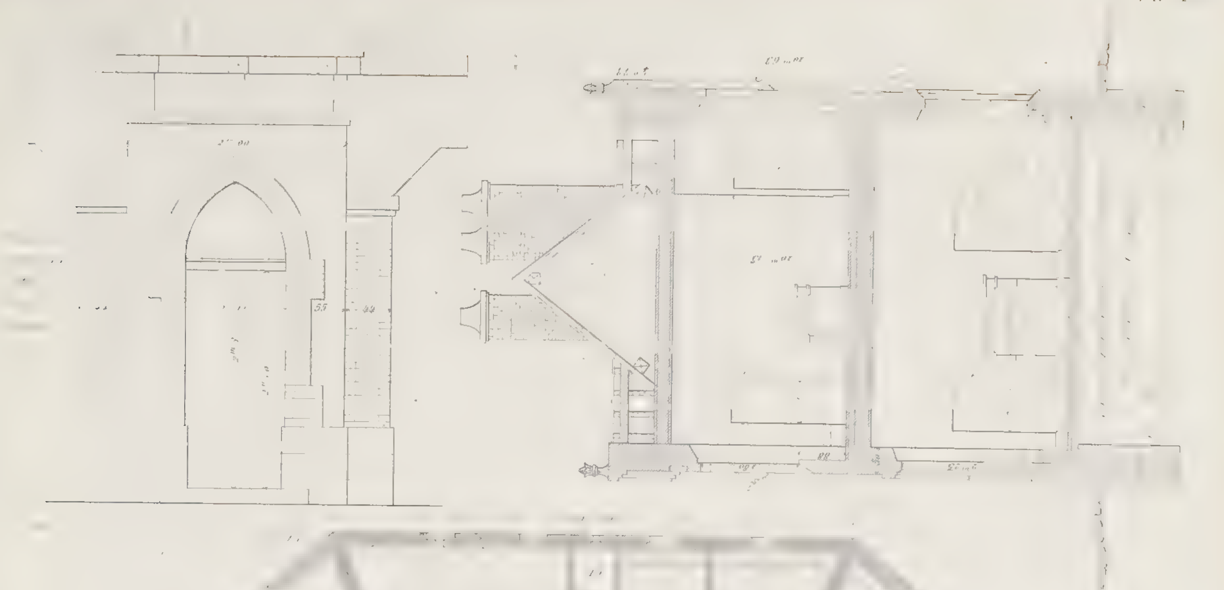
A. GRIM, Edit. Boulevard St Martin, 19



par A. GRIM Édit. Boulevard St Martin, 49



A. GRIM



PLAN D'ENSEMBLE

DES COMMUNS DE L'HABITATION D...

Batiment A	Batiment B	Batiment C	
3 Cabinet à coucher	9 Bucher.	13 Coffre à Avoine	17 Réservoir p. le Jardin
4 Cabinet à coucher	10 Escalier	14 Escalier	18 Cour
5 Reserve d'Outils.	Sous comble Grenier	Sous comble Grenier	19 Vacherie
6 Escalier	et une chambre	à Fourrage	20 Poulailler
A Etage sous comble			21 Toit à Porcs
			24 D...

17 15 16

Metres



E. Leblan del. — *Lith. de Marie et Cie Rue [illegible]* — *Ch. Walter lith.*

Paris Publié par A. GRIM Edit^r Boulevart St Martin 19.

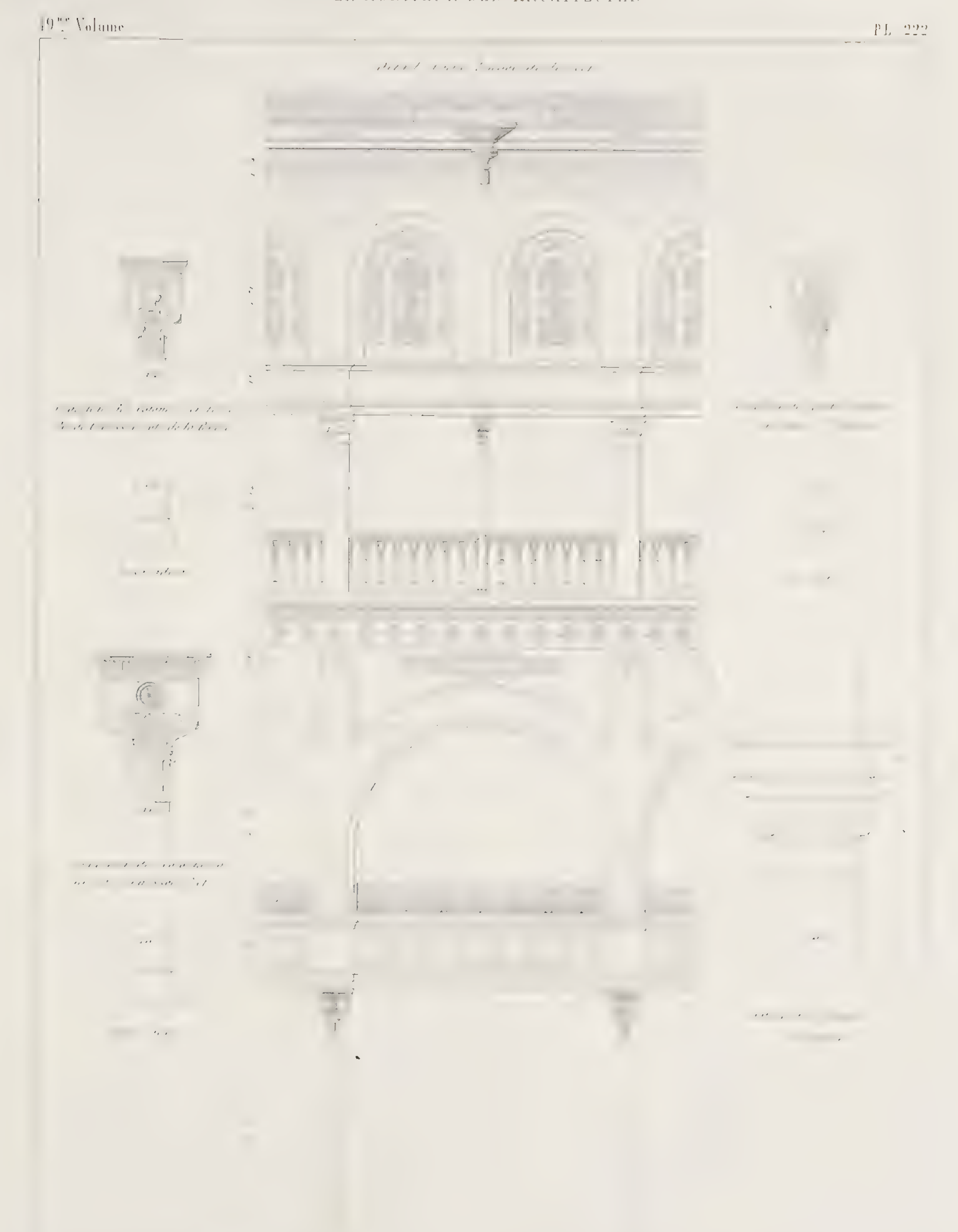
1er Volume

TEM.L. …RAÉLITE À …

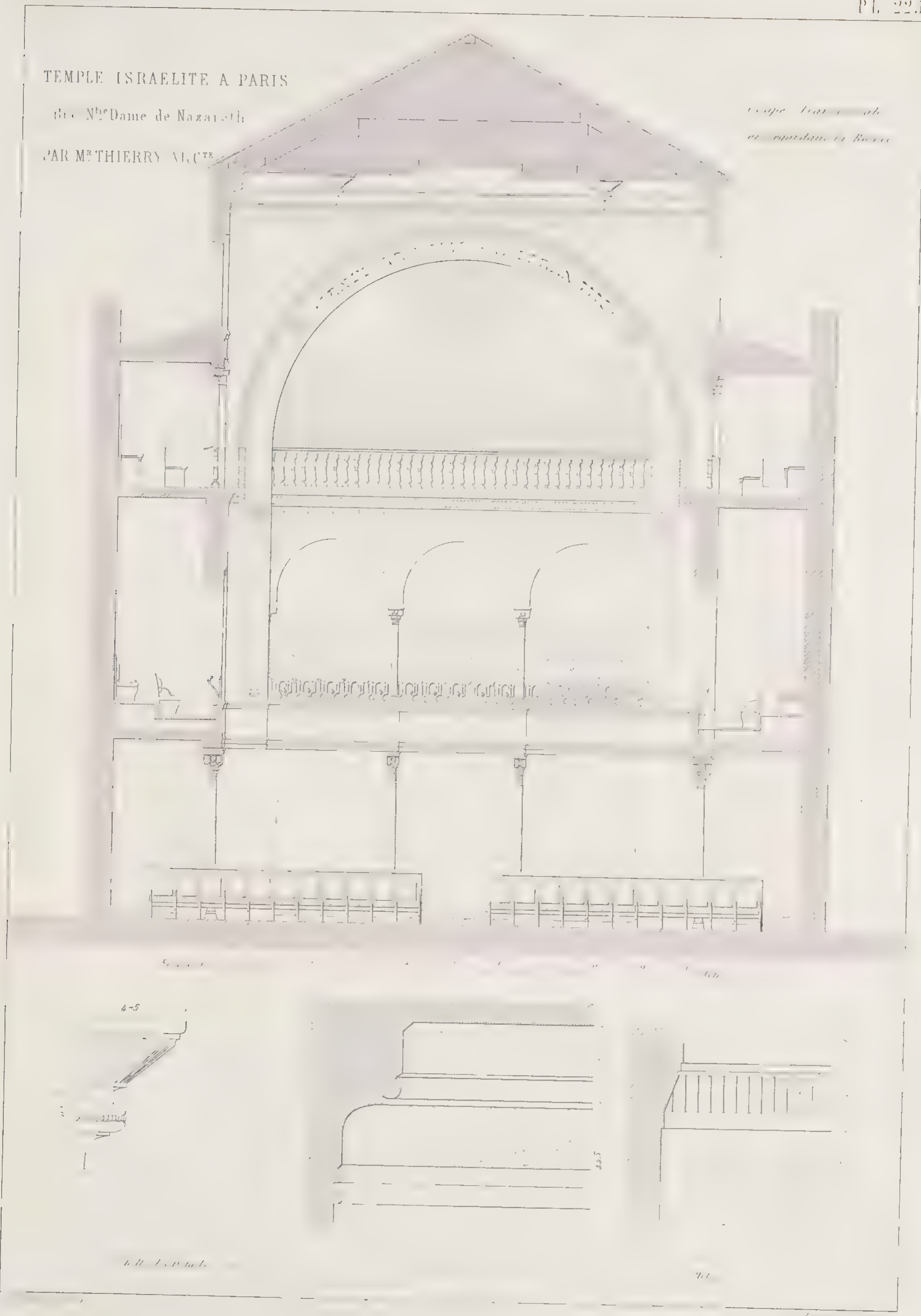
pa… T…

Publié par A. GR…





A. GRIM, Ed.


TEMPLE ISRAELITE A PARIS
Rue Nre Dame de Nazareth
PAR Mr THIERRY ARCte

TEMPLE ISRAELITE A PARIS Rue N.-Dame de Nazareth
Par Mr THIERRY Arch.te



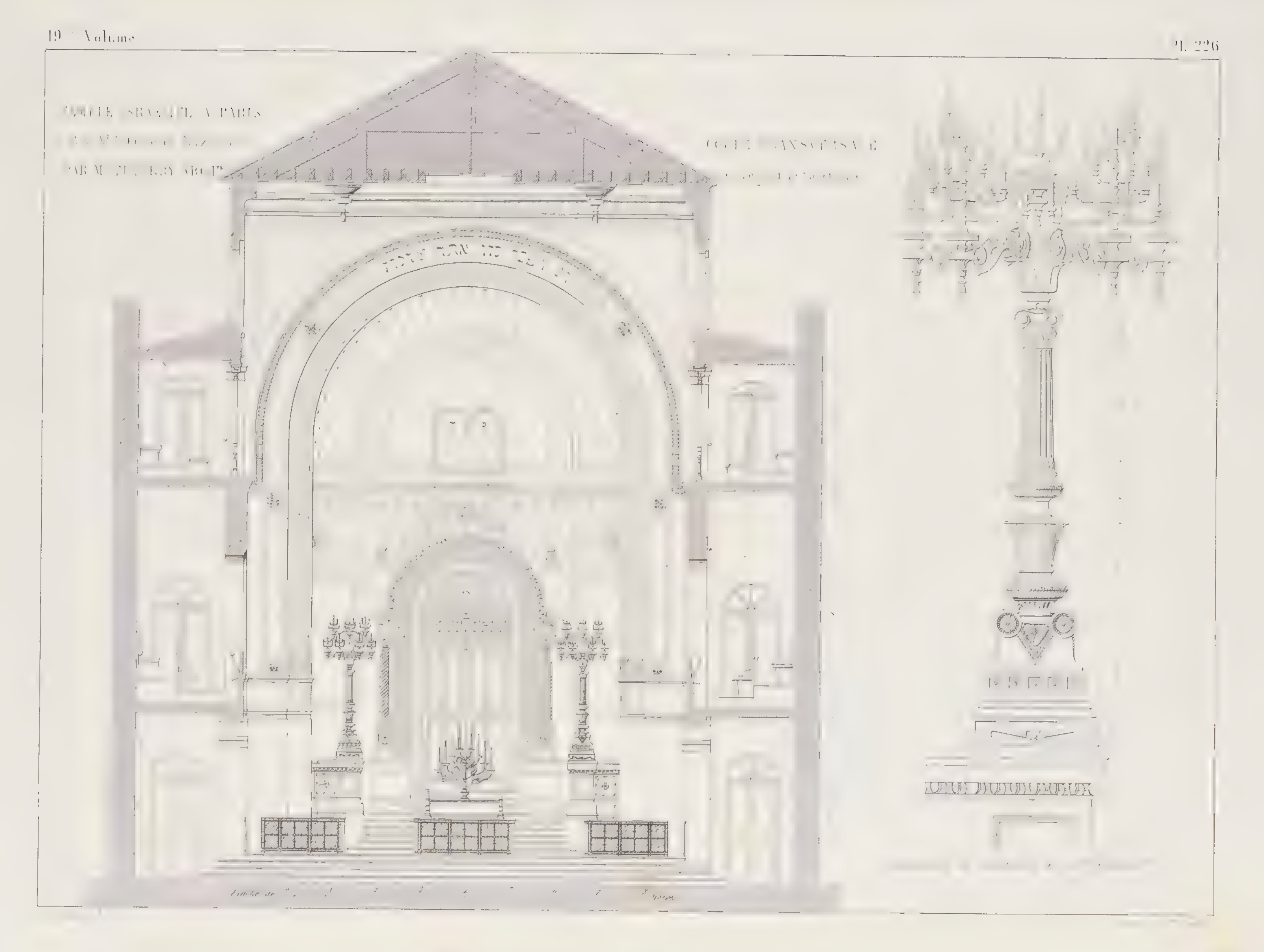
AGRIM

TEMPLE ISRAELITE A PARIS

par Mr THIERRY Arch



A. GRIM, Edit. Boulevard



A. GRIM





PLAN HISTORIQUE DU LOUVRE ET DES TUILERIES

N° 2

Place du Carrousel

Place Napoléon III

Palais du Louvre

Philippe Auguste

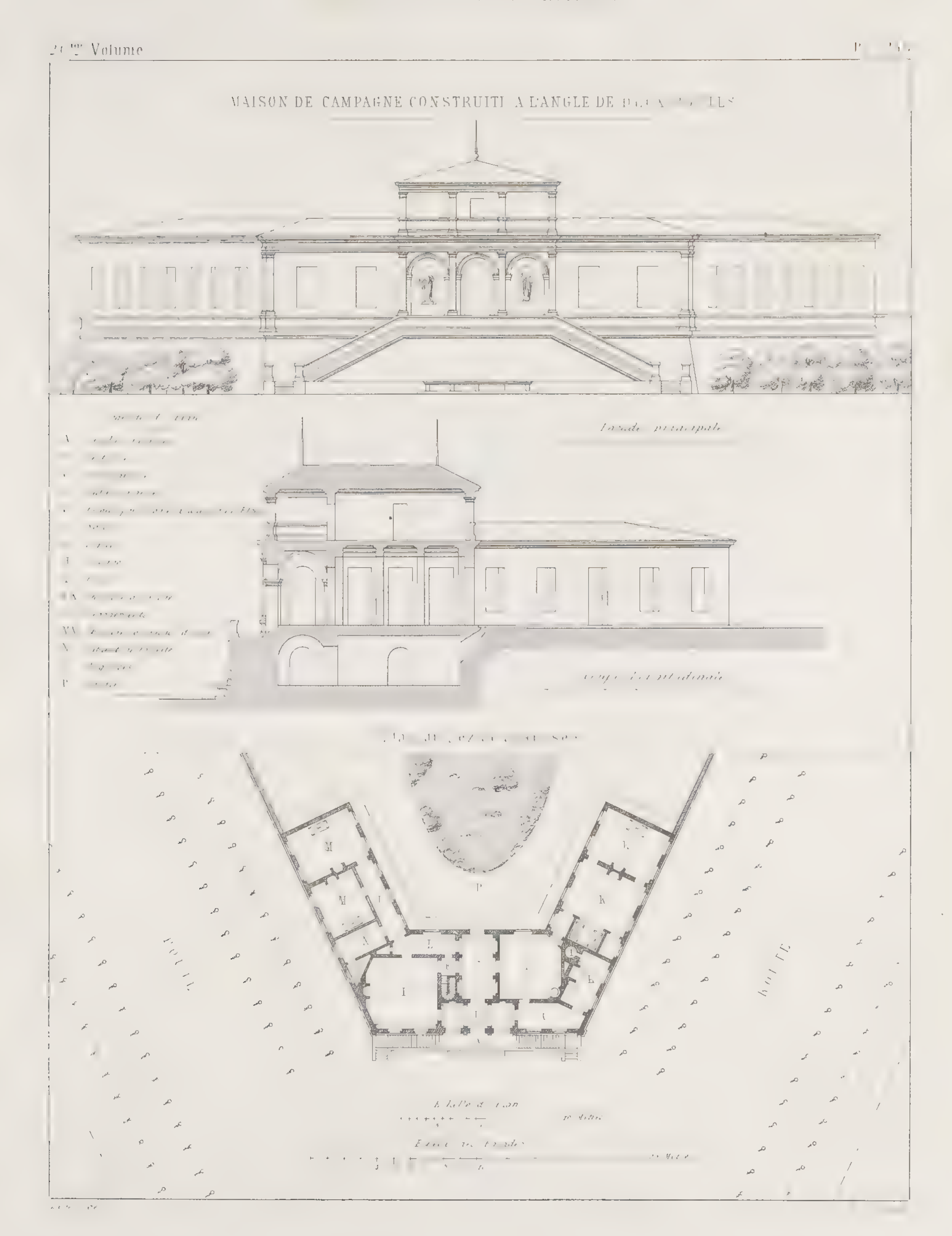
Seine

A. GRIM

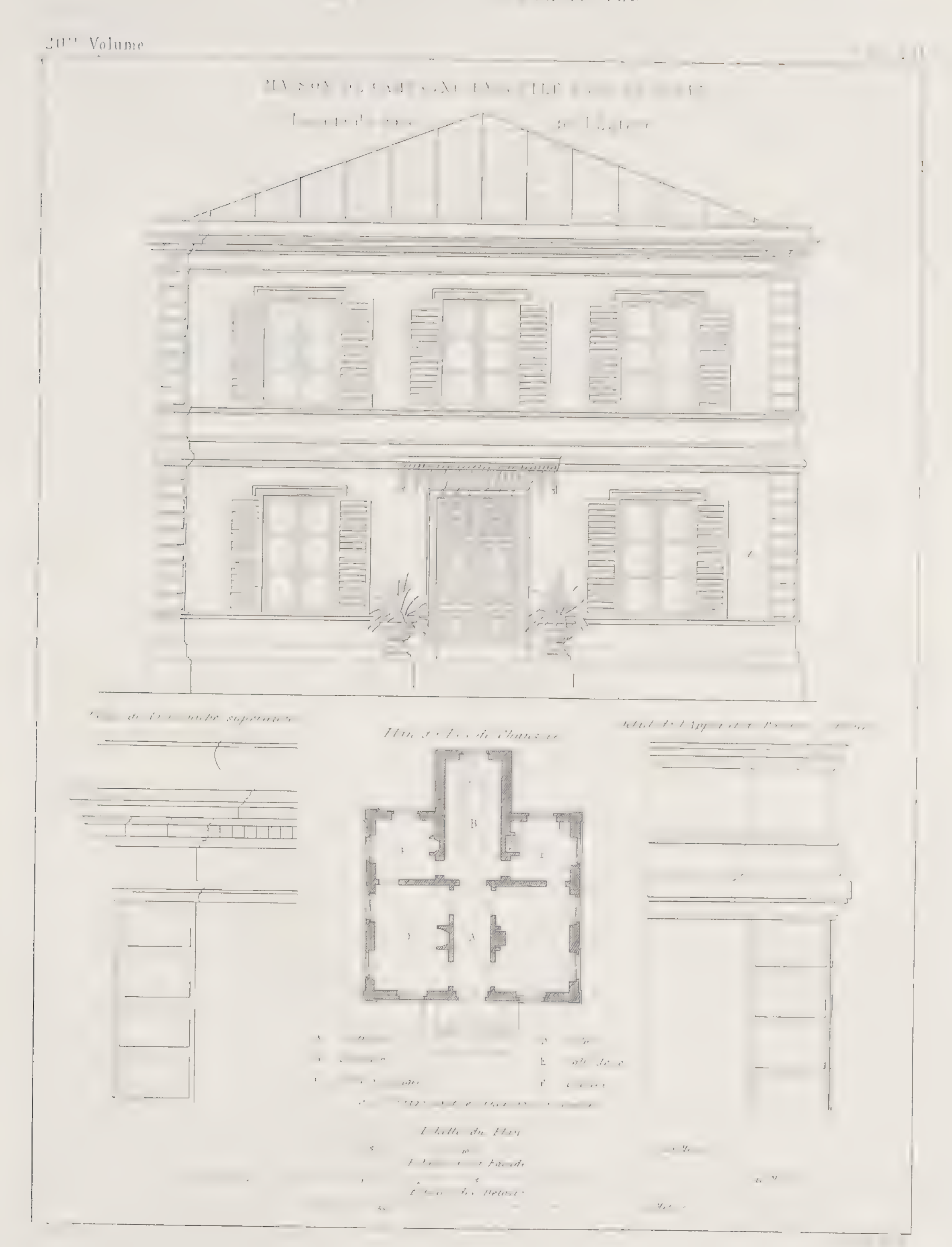


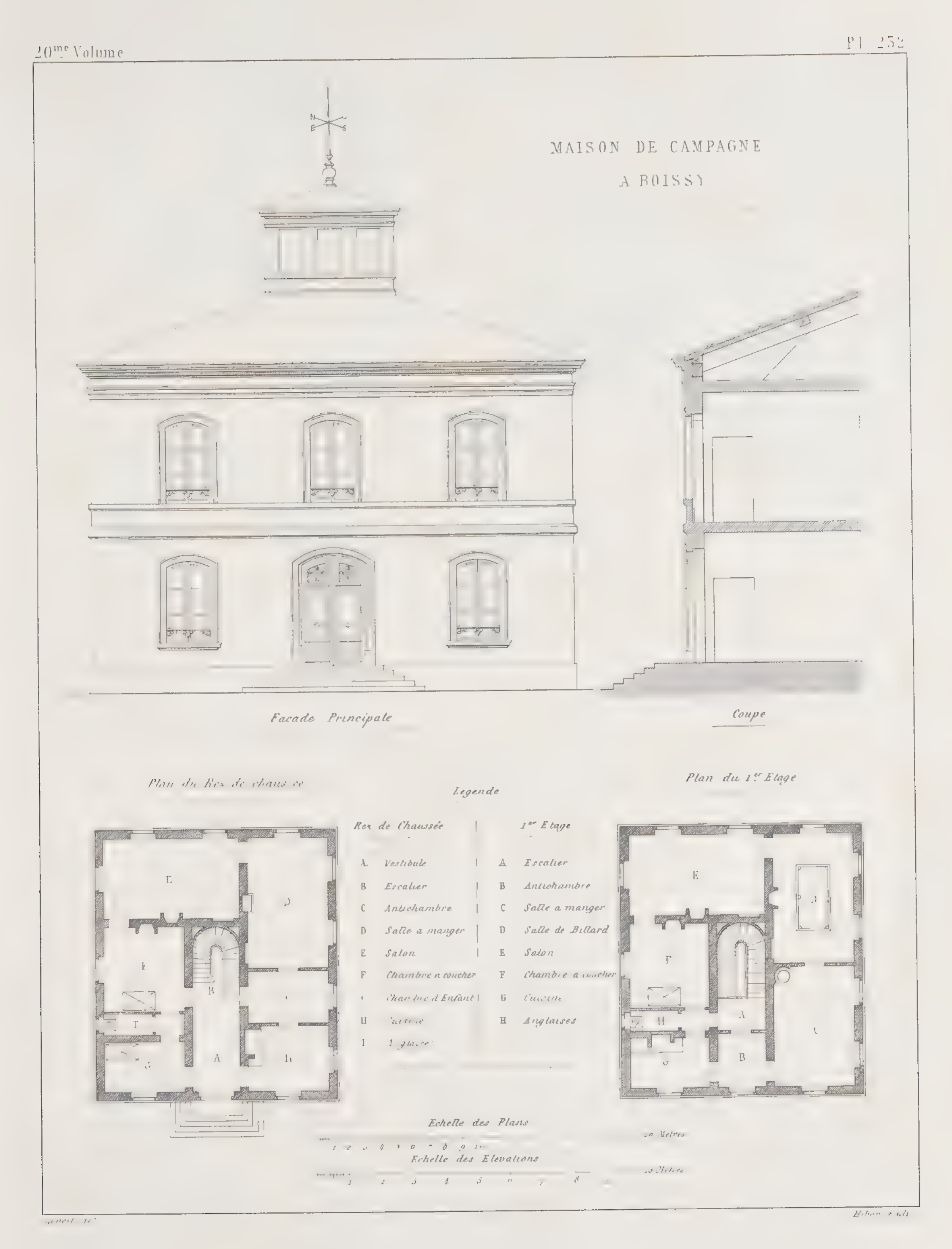
FAÇADE LATERALE DE LA FONTAINE MOLIERE À PARIS
Mr L Visconti, Archit

Paris, Publié par A. GRIM, Editr Boulevard St Martin, 19



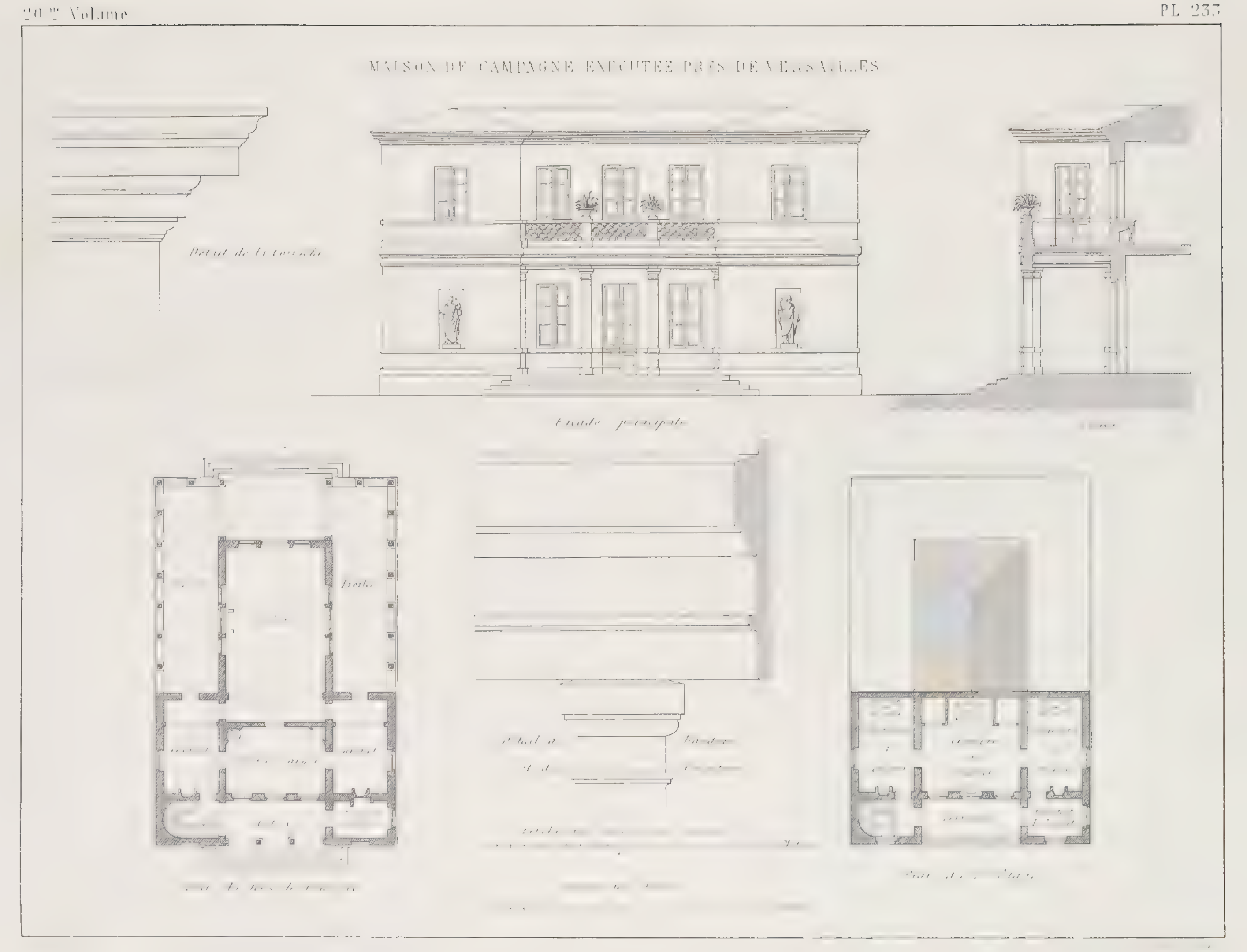
Paris, publié par A. GRIM Edr. Boulevard S. Martin



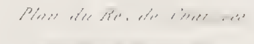


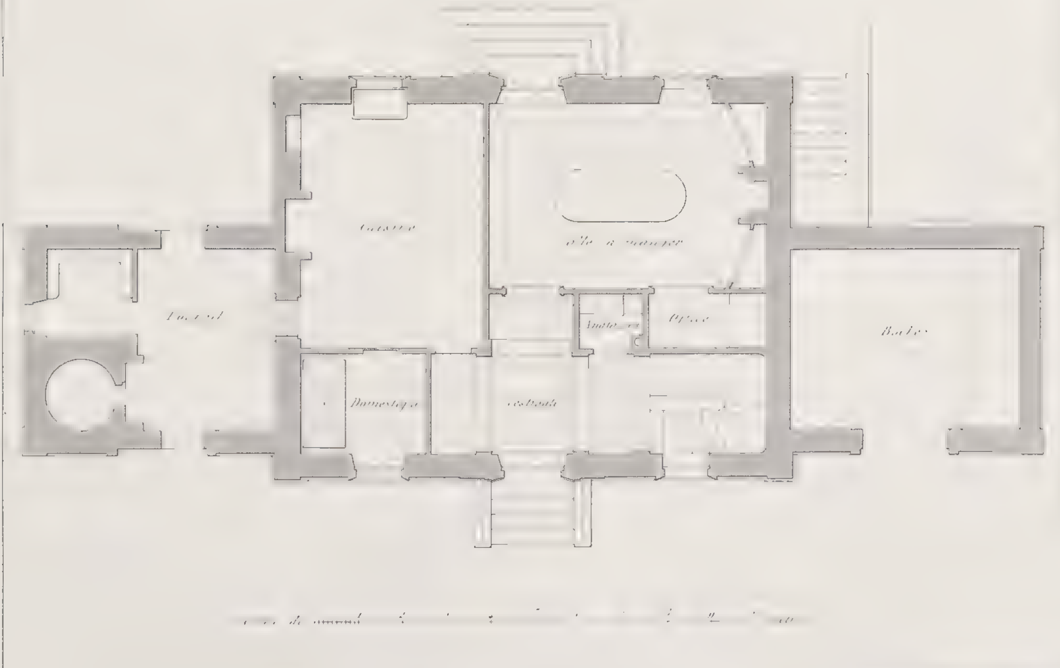
Paris Publie par A. GRIM Edit.r Boulevard S.t Martin 19

MAISON DE CAMPAGNE EXÉCUTÉE PRÈS DE VERSAILLES



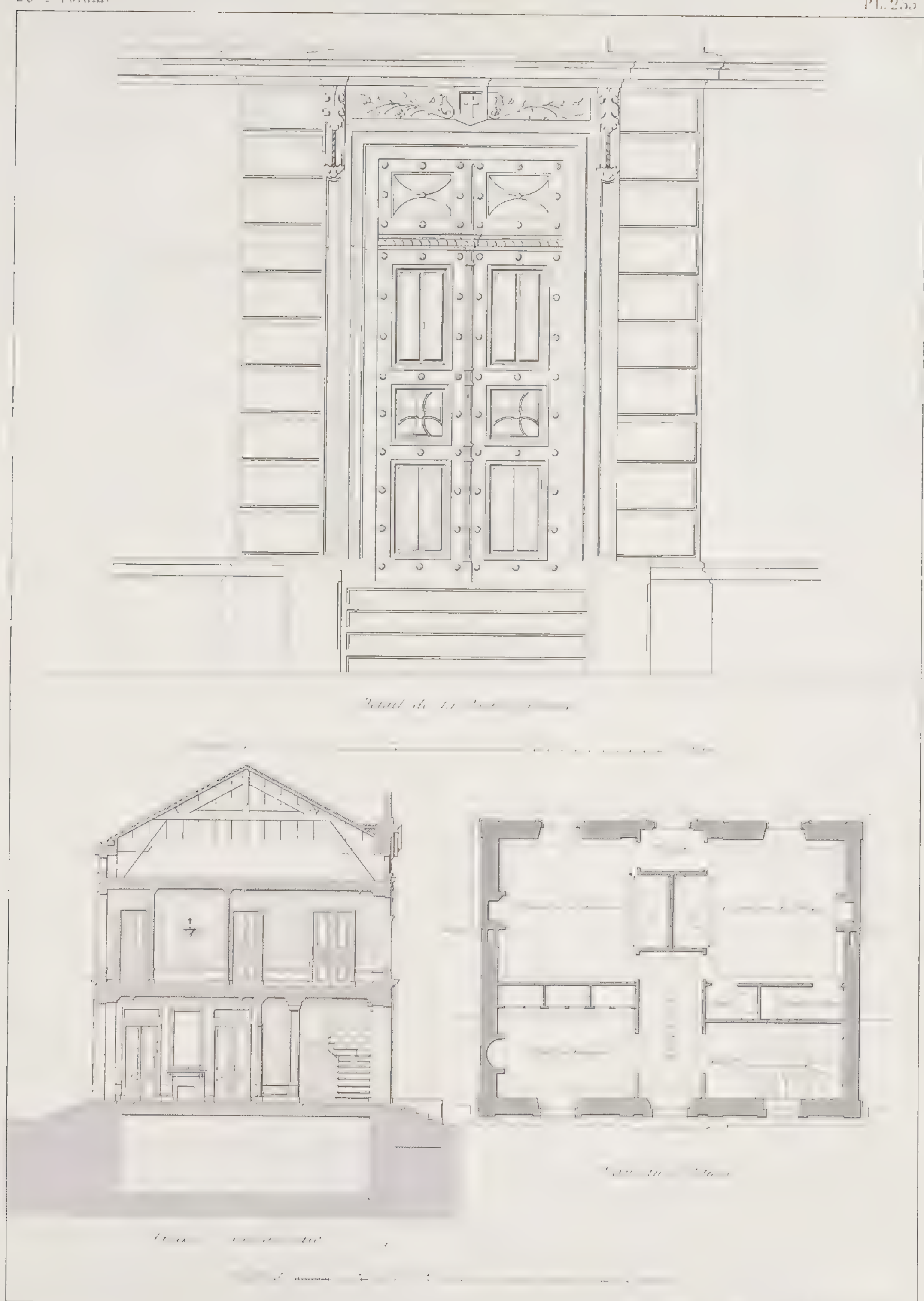






Presbytère à Lézinnes (Yonne) par Hippolyte Forgeot, Architecte

A. GRIM, Éditeur



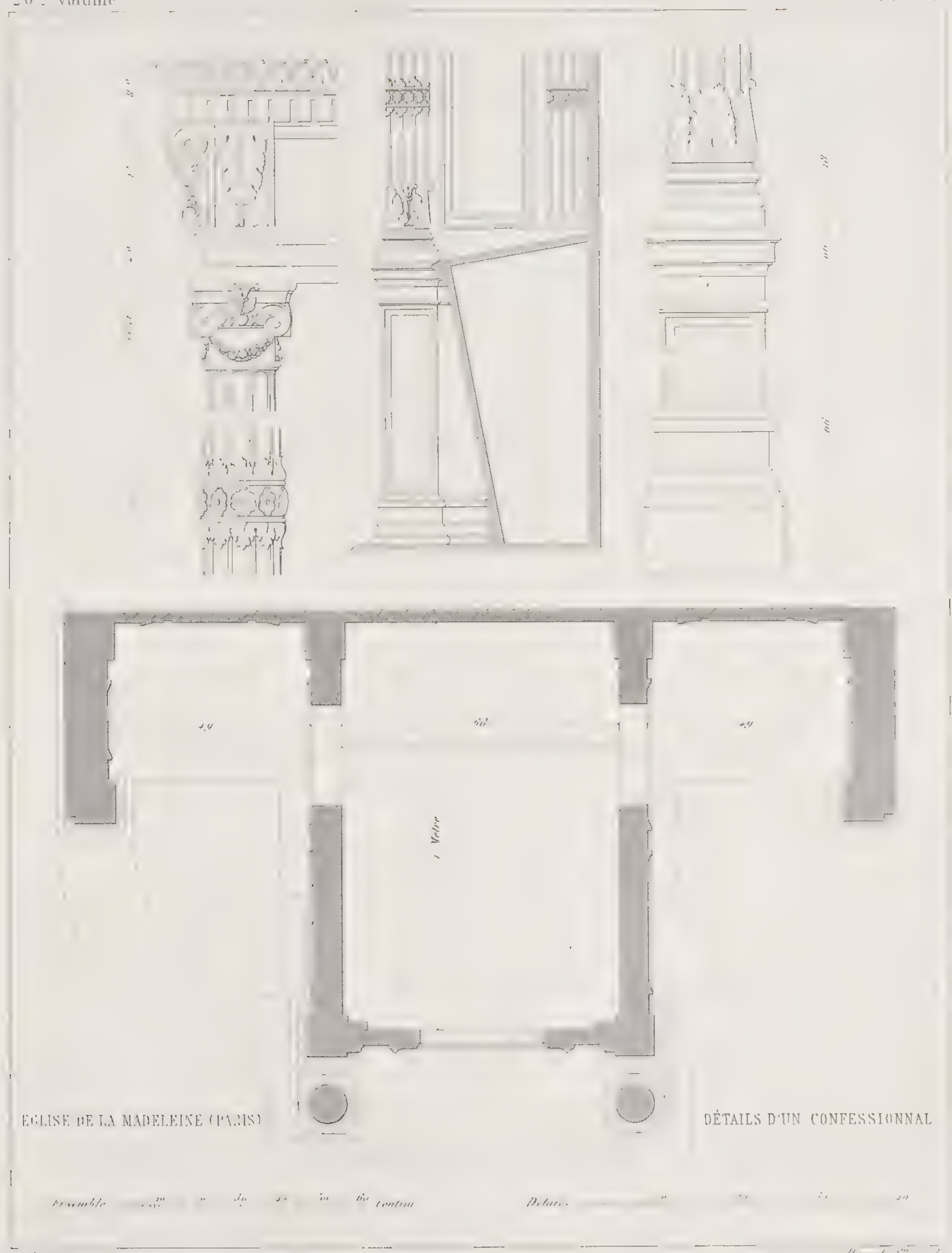
Presbytere a Lezinnes (Yonne) par Hippolyte Forgeot. Architecte



A. GRIM

A. GRIM





EGLISE DE LA MADELEINE (PARIS) DÉTAILS D'UN CONFESSIONNAL

Paris. Publié par A. GRIM, Edit. Boulevard St Martin 10.

Marteau de Porte en Bronze

